

Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020



PORTRAIT DU SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Partie 5 de 6

Adopté

Par le Conseil de la MRC de Maskinongé
Le 31 août 2016

Par le Conseil de la MRC de Mékinac
Le 31 août 2016

Par le Conseil de la MRC des Chenaux
Le 31 août 2016

Par le Conseil de la Ville de Shawinigan
Le 23 août 2016

Par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières
Le 29 août 2016

DOCUMENT RÉALISÉ PAR SOLINOV

Françoise Forcier, ing., agr., M.Ing., Directrice de projet
Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing., Chargée de projet
Jean Vigneux, agr., M.Sc.
Adriana Luque, ing. jr, M.Ing.

SOLINOV

4150, boulevard Matte, suite 100
Brossard (Québec) J4Y 2Z2

Tél. : (450) 659-2200 Téléc. : (450) 659-2213

www.solinov.com

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Isabelle Demers

Coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, MRC de Maskinongé

Louis Filteau

Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de Mékinac

Yvan Magny

Coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC des Chenaux

Jescika Lavergne

Responsable de l'environnement, Ville de Shawinigan

Yves Deguire

Contremaître matières résiduelles, Ville de Trois-Rivières

Sylvie Gamache

Conseillère en communications, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie



**Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie**

400, boulevard de la Gabelle

Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Tél. : (819) 373-3130 Téléc. : (819) 373-7820

www.rgmm.com



TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	ix
PRÉAMBULE	xi
1.0 Mise en contexte	1
2.0 Territoire de planification	3
2.1 Portrait géographique	3
2.2 Portrait démographique	9
2.3 Structure économique	16
3.0 Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	19
3.1 Entente de constitution de la RGMRM	19
3.2 Champs de compétence	20
3.3 Autres ententes intermunicipales	21
3.4 Distribution des responsabilités	23
3.5 Règlements	23
4.0 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	25
5.0 Installations de traitement des matières résiduelles	36
5.1 Lieu d'enfouissement technique	36
5.2 Centre de tri des matières recyclables	39
5.3 Réseau d'écocentres	40
5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques	42
5.5 Centre de compostage	44
5.6 Centre de tri de résidus de CRD	45
6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles	46
6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation	46
6.2 Services municipaux	47
6.3 Secteurs des industries, commerces, institutions et de la construction, de la rénovation et de la démolition	53
6.4 Gestion des boues	55
7.0 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	58
7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées	62
7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2014	65
8.0 Bilan de la mise en œuvre du PGMR de 2005	76
9.0 Références	77



LISTE DES ANNEXES

- Annexe A Résolution de la Ville de Trois-Rivières d'élaborer un PGMR conjoint
- Annexe B Cartes
- Annexe C Entente de constitution de la RGMRM
- Annexe D Dépliants de la RGMRM
- Annexe E Résultats de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
- Annexe F Suivi de la mise en œuvre du PGMR de 2005 par la RGMRM



LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Croissance et projection démographiques de 1996 à 2036.....	11
Figure 2.2	Évolution de la population par groupe d'âge de 2002 à 2014.....	14
Figure 2.3	Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (2011)	14
Figure 7.1	Répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées par filière de gestion.....	68



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Grandes affectations du territoire	8
Tableau 2.2	Répartition de la population par secteur	10
Tableau 2.3	Plus récentes données de population pour l'ensemble de la Ville de Trois-Rivières	10
Tableau 2.4	Perspectives démographiques de la population et des ménages.....	12
Tableau 2.5	Nombre et type de logements présents sur le territoire en 2013	12
Tableau 2.6	Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées présents dans chacune des municipalités selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (2015).....	13
Tableau 2.7	Population par groupe d'âge et âge médian.....	13
Tableau 2.8	Revenu médian des familles et des travailleurs en 2011.....	15
Tableau 2.9	Principaux indicateurs du marché du travail	15
Tableau 2.10	Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés.....	16
Tableau 2.11	Établissements de 500 employés et plus sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières	16
Tableau 2.12	Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité (année 2015)	17
Tableau 2.13	Nombre d'employés par secteur d'activité (année 2011).....	18
Tableau 3.1	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières en 2014	23
Tableau 3.2	Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles....	23
Tableau 3.3	Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	24
Tableau 4.1	Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles.....	26
Tableau 5.1	Fiche descriptive du LET de Champlain.....	37
Tableau 5.2	Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès.....	38
Tableau 5.3	Fiche descriptive du centre de tri de Récupération Mauricie	39
Tableau 5.4	Emplacements des six écocentres de la RGMRM.....	40
Tableau 5.5	Fiche descriptive des écocentres de la RGMRM.....	41
Tableau 5.6	Liste des municipalités membres desservies par la RGMRM (compétence 4)	42
Tableau 5.7	Fiche descriptive du centre de traitement des boues de fosses septiques de la RGMRM	43
Tableau 5.8	Fiche descriptive du centre de compostage de la RGMRM.....	44
Tableau 5.9	Fiche descriptive du centre de tri de résidus de CRD de Groupe Bellemare.....	45
Tableau 6.1	Activités d'ISÉ organisées par la RGMRM (année 2014)	46
Tableau 6.2	Modalités de collecte des matières résiduelles (année 2014)	50
Tableau 6.3	Points de dépôt des produits visés par la REP.....	51
Tableau 6.4	Démarche de la RGMRM auprès des ICI pour la récupération des matières recyclables	54
Tableau 6.5	Données de conception des stations d'épuration sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.....	55
Tableau 6.6	Gestion des boues municipales sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.....	56



Tableau 7.1	Résultats de l'enquête auprès de la municipalité.....	58
Tableau 7.2	Résultats de l'enquête auprès des industries.....	60
Tableau 7.3	Principales matières résiduelles générées par les grands établissements.....	61
Tableau 7.4	Quantités annuelles de déchets et de matières recyclables.....	62
Tableau 7.5	Quantités annuelles de matières récupérées dans les écocentres ¹	64
Tableau 7.6	Inventaire 2014 des résidus du secteur résidentiel.....	67
Tableau 7.7	Inventaire 2014 des résidus du secteur des ICI.....	70
Tableau 7.8	Inventaire 2014 des résidus du secteur de la CRD.....	71
Tableau 7.9	Inventaire 2014 des matières résiduelles gérées via d'autres systèmes de récupération.....	73
Tableau 7.10	Inventaire 2014 des matières résiduelles générées par catégorie de matières.....	74
Tableau 7.11	Inventaire 2014 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs.....	74
Tableau 7.12	Bilan 2014 des quantités éliminées par catégorie de générateurs (exprimé en kg/hab.).....	75



LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation géographique de la Ville de Trois-Rivières	B-1
Carte 2	Territoire de planification (secteurs et couronnes).....	B-2
Carte 3	Installations publiques de traitement des matières résiduelles.....	B-3



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
ACDC	Aide aux composteurs domestiques et communautaires
APR	Association des producteurs responsables
ARPE-Québec	Association du recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
DBO ₅	Demande biochimique en oxygène en 5 jours
GMR	Gestion des matières résiduelles
ha	Hectare
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MES	Matières en suspension
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère du Transport du Québec
NTK	Azote total Kjeldahl
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RFPP	Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers



RGMRM	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologies de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé
u.o.	Unité d'occupation résidentielle
VHU	Véhicules hors d'usage



PRÉAMBULE

Le PGMR conjoint 2016-2020 de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac, de la MRC des Chenaux, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières comporte six parties, dont les cinq premières dressent le portrait de chacun des cinq systèmes de gestion des matières résiduelles et la sixième constitue le plan d'action conjoint :

- Partie 1 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC de Maskinongé
- Partie 2 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC de Mékinac
- Partie 3 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC des Chenaux
- Partie 4 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – Ville de Shawinigan
- Partie 5 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – Ville de Trois-Rivières
- Partie 6 de 6 : Plan d'action conjoint

Les éléments suivants se retrouvent dans le portrait du système de gestion des matières résiduelles (Partie 1 de 6 à 5 de 6, inclusivement) :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application (section 2);
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités (section 3);
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles (sections 4, 5 et 6);
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire en 2014 : résidentiel, ICI et CRD (section 7).

Les éléments suivants se retrouvent dans le plan d'action conjoint (Partie 6 de 6) :

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PGMR conjoint afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (section 1);
- Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action (section 2 et annexe A);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre (section 2);
- Le rapport de la commission conjointe sur la consultation publique (Annexe B).



1.0 Mise en contexte

En 2005, la Ville de Trois-Rivières adoptait son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cet outil, que la Ville de Trois-Rivières devait développer afin de répondre aux objectifs et orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, avait permis de dresser un premier portrait régional de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, d'établir les orientations et les objectifs poursuivis par la Ville et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Depuis l'entrée en vigueur de ce premier PGMR, le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières s'est amélioré : la quantité de matières éliminées annuellement est passée de 724 kg/hab. (2001, tous secteurs confondus, excluant les boues) à 658 kg/hab. (2013)¹ et le taux de récupération global est passé de 39 % (2001) à plus de 49 % (2014), tous secteurs confondus (se référer aux tableaux 7.6 à 7.11 pour plus de détails par secteur).

Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE), les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

Or, une nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Politique) a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2011. Afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Politique, c'est-à-dire de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime, un premier plan d'action quinquennal (Plan d'action 2011-2015) a été proposé. Ce Plan d'action 2011-2015 fixe par ailleurs cinq objectifs quantitatifs intermédiaires pour la période concernée.

Des 40 actions décrites au Plan d'action 2011-2015, l'une d'elle (action 24) prévoit la publication de lignes directrices permettant d'établir un cadre de conformité pour les plans de gestion des matières résiduelles. Les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* ont été publiées le 15 juillet 2013 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La Ville de Trois-Rivières ayant délégué à la RGMRM la responsabilité de réviser son PGMR et s'étant entendue avec la Ville de Shawinigan, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac et la MRC des Chenaux pour établir conjointement un PGMR, a adopté, le 16 mars 2015, une résolution confirmant le démarrage du processus de révision de son PGMR, conjointement avec la Ville de Shawinigan, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac et la MRC des Chenaux (voir annexe A).

Pour ce faire, la RGMRM a mandaté la firme SOLINOV pour réaliser le portrait et l'accompagner dans l'élaboration du plan d'action du PGMR conjoint.

¹ Correspond à la donnée d'élimination 2013 publiée par le gouvernement du Québec (MDDELCC, 2015a) et utilisée pour le calcul de la redistribution des redevances.



Le projet de PGMR conjoint adopté le 19 octobre 2015 par la Ville de Trois-Rivières a aussi été adopté par la MRC de Maskinongé le 14 octobre 2015, par les MRC de Mékinac et des Chenaux le 21 octobre 2015 et par la Ville de Shawinigan le 26 octobre 2015.

Tel que prévu par la LQE, une période de consultation publique a été planifiée afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR conjoint. À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR conjoint, ont été invités à cinq assemblées publiques de consultation.

Ces assemblées ont été menées par une commission conjointe dont les membres représentaient divers milieux de la communauté. Elles ont eu lieu aux dates et endroits suivants :

- 16 mars 2016 à Shawinigan;
- 17 mars 2016 à Louiseville;
- 22 mars 2016 à Saint-Tite;
- 24 mars 2016 à Saint-Luc-de-Vincennes;
- 29 mars 2016 à Trois-Rivières.

Les membres de la commission conjointe, ayant pris connaissance du projet de PGMR conjoint, écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques et lu les mémoires déposés, se sont réunis pour rédiger le rapport sur la consultation publique (voir annexe B de la Partie 6 de 6 du PGMR conjoint).

Sur la base des recommandations de la commission conjointe et des décisions du conseil d'administration de la RGMRM, le projet de PGMR conjoint a ensuite été ajusté. Finalement, la RGMRM a transmis le projet de PGMR conjoint de ses membres au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux municipalités régionales environnantes, ainsi qu'aux municipalités régionales desservies par une installation d'élimination située sur leur territoire. Le ministre en a évalué la conformité.

Conscientes que d'autres efforts devront être réalisés d'ici 2020, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières proposent donc un PGMR conjoint comptant deux principes directeurs, cinq orientations stratégiques et 25 mesures à mettre en œuvre. Celles-ci reposent sur des actions d'acquisition de connaissances, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), de service, de soutien (financier ou technique), d'encadrement ainsi que de suivi.

Le PGMR conjoint respecte les éléments prévus à la LQE et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique et de son plan d'action quinquennal en vigueur.



2.0 Territoire de planification

2.1 Portrait géographique

2.1.1 Localisation et étendue du territoire

La Ville de Trois-Rivières est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, dans la partie sud de la région administrative de la Mauricie. Elle partage ses limites avec la MRC de Maskinongé à l'ouest et la MRC des Chenaux au nord et à l'est, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, par les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour (voir carte 1 à l'annexe B).

La Ville de Trois-Rivières s'étend sur une superficie de 334,20 km² (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2015), dont 288,96 km² (2013) en terre ferme (Institut de la statistique du Québec, 2015a), ce qui représente un peu moins de 1 % de la superficie terrestre de la région administrative de la Mauricie (Institut de la statistique du Québec, 2015b).

Comptant 134 561 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2015c) pour l'année 2014 (donnée provisoire), la Ville de Trois-Rivières comprend 50 % de la population de la région administrative de la Mauricie, dont la population totale est de 266 794 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2015d). La Ville de Trois-Rivières est le territoire ayant la plus faible superficie mais la plus importante population de cette région administrative et se classe parmi les 10 plus grandes villes de la province de Québec.

2.1.2 Organisation spatiale du territoire

Les secteurs

En janvier 2002, les six municipalités présentes sur le territoire de l'ancienne MRC de Francheville (Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest) se sont regroupées pour former la nouvelle Ville de Trois-Rivières. La Ville de Trois-Rivières se compose maintenant de six secteurs délimités par le territoire correspondant à celui des anciennes municipalités du même nom (voir carte 2 à l'annexe B).

Le territoire de la Ville de Trois-Rivières est divisé d'est en ouest par la rivière Saint-Maurice qui forme trois chenaux à son embouchure avec le fleuve Saint-Laurent, ce qui est à l'origine de l'appellation donnée à la Ville. Le territoire municipal est formé d'un ensemble de plateaux, qui s'élèvent en altitude en s'éloignant du fleuve Saint-Laurent. Ces plateaux sont entrecoupés de coteaux et escarpements de hauteur variable présentant une dénivellation prononcée. La topographie du territoire a été à l'origine du développement de Trois-Rivières, les accidents géographiques ayant constitués les limites des paroisses (Ville de Trois-Rivières, 2006).

Au niveau de l'organisation spatiale, le territoire de Trois-Rivières se divise en trois grands types de secteurs, soit le territoire urbanisé, le territoire rural et le territoire agricole.



Le territoire urbanisé

Le territoire urbanisé correspond aux grandes concentrations de fonctions urbaines. Il est principalement composé du périmètre d'urbanisation central ainsi que des noyaux villageois de Pointe-du-Lac et de Saint-Louis-de-France. Le périmètre d'urbanisation central est divisé en trois grandes phases d'urbanisation, soit le noyau urbain central, la première couronne et la deuxième couronne.

Le noyau urbain central correspond aux milieux les plus anciens de Trois-Rivières. Il comprend notamment le centre-ville ainsi que les premiers quartiers de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine. La trame urbaine y est plus serrée qu'ailleurs et la densité d'occupation y est plus élevée. Le noyau urbain central est caractérisé par la présence de plusieurs secteurs commerciaux, institutionnels et industriels. Par ailleurs, le Port de Trois-Rivières constitue un élément structurant du noyau urbain central (Ville de Trois-Rivières, 2006).

La première couronne ceinture le noyau urbain central. Elle englobe l'ancienne Ville de Trois-Rivières Ouest, une partie de l'ancienne Ville de Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'une partie de l'ancienne Ville de Trois-Rivières. La première couronne est traversée par l'autoroute 40 dans l'axe est-ouest et par l'autoroute 55 dans l'axe nord-sud. La rivière Saint-Maurice sépare le secteur en deux. Six secteurs industriels sont implantés à l'intérieur de la première couronne. Ceux-ci sont localisés en bordure des grands axes routiers (autoroutes 40 et 55) et des voies ferrées (Ville de Trois-Rivières, 2006). Plusieurs zones commerciales d'envergure régionale s'y trouvent également.

La deuxième couronne correspond généralement au milieu urbanisé depuis les années 1990 à aujourd'hui. Ce secteur comprend surtout des milieux urbains périphériques, où la fonction résidentielle domine généralement. Certains pôles commerciaux d'envergure locale et quelques artères commerciales s'y trouvent toutefois. Ce secteur est également caractérisé par la présence de plusieurs parcs industriels, notamment le parc industriel des Hautes-Forges. Par ailleurs, la deuxième couronne bénéficie de la présence de l'aéroport de Trois-Rivières, qui représente une infrastructure de transport majeure à l'échelle municipale et régionale (Ville de Trois-Rivières, 2006).

Le territoire rural

Le territoire rural est localisé entre le territoire urbanisé et la zone agricole. Ce territoire, bien que présentant certaines concentrations d'habitations, est généralement peu urbanisé. De nombreux milieux naturels d'importance s'y trouvent et permettent la pratique de plusieurs activités récréatives.

Le territoire agricole

Le territoire agricole, correspond à la zone agricole protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Il est divisé en cinq grands secteurs homogènes, présentant chacun des particularités en termes d'utilisation du sol et de potentiel agricole. La zone agricole trifluvienne présente de nombreuses opportunités de développement. Elle pourrait accueillir de nouvelles exploitations, tant dans le domaine de la culture du sol que de l'élevage.



Par ailleurs, son caractère périurbain est propice au développement de la vente en circuits courts et de l'agrotourisme. De plus, le milieu agroforestier présente un potentiel à la fois pour l'exploitation forestière traditionnelle, mais également pour les nouveaux créneaux tel que les produits forestiers non ligneux.

2.1.3 Transport

Transport routier

Le territoire de Trois-Rivières bénéficie d'une desserte routière hiérarchisée, formée sur différents types d'axe routier : les autoroutes, les routes nationales, les routes régionales, les collectrices et les routes artérielles. L'autoroute 40 traverse le territoire dans l'axe est-ouest et effectue le lien avec les Villes de Montréal et de Québec. L'autoroute 55 est le principal axe nord-sud. Elle relie la Ville de Trois-Rivières à Shawinigan et à Drummondville. Le réseau autoroutier est appuyé par la route nationale 138 et par la route régionale 157, de responsabilité provinciale. Le boulevard des Forges (vers Saint-Étienne-des-Grès), la rue Saint-Maurice et la route Bradley (route 352) (vers Saint-Maurice), les boulevards Saint-Jean, des Chenaux et des Prairies, le rang Saint-Malo, le chemin Sainte-Marguerite et la rue Louis-de-France sont les principales collectrices qui desservent le territoire. Finalement, sept routes artérielles complètent le réseau de transport. Par ailleurs, trois ponts se déploient sur le territoire : le pont Laviolette, qui traverse le fleuve Saint-Laurent et rejoint la rive sud par la Ville de Bécancour, ainsi que les ponts Duplessis et Radisson, qui enjambent la rivière Saint-Maurice et permettent de relier les parties Est et Ouest du territoire municipal (Ville de Trois-Rivières, 2006).

Transport ferroviaire

La Ville de Trois-Rivières bénéficie d'une excellente desserte ferroviaire. Ainsi, de nombreuses voies ferrées des Chemins de fer Québec-Gatineau traversent le territoire. Elles relient notamment Trois-Rivières à Montréal et à Québec (voies est-ouest) ainsi qu'à la Ville de Shawinigan (voies nord-sud). Par ailleurs, la majeure partie des secteurs industriels de Trois-Rivières sont desservis par voies ferrées (île De La Potherie, parc industriel des Hautes-Forges, etc.), de même que le secteur portuaire (Ville de Trois-Rivières, 2006).

Transport maritime

Le port de Trois-Rivières est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent directement adjacent au centre-ville. C'est un des principaux ports en eau profonde de la province avec ceux de Montréal, Québec, Sorel-Tracy et Bécancour. Les activités portuaires sont au cœur de la dynamique économique urbaine de la ville en permettant la manutention d'une variété de produits, dont le grain, l'alumine, la pâte, le papier et l'acier (Ville de Trois-Rivières, 2006). Il s'agit d'un équipement structurant qui accueille environ 250 navires par année et où 3,3 millions de tonnes métriques de marchandises transitent (Ville de Trois-Rivières, 2014a).



Transport aérien

L'aéroport de Trois-Rivières est un aéroport régional qui offre des infrastructures destinées à répondre principalement aux besoins de l'aviation commerciale et industrielle. Ainsi, cet aéroport n'offre pas de services pour le transport régulier de passagers. Il joue toutefois un rôle structurant dans l'organisation du territoire (Ville de Trois-Rivières, 2006).

2.1.4 Principales composantes du territoire

Les milieux agricole et forestier

La zone agricole protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) occupe 11 221 ha, soit près de 40 % du territoire de la Ville de Trois-Rivières. Seulement 21 % de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles. La plus grande partie, 55 %, demeure boisée et le reste, 24 %, est urbanisé (Ville de Trois-Rivières, 2014b). Il faut cependant tenir compte du secteur forestier qui génère lui aussi des activités représentatives du secteur agricole (acériculture, plantation d'arbres de Noël, etc.).

Les revenus agricoles proviennent à la fois des productions animales et végétales et représentent environ 3 % des revenus du secteur agricole de la région de la Mauricie. Toutefois, étant donné la proximité de la Ville et la présence de terres de bonne qualité, une plus grande concentration d'entreprises impliquées dans les productions maraîchères et horticoles s'y retrouve (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2013).

La zone agricole est composée de cinq blocs distincts localisés au pourtour des limites de la ville. L'utilisation du sol à l'intérieur des blocs homogènes varie grandement (Ville de Trois-Rivières, 2014b) :

- Les blocs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap sont ceux qui affichent le plus haut taux de superficies cultivées. Tous deux situés près du fleuve, leur sol riche affiche les meilleurs potentiels pour la culture. La majeure partie des cultures maraîchères s'y retrouve. L'agriculture y est dominante en termes d'occupation de l'espace.
- Les blocs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac nord-ouest, situés plus à l'intérieur des terres, sont caractérisés par une forte proportion de superficies boisées. Les sols sont de moins bonne qualité, et l'agroforesterie y est plutôt pratiquée. De nombreuses érablières à sucre se retrouvent d'ailleurs dans le bloc de Saint-Louis-de-France.
- Le bloc des Vieilles-Forges (secteur Trois-Rivières, partie nord) présente quant à lui des proportions similaires en termes de superficies boisées, cultivées et urbanisées. Il s'agit plutôt d'un secteur déstructuré où plusieurs fonctions urbaines cohabitent, au détriment de l'agriculture.



Le milieu récréotouristique

Trois-Rivières compte un ensemble d'attraits diversifiés et complémentaires favorisant un achalandage touristique important.

Sa richesse historique se traduit par la présence du Lieu historique national des Forges du Saint-Maurice, du bourg du Vieux-Trois-Rivières, de la Basilique Notre-Dame-du-Cap, du Musée des arts et traditions populaires et du chemin du Roy, lanière patrimoniale empruntant la route 138, qui sont reconnus à l'échelle provinciale. D'autres sites d'intérêt patrimonial s'y retrouvent également, tel que le noyau villageois de Pointe-du-Lac avec son moulin Seigneurial et sa forêt ancienne (Villes de Trois-Rivières, 2006). Trois-Rivières compte près de 4000 bâtiments d'intérêt patrimonial, dont 240 ont une valeur supérieure ou exceptionnelle.

Le territoire trifluvien recèle également plusieurs parcs et espaces verts, totalisant une superficie de 218 ha, ainsi que des territoires d'intérêt esthétique ou écologique. Il s'agit d'espaces boisés et de coteaux ainsi que des grands cours d'eau, de leurs îles et de leurs rives. De surcroît, la présence d'un milieu agricole et rural prépondérant constitue un atout majeur pour le développement d'activités agrotouristiques et agroalimentaire (Ville de Trois-Rivières, PU, 2006).

Plusieurs évènements sportifs et culturels y sont tenus, dont les plus importants sont le festival de musique le Festivoix, accueillant chaque année près de 360 000 festivaliers, le Grand Prix (course automobile), l'évènement agroalimentaire Délices d'automne, le Festival international de poésie, le Festival international Danse encore et d'autres encore tel que le Festival brassicole de la Mauricie ou le Rendez-vous des coureurs des bois.

Les milieux commercial, industriel et institutionnel

En ce qui concerne la fonction commerciale, il y a plusieurs types de zones commerciales sur le territoire. Le centre-ville comporte une trame mixte, laquelle inclut de nombreux commerces, particulièrement des bars, des restaurants et des bureaux de professionnels. Des zones commerciales locales sont développées linéairement le long d'artères et de collectrices. Trois centres commerciaux intérieurs et une zone de commerces de grande surface (située sur le boulevard des Récollets) constituent également des pôles commerciaux d'importance régionale, dans les secteurs de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest (Ville de Trois-Rivières, 2014c).

Au niveau des industries, Trois-Rivières compte neuf parcs industriels et plusieurs affectations industrielles identifiées au plan d'urbanisme. Certains de ces secteurs sont intégrés au périmètre urbain alors que d'autres sont situés en périphérie, à proximité du réseau autoroutier. Les parcs industriels occupent une superficie de 1248,8 ha et les affectations industrielles 1006,9 ha pour une superficie totale dédiée à la fonction industrielle qui correspond à près de 7 % du territoire trifluvien (Ville de Trois-Rivières, 2014c).



En ce qui concerne la répartition des institutions sur le territoire, elle est concentrée dans le pôle institutionnel, lequel comprend notamment l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le Cégep et le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR). Le pôle institutionnel est délimité par les boulevards des Récollets et Saint-Louis ainsi que par les rues Laviolette et Sainte-Marguerite (centre-ville, secteur Trois-Rivières). Il représente un atout pour Trois-Rivières en raison de son rayonnement d'ordre régional (Ville de Trois-Rivières, 2014c).

Les grandes d'affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire s'appuient sur les caractéristiques particulières du milieu et découlent directement des orientations d'aménagement et de développement que la Ville de Trois-Rivières désire accorder à chacune des composantes de son territoire. Elles sont associées à un cadre de gestion qui en définit les usages qui y sont permis, interdits, compatibles ou soumis à des restrictions particulières.

Le tableau 2.1 suivant présente les aires d'affectations du sol prévues au règlement sur le plan d'urbanisme actuel de la Ville de Trois-Rivières (Ville de Trois-Rivières, 2010) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et à l'intérieur de la zone agricole.

Tableau 2.1 Grandes affectations du territoire

COMPOSANTE	Aire d'affectation du sol
Territoire situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentielle • Rurale résidentielle • Publique et institutionnelle • Commerciale locale • Commerciale régionale • Centre-ville • Noyau villageois • Rural • Rurale commerciale • Industrielle • Portuaire • Aéroportuaire • Espace vert • Périmètre de protection des points de captage de l'eau potable • Parc régional • Zone tampon • Extraction et valorisation • Récréation • Aire écologique • Protection • Conservation à l'intérieur des territoires d'intérêt écologique • Infrastructures et transport • Infrastructures et transport projetés
Territoire régi par la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA)	<ul style="list-style-type: none"> • Agroforesterie • Extraction et revalorisation en milieu agroforestier • Récréation en milieu agroforestier • Protection du milieu agroforestier • Infrastructures et transport en milieu agroforestier

Tiré de : Ville de Trois-Rivières, 2010.



2.1.5 Orientations et intentions des outils territoriaux de planification stratégique

La Ville de Trois-Rivières s'est donnée pour 2030 une vision stratégique de développement de son territoire. Afin d'aborder l'ensemble des enjeux municipaux, la vision stratégique est composée d'un énoncé général, lequel est appuyé par huit énoncés sectoriels. Parmi ceux-ci, l'énoncé « Environnement et biodiversité » témoigne d'une volonté d'améliorer la gestion des matières résiduelles (Ville de Trois-Rivières, 2014d).

Dans sa *Politique de développement durable*, la Ville de Trois-Rivières a notamment retenu la thématique « Gestion des matières résiduelles » (Ville de Trois-Rivières, 2009a).

Cette politique a donné lieu à l'élaboration d'un premier plan d'action, *Plan d'action 2009-2013*, dont quatre actions concernent directement les matières résiduelles (Ville de Trois-Rivières, 2009b) :

- Poursuite du PGMR;
- Promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique;
- Appui au projet de mise sur pied d'une coopérative de développement de filières de récupération (textiles et encombrants).

Finalement, dans son *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES*, la Ville de Trois-Rivières a choisi d'effectuer les actions suivantes en ce qui concerne le secteur des matières résiduelles (SNC Lavalin, 2012) :

- Valorisation des boues d'épuration par l'épandage;
- Promotion de l'herbicyclage;
- Soutien au compostage domestique;
- Réduction du volume des matières résiduelles à éliminer;
- Collecte municipale des matières organiques et traitement par biométhanisation;
- Compostage à la ferme des feuilles mortes;
- Plateforme de compostage des feuilles mortes.

2.2 Portrait démographique

2.2.1 Répartition de la population

La population de la Ville de Trois-Rivières a atteint, en 2014, 134 561 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2015c) et 62 897 ménages étaient présents sur le territoire (Institut de la statistique du Québec, 2014a). En comparaison, le premier PGMR de la Ville de Trois-Rivières rapportait une population de 126 454 habitants (Ville de Trois-Rivières, 2005) et 53 645 ménages en 2001 (Société d'habitation du Québec, 2005).



Comparativement aux autres régions administratives du Québec, la Mauricie présente une faible densité de population. En effet, il s'agit de la sixième région la plus faiblement densifiée (après le Nord-du-Québec, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac Saint-Jean et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), avec une densité de 7,5 hab./km² en 2014 comparativement à 6,3 hab./km² pour l'ensemble du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2015e).

Globalement, la densité de population de la Ville de Trois-Rivières est plus élevée que celle de sa région administrative, mais elle est très variable sur le territoire (tableau 2.2). Les tableaux qui suivent fournissent des informations détaillées quant :

- À la répartition de la population, aux deux derniers recensements du Canada, en fonction des secteurs de la Ville (tableau 2.2), et;
- Aux données les plus récentes de variation de la population pour l'ensemble du territoire (tableau 2.3).

Tableau 2.2 Répartition de la population par secteur

SECTEUR	Population 2006 ¹	Population 2011 ¹	Variation quinquennale 2006-2011	Superficie ² (km ²)	Densité de population ³ (hab./km ²)
Cap-de-la-Madeleine	39 315	40 330	2,6 %	18,0	2240,6
Pointe-du-Lac	7290	8270	13,4 %	62,2	133,0
Saint-Louis-de-France	7110	7330	3,1 %	61,5	119,2
Sainte-Marthe-du-Cap	6300	6935	10,1 %	40,6	170,8
Trois-Rivières	47 915	49 205	2,7 %	77,2	637,4
Trois-Rivières-Ouest	24 780	26 215	5,8 %	28,7	913,4
Ville de Trois-Rivières	132 710	138 285	4,2 %	288,20	479,8

1- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, s.d.

2- Ville de Trois-Rivières, 2005.

3- La densité de population est calculée à partir de la population de 2011.

Tableau 2.3 Plus récentes données de population pour l'ensemble de la Ville de Trois-Rivières

	Population 2010 ¹	Population 2014 ¹	Variation quinquennale 2010-2014	Population saisonnière ²	Population équivalente ³	Superficie (km ²) ⁴	Densité de population (hab./km ²) ⁵
Ville de Trois-Rivières	132 592	134 561	1,5 %	112	134 673	288,20	466,9

1- Institut de la statistique du Québec, 2015f.

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation (année 2013), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en considérant 2,1 personnes par habitation (Institut de la statistique du Québec, 2014a, 2015f). La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte du taux d'occupation des chalets et maisons de villégiature par une clientèle provenant de l'extérieur du territoire (MRNF, 2006), soit environ 25 % du temps.

3- Correspond à la somme de la population permanente 2014 et de la population saisonnière.

4- Ville de Trois-Rivières, 2005.

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2014.



2.2.2 Projection démographique

La figure 2.1 illustre la croissance de la population de la Ville de Trois-Rivières de 1996 à 2036. De 1996 à 2014, les données de population correspondent aux données révisées annuellement (Institut de la statistique du Québec, 2015c). Quant aux projections de la population de 2016 à 2036, il s'agit de celles anticipées par l'Institut de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2014b).

Bien qu'une baisse démographique se soit fait sentir entre 1996 et 2001, la population de la Ville de Trois-Rivières connaît depuis une croissance modérée. Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la croissance de la population de la Ville de Trois-Rivières se poursuivra avec un taux de près de 7 % (Institut de la statistique du Québec, 2014c). Le taux d'accroissement de la population de la Ville de Trois-Rivières est l'un des plus élevés de la région suivi de celui de la MRC des Chenaux. À l'échelle de la Mauricie, la tendance est aussi à la hausse, bien que le taux d'accroissement de la population anticipé soit inférieur (tableau 2.4).

La population de la Ville de Trois-Rivières pourrait ainsi atteindre 144 705 habitants en 2036 (Institut de la statistique du Québec, 2014b).

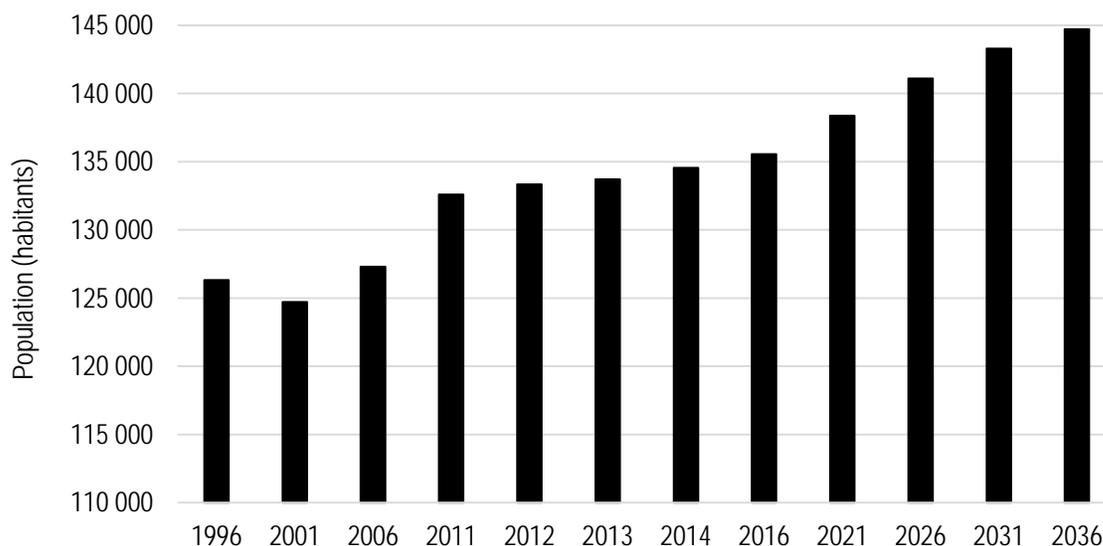


Figure 2.1 Croissance et projection démographiques de 1996 à 2036

En ce qui a trait aux ménages, le nombre moyen de personnes par ménage devrait être plutôt stable, et le nombre de ménages devrait augmenter en fonction de la croissance de la population.



Tableau 2.4 Perspectives démographiques de la population et des ménages

		2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2036
Ensemble du Québec	Population ¹	8 35 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	12,4 %
Mauricie	Population ¹	268 239	271 323	274 326	276 227	276 853	3,2 %
	Population ¹	135 547	138 372	141 095	143 302	144 705	6,7 %
Ville de Trois-Rivières	Ménages privés ²	63 795	65 298	66 309	67 212	67 848	5,7 %
	Personnes par ménage ³	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	

1- Institut de la statistique du Québec, 2014b.

2- Institut de la statistique du Québec, 2014a.

3- Les données ont été obtenues par calcul à partir de la population et du nombre de ménages.

2.2.3 Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Logement

Les tableaux 2.5 et 2.6 présentent les catégories d'habitations présentes en 2013 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

Tableau 2.5 Nombre et type de logements présents sur le territoire en 2013

Type de construction	Nombre	%
Résidences unifamiliales	29 275	45,7
Immeubles 2 à 5 logements	16 668	26,0
Immeubles 6 logements et plus	16 058	25,1
Maisons mobiles et roulottes	293	0,5
Chalets et maisons de villégiature	215	0,3
Copropriétés	1559	2,4
TOTAL	64 068	100

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2013 de la Ville de Trois-Rivières.

Les habitations unifamiliales sont prédominantes sur le territoire; elles représentent près de la moitié des logements. Des 16 058 logements qui se retrouvent dans des immeubles de 6 logements et plus, un peu moins de 50% se retrouvent dans des immeubles de 6 à 9 logements, et le plus gros immeuble compte 219 logements.



Tableau 2.6 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées présents dans chacune des municipalités selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (2015)

	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Nombre de logements	% ICI sur nombre de logements	Nombre d'unités comprenant des EAE	% unités comprenant des EAE sur nombre de logements
Ville de Trois-Rivières	152	1611	227	1990	66 058	3,0	185	0,3

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation 2013 de la Ville de Trois-Rivières.

Âge

Le tableau 2.7 présente la structure par âge de la population de la Ville de Trois-Rivières en 2014. Dans la Ville de Trois-Rivières, comme en Mauricie, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est plus faible que la moyenne québécoise. Le poids des 20-64 ans est également plus faible qu'au Québec. La Ville de Trois-Rivières présente une importante proportion de personnes âgées de 65 ans et plus comparativement à l'ensemble du Québec bien qu'inférieure à celle de la région de la Mauricie. Ainsi, l'âge médian de la Ville de Trois-Rivières, qui sépare la population en deux groupes égaux, est supérieur à celui du Québec, mais inférieur à celui de la région.

Tableau 2.7 Population par groupe d'âge et âge médian

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian
Ensemble du Québec ¹	20,9%	62,0%	17,1%	41,8
Mauricie ²	18,0%	59,9%	22,1%	48,2
Ville de Trois-Rivières ³	18,1%	60,5%	21,4%	46,2

1- Institut de la statistique du Québec, 2014c.

2- Institut de la statistique du Québec, 2015g.

3- Institut de la statistique du Québec, 2015h.

Comme l'indique la distribution de la population selon l'âge (figure 2.2), le vieillissement se poursuit graduellement dans la Ville de Trois-Rivières, comme dans la région et dans l'ensemble du Québec. Ainsi, la proportion des jeunes de moins de 20 ans tend à diminuer (passant de 22 % en 2002 à 18 % en 2014). À l'inverse, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus augmente progressivement (passant de 16 % en 2002 à 21 % en 2014). L'âge moyen continue également de s'élever. Il a atteint 44,4 ans en 2014, alors qu'il était de 40,8 ans en 2002 (Institut de la statistique du Québec, 2015h).



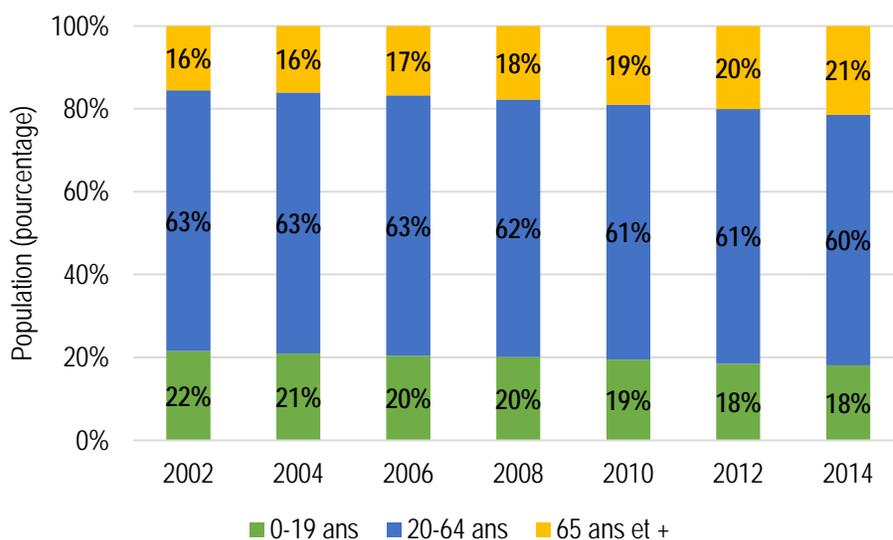


Figure 2.2 Évolution de la population par groupe d'âge de 2002 à 2014

Scolarité

Les données pour l'année 2011 (figure 2.3) indiquent que le taux de diplomation universitaire est supérieur pour la Ville de Trois-Rivières comparativement à la région de la Mauricie bien que moins élevé qu'à l'échelle du Québec. Par ailleurs, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ne détenant pas d'études secondaires est inférieur à la moyenne québécoise. Le taux de certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers est nettement inférieur à celui de la région. Par contre, le taux de diplôme du niveau collégial est supérieur à celui de la région et à la moyenne québécoise (Statistique Canada, 2011).

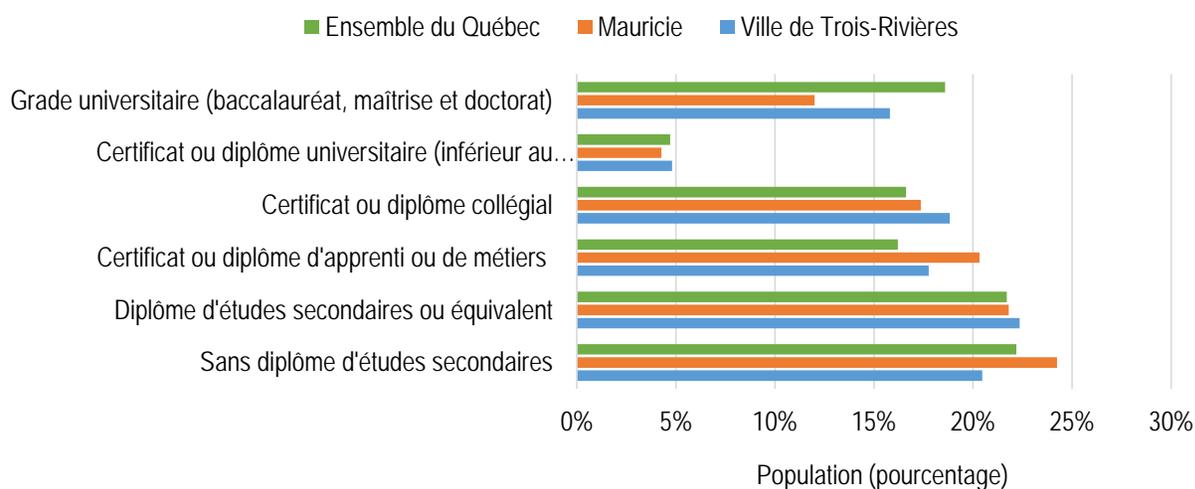


Figure 2.3 Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (2011)



Marché du travail

Sur le plan du revenu, la Ville de Trois-Rivières est en avance par rapport à la Mauricie (tableau 2.8). En 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles ainsi que le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans de la Ville de Trois-Rivières étaient supérieurs à ceux des autres MRC de la région, mais inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec.

Tableau 2.8 Revenu médian des familles et des travailleurs en 2011

	Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles ¹	Revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans ²
Ensemble du Québec	68 170 \$	38 158 \$
Mauricie	60 710 \$	34 467 \$
Ville de Trois-Rivières	64 730 \$	36 902 \$

1- Institut de la statistique du Québec, 2014d.

2- Institut de la statistique du Québec, 2014e.

Finalement, en ce qui a trait à l'emploi (tableau 2.9) :

- Le taux de chômage pour la Ville de Trois-Rivières est plus faible que celui de la région administrative, mais plus élevé que celui pour l'ensemble du Québec.
- Le taux d'emploi et le taux d'activité sont très semblables à ceux de la région, mais plus faibles que ceux de l'ensemble du Québec.

Tableau 2.9 Principaux indicateurs du marché du travail

SITUATION D'ACTIVITÉ	Ville de Trois-Rivières		Mauricie		Ensemble du Québec	
	2011 ¹	2013 ^{2,3}	2011 ¹	2013 ^{2,3}	2011 ¹	
Population active	65 945	126 000	75 070	4 379 700	4 183 445	
Chômeurs	5175	10 600	6390	328 500	303 020	
Taux d'activité	60,2 %	55,7 %	60,2 %	65,3 %	64,6 %	
Taux d'emploi	55,4 %	51,0 %	55,6 %	60,4 %	59,9 %	
Taux de chômage	7,8 %	8,4 %	8,5 %	7,5 %	7,2 %	

1- Statistique Canada, 2011.

2- Institut de la statistique du Québec, 2015i.

3- Institut de la statistique du Québec, 2015j.



2.3 Structure économique

Nombre et taille des établissements

En 2015, 1793 établissements de cinq employés et plus étaient recensés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Près des deux tiers d'entre eux comptent moins de cinq employés (tableau 2.10). Quant aux établissements de 100 employés et plus, 89 sont présents sur le territoire (tableau 2.11), et de ce nombre, quatre comptent plus de 500 employés et deux 1000 employés et plus. Parmi ces derniers, un seul est une entreprise privée, les autres étant des institutions.

Tableau 2.10 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre ¹	%
5 à 19 employés	1161	64,8	13 932	21,5
20 à 49 employés	410	22,9	14 350	22,1
50 à 99 employés	133	7,4	9975	15,4
100 à 199 employés	60	3,3	9000	13,9
200 à 499 employés	23	1,3	8050	12,4
500 à 999 employés	4	0,2	3000	4,6
1000 employés et plus	2	0,1	6500	10,0
TOTAL	1793	100	64 807	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en considérant un nombre moyen d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec. Pour les établissements de plus de 1000 employés, des recherches complémentaires ont été réalisées pour préciser le nombre d'employés.

Tiré de : Emploi-Québec, 2015a.

Tableau 2.11 Établissements de 500 employés et plus sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières

ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN	Nombre d'employés
Centre Jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec Centre administratif	624110	500 à 999
Centre Cloutier-du Rivage (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	621494	500 à 999
Centre St-Joseph, Centre administratif (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	912910	500 à 999
Centre Hospitalier Affilié Universitaire (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	622111	4800
Marmen inc.	332710	500 à 999
UQTR Campus Principal (Pavillon Pierre-Boucher)	611310	1700

Tiré de : Emploi-Québec, 2015b.



Secteur d'activité

Bien que la majorité des emplois et des établissements fasse partie du secteur tertiaire, l'économie de la Ville de Trois-Rivières est basée sur le secteur secondaire. En effet, la production de produits métalliques, de produits de bois et l'industrie des pâtes et papiers sont reconnues mondialement. Le secteur primaire (agriculture et la foresterie) est très faiblement représenté comparativement à la Mauricie et l'ensemble du Québec (tableaux 2.12 et 2.13).

Tableau 2.12 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité (année 2015)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre ¹	%
Secteur primaire	6	0,3	204	0,3
Agriculture et foresterie	5	0,3	169	0,3
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1	0,1	35	0,1
Secteur secondaire	254	14,2	10 070	15,5
Construction	128	7,1	4428	6,8
Fabrication	126	7,0	5642	8,7
Secteur tertiaire	1533	85,5	54 533	84,1
Services publics	1	0,1	12	0,0
Commerce de détail	378	21,1	9718	15,0
Commerce de gros	85	4,7	2105	3,2
Transport et entreposage	46	2,6	2479	3,8
Arts, spectacles et loisirs	49	2,7	1559	2,4
Industrie de l'information et de la culture	28	1,6	1082	1,7
Hébergement et service de restauration	200	11,2	5386	8,3
Finance et assurance	50	2,8	1593	2,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	64	3,6	3132	4,8
Services immobiliers et services de location et de location à bail	42	2,3	854	1,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	117	6,5	2438	3,8
Services d'enseignement	72	4,0	5846	9,0
Soins de santé et assistance sociale	193	10,8	11 697	18,0
Administration publique	55	3,1	3796	5,9
Autres services	153	8,5	2836	4,4
TOTAL	1793	100	64 807	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec. Pour les établissements de plus de 1000 employés, des recherches complémentaires ont été réalisées pour préciser le nombre d'employés.

Tiré de : Emploi-Québec, 2015a.



Enfin, le tableau ci-dessous compare le nombre d'emplois, par secteur d'activité, sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, en Mauricie et à l'échelle du Québec.

Tableau 2.13 Nombre d'employés par secteur d'activité (année 2011)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Ville de Trois-Rivières		Mauricie		Ensemble du Québec	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%
Secteur primaire	475	0,7	3720	3,0	105 240	2,6
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	360	0,6	3370	2,7	84 470	2,1
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et gaz	115	0,2	350	0,3	20 770	0,5
Secteur secondaire	10 820	16,9	25 230	20,4	718 170	17,6
Construction	3435	5,4	7845	6,3	241 780	5,9
Fabrication	7385	11,5	17 385	14,1	476 390	11,7
Secteur tertiaire	52 870	82,4	94 620	76,6	3 261 720	79,8
Services publics	1235	1,9	1950	1,6	33 815	0,8
Commerce de gros	2130	3,3	3565	2,9	169 825	4,2
Commerce de détail	8870	13,8	16 390	13,3	501 380	12,3
Transport et entreposage	2375	3,7	4855	3,9	181 295	4,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1500	2,3	1990	1,6	98 340	2,4
Finances et assurances	1705	2,7	3040	2,5	159 230	3,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	840	1,3	1380	1,1	61 365	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	3175	4,9	5065	4,1	282 115	6,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	35	0,1	55	0,0	3965	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	2690	4,2	4250	3,4	156 130	3,8
Services d'enseignement	5690	8,9	9110	7,4	301 425	7,4
Soins de santé et assistance sociale	9610	15,0	17 665	14,3	496 125	12,1
Arts, spectacles et loisirs	1110	1,7	2000	1,6	78 795	1,9
Hébergement et services de restauration	4660	7,3	8470	6,9	253 145	6,2
Autres services (sauf administration publique)	3075	4,8	6140	5,0	189 290	4,6
Administration publique	4170	6,5	8695	7,0	295 480	7,2
TOTAL¹	64 165	100	123 570	100	4 085 130	100

1- Les totaux, qui proviennent de l'Enquête nationale auprès des ménages, sont arrondis de façon aléatoire vers le haut ou vers le bas, à un multiple de 5 ou de 10. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas totaliser les valeurs individuelles étant donné que les sous-totaux sont arrondis séparément.

Tiré de : Statistique Canada, 2011.



3.0 Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

3.1 Entente de constitution de la RGMRM

En 1991, les MRC de Francheville, du Centre-de-la-Mauricie, de Maskinongé et de Mékinac ainsi que la Ville de Trois-Rivières ont créé la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie. En 2002, suite à la réorganisation municipale, le territoire des villes et MRC de la Mauricie a été remanié. Il en résulte que la régie est maintenant composée des MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac ainsi que des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Également en 2002, le nom de la régie a été modifié pour devenir la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

Préalablement à la constitution de la RGMRM, les MRC ont décrété compétence en gestion de matières résiduelles selon la procédure prévue à la loi. En 2000, ces quatre MRC ont élargi leurs compétences en matière de gestion, de traitement et d'élimination des boues de fosses septiques et de station d'épuration. Depuis l'entrée en vigueur de l'entente initiale de la RGMRM, une municipalité locale peut exercer son droit de retrait pour ne plus être assujettie à l'une des compétences déclarées par la MRC ayant juridiction sur son territoire ou elle peut décider de s'y assujettir ou de s'y réassujettir.

L'entente de la RGMRM a pour objet «...la gestion globale des matières résiduelles, y compris des boues, notamment mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, entre autres, la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles ; ».

Cette entente, d'une durée de trente ans, se termine le 31 décembre 2031. Par la suite, l'entente se renouvelle automatiquement par période successive de dix ans, à moins que l'une des municipalités membres n'informe les autres municipalités membres et la RGMRM, par résolution dûment signifiée, de son intention d'y mettre fin et ce, au moins douze mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.



3.2 Champs de compétence

En vertu de l'entente intermunicipale créant la RGMRM (voir annexe C), la RGMRM a les responsabilités suivantes :

Compétence 1

En matière de collecte et de transport des matières résiduelles, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la RGMRM peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte et de transport des matières résiduelles; cette compétence n'étant pas activée, la RGMRM n'offre pas ce service actuellement, cette responsabilité revient à chaque ville ou municipalité locale.

Compétence 2

En matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la RGMRM peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et de vente des matières récupérées.

Compétence 3

En matière d'élimination des matières résiduelles, établir et exploiter un lieu d'élimination des matières résiduelles, un système de gestion des matières résiduelles ou une usine de traitement des matières résiduelles.

Compétence 4

En matière de gestion de boues, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la RGMRM peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte, de transport et de traitement de boues.

La Ville de Trois-Rivières est assujettie à la RGMRM quant aux compétences 2 (matières recyclables), 3 (élimination) et 4 (boues septiques).



3.3 Autres ententes intermunicipales

3.3.1 Entente entre la RGMRM et la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) (1998)

Par cette entente, la RGMRM s'engage à réserver au LET de Saint-Étienne-des-Grès, un espace suffisant pour recevoir 210 300 tonnes métriques de déchets recueillis sur le territoire desservi par la RIGIDBNY. L'entente a pris fin en septembre 2015.

3.3.2 Entente entre la RGMRM et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny (2007)

Par cette entente, valide jusqu'en décembre 2012, puis renouvelée jusqu'en décembre 2017, la RGMRM s'engage à recevoir au centre de transfert de L'Islet et à transporter à ses LET pour y être enfouies toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles sur le territoire, selon les termes et conditions énoncés à l'entente et elle s'engage aux mêmes conditions à desservir toutes autres municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny qui en font la demande.

Les municipalités signataires s'engagent, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement ou prolongation, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur leur territoire, exclusivement aux LET de la RGMRM, par le biais du centre de transfert.

Après son expiration, cette entente peut être prolongée pour deux périodes successives de cinq ans. La durée totale de l'entente ne pourra excéder 20 ans.

3.3.3 Entente entre la RGMRM et la Ville de La Tuque (2010)

Par cette entente, valide jusqu'en avril 2020, la RGMRM s'engage à recevoir, traiter et enfouir toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles sur le territoire des municipalités suivantes : La Tuque, La Bostonnais, La Croche et les TNO selon les termes et conditions énoncés à l'entente et elle s'engage aux mêmes conditions à desservir toute autre municipalité de la MRC du Haut-Saint-Maurice qui en fait la demande.

La RGMRM s'engage également, pour toute la durée de cette entente, à prendre en charge les matières résiduelles provenant de la collecte sélective en vue de leur traitement à un centre de tri. La Ville s'engage, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire au LET de Saint-Étienne-des-Grès, par le biais du centre de transfert situé à La Tuque.

Après son expiration, cette entente peut être prolongée pour deux périodes successives de cinq ans.



3.3.4 Entente entre la RGMRM et la Régie intermunicipale de la région de Thetford (2013)

Par cette entente, valide jusqu'en avril 2018, la RGMRM s'engage à recevoir à l'un de ses LET, pour y être enfouies, toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles, sur le territoire de la Régie intermunicipale de la région de Thetford et de toutes autres municipalités qui adhéreront à la Régie intermunicipale de la région de Thetford.

La Régie intermunicipale de la région de Thetford s'engage, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement ou prolongation, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire, exclusivement aux LET de la RGMRM, par le biais d'un centre de transfert.

Après son expiration, cette entente peut être prolongée pour trois périodes successives de cinq ans.

3.3.5 Entente entre la RGMRM et la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de La Mitis (2013)

Par cette entente, valide jusqu'en mai 2015, la RGMRM s'engage à recevoir à l'un de ses LET, pour y être enfouies, toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles provenant du territoire de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de La Matapédia et de La Mitis.

La Régie intermunicipale des matières résiduelles de La Matapédia et de La Mitis s'engage, pendant toute la durée de la présente, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire, exclusivement aux LET de La RGMRM.

L'entente conclue en novembre 2013 a pris fin le 31 mai 2015.



3.4 Distribution des responsabilités

Le tableau suivant indique l'instance responsable pour chacun des services offerts aux citoyens sur le territoire.

Tableau 3.1 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières en 2014

SERVICES		Responsable
Déchets	Planification de la collecte et du transport	Municipalité
	Collecte et transport	Entreprise privée
	Disposition	RGMRM
Matières recyclables	Planification de la collecte et du transport	RGMRM
	Collecte et transport	Entreprise privée / RGMRM
	Tri et traitement	RGMRM
Feuilles mortes et résidus verts	Planification de la collecte et du transport	Municipalité
	Collecte et transport	Entreprise privée / Citoyen
	Traitement	RGMRM / Agriculteur
Encombrants	Planification de la collecte et du transport	Municipalité
	Collecte et transport	Entreprise privée
	Disposition	RGMRM
Boues de fosses septiques	Planification de la vidange	RGMRM
	Vidange et transport	RGMRM
	Disposition ou traitement	RGMRM
Exploitation des écocentres		RGMRM
Exploitation des lieux d'enfouissement		RGMRM

3.5 Règlements

Le tableau 3.2 dresse la liste des règlements dont s'est dotée la Ville de Trois-Rivières afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles sur son territoire, et le tableau 3.3 en résume la portée.

Tableau 3.2 Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles

NUMÉRO	Titre
2005, chapitre 95	Règlement sur le plan de gestion des matières résiduelles
2005, chapitre 121	Règlement sur la collecte sélective des matières recyclables produites dans les industries, commerces et institutions
2007, chapitre 48	Règlement sur la vidange des fosses septiques
2008, chapitre 161	Règlement sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
2011, chapitre 148	Règlement sur les nuisances



Tableau 3.3 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles

RÈGLEMENT ET PORTÉE	Élément inclus
Gestion des matières résiduelles	
Collecte des ordures	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	Encombrants et résidus verts autorisés
Matières autorisées/interdites	✓
Collecte des matières recyclables	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	Refusées
Matières autorisées/interdites	✓
Participation obligatoire	✓
Nuisances	
Interdiction de jeter	
Sur ou dans tout immeuble	✓
Sur la place publique	
Dans ou près des eaux et cours d'eau	
Vidange des fosses septiques	
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues	
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange	
Preuve de vidange obligatoire	

Légende : ✓ = Mention dans le règlement



4.0 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, près d'une centaine d'organismes et d'entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles ont été recensés. À ce nombre s'ajoutent une quinzaine d'organismes et d'entreprises qui, bien que situés à l'extérieur du territoire de planification, composent le système de gestion des matières résiduelles de la Ville de Trois-Rivières. Parmi ceux-ci figurent notamment cinq organismes à but non lucratif, ainsi que la société d'état RECYC-QUÉBEC, qui exploitent et administrent des programmes de récupération et de valorisation qui sont utilisés par les résidents et les ICI de la Ville de Trois-Rivières.

Le tableau 4.1 se veut l'inventaire le plus à jour des organismes et des entreprises qui œuvrent dans le réemploi, la récupération, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Les organismes et entreprises y sont listés par ordre alphabétique.



Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
À l'extérieur du territoire de planification				
Appel À Recycler Canada inc.	Bureau régional du Québec 9160, boulevard Leduc, bureau 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 1-888-224-9764 www.appelarecycler.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des piles
Association des producteurs responsables (APR)	Téléphone : 1-888-604-2624 www.recycfluor.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation, connu sous le nom de RecycFluo, pour les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et tous les autres types de lampes contenant du mercure
Association du recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)	Téléphone : 1-888-557-8177 www.recyclemelectroniques.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme de gestion représentant des manufacturiers, des distributeurs et des détaillants de produits électroniques mis en marché au Québec, reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des matières électroniques
Éco-Peinture	40, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 Téléphone : 819-840-6229 Sans frais : 1-855-840-6559 www.ecopeinture.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Société québécoise de gestion écologique de la peinture, mise sur pied par les fabricants et les détenteurs de marques de peinture, reconnue par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des peintures et de leurs contenants
Enfouibec	18 055, rue Gauthier Bécancour (Québec) G9H 1C1 Téléphone : 819-233-2443	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de CRD
Excavation R.G.M.	3389, 4e Rue Shawinigan (Québec) G9T 5K5 Téléphone 819-538-2282	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Collecte et transport des matières résiduelles Centre de tri de CRD
Laurentide re/sources	4660, 12 ^e Avenue Shawinigan-Sud (Québec) G9N 6T5 Téléphone : 1-800-567-9481	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération et recyclage de RDD (piles, peintures, huiles usées, ampoules fluocompactes et tube fluorescents, produits chimiques)
Matériaux spécialisés Louiseville	161, rue St-Paul Louiseville (Québec) J5V 2G9 Téléphone : 819-228-2789	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération et recyclage de produits de bois
Pagé construction (Sintra)	17 905, rue Gauthier Bécancour (Québec) G9H 1C1 Téléphone : 819-233-2934	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de CRD (asphalte et brique)
Pratte & Laforme inc.	2800, 2 ^e Rue, Shawinigan (Québec) G9T 5K5 Téléphone: 819-538-4245	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de CRD (bois, asphalte et brique)
Récupération Mauricie	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Téléphone : 819-372-5125	Organisme à but non lucratif	Récupération	Centre de tri des matières recyclables



Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (Québec) G1K 7R1 Téléphone : 418-643-0394 Télécopieur : 418-643-6507 Sans frais : 1-866 523-8290	Société d'état	Récupération Recyclage	Société québécoise de récupération et de recyclage qui, notamment, administre le programme de consignation des contenants à remplissage unique et le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Téléphone : 819 373-3130	Organisation municipale	Collecte et transport Récupération Recyclage Élimination	Centre de traitement des boues de fosses septiques (et service de vidange) Lieu d'enfouissement technique
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, boulevard Brassard, bureau 214 Chambly (Québec) J3L 5R4 Téléphone : 1-877-987-6448 www.soghu.com	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres
Sur le territoire de planification				
AIM Trois-Rivières	475, rue Godin Trois-Rivières Ouest (Québec) G8Z 3H3 Téléphone : 819-379-9788	Entreprise privée	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux
Ameublements Tanguay	2200, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 3X5 Téléphone : 819-373-1111	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Matériel informatique et produits électroniques divers
André Morrissette Fer et Métaux	51, rue Jacques-Létourneau Trois-Rivières (Québec) G9B 6E6 Téléphone : 819-377-1304	Entreprise privée	Récupération	Récupération de ferrailles et métaux
Atelier Mécanique Beaudry	2815, rue de l'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 3X9 Téléphone : 819-374-3465	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigels, etc.
Batterie et Équipement Inc.	652, rue Saint-Georges Trois-Rivières (Québec) G9A 2L1 Téléphone : 819-375-1487	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
Bétonel-Dulux – Trois-Rivières	3225, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 6M1 Téléphone : 819-376-8032	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Peintures et leurs contenants
Bois recyclé du Québec inc.	8850, boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-693-9797	Entreprise privée	Récupération	Résidus CRD : bois, copeaux de bois, palettes de bois

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Bureau en Gros	400, rue Barkoff Trois-Rivières (Québec) G8T 9P5 Téléphone : 819-371-4848 4000, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 6K9 Téléphone : 819-370-8679	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Matériel informatique et produits électroniques divers Piles et batteries Téléphones cellulaires et accessoires
B.R. Services	268, rue Saint-Laurent Trois-Rivières (Québec) G8T 6G7 Téléphone : 819-374-1147	Entreprise privée	Réemploi	Vente d'appareils électroménagers usagés remis à neuf
Camille Fontaine & Fils inc.	3525, boulevard Laurier Est Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2B2 Téléphone : 450-773-9689	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de CRD situé à Trois-Rivières
Canac	2350, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 3X7 Téléphone 819-374-2036 1575, rue Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G8V 2N1 Téléphone 819-694-1560	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Ampoules fluocompactes Peintures et leurs contenants
Canadian Tire	6, rue Fusey Trois-Rivières (Québec) G8T 2T1 Téléphone : 819-376-6866 3525, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y 4P2 Téléphone : 819-378-4045	Entreprise privée	Récupération	Pneus usés Pièces d'auto usées en métal Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc. Piles et batteries Peintures et leurs contenants
Centre d'action bénévole du rivage	521B, rue Notre-Dame Est Trois-Rivières (Québec) G8T 8L9 Téléphone : 819-373-1261	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Films (DVD et Bluray) et CD, jouets, livres et revues, accessoires pour la cuisine (vaisselle, décoration, literie, etc.)
Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)	1060, rue Saint-François-Xavier Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8 Téléphone : 819-378-6963	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Accessoires de mode (foulards, chaussures, chapeaux, lunettes, etc.), vêtements pour enfants, vêtements pour adultes
CFER de Chavigny	365, rue Chavigny Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1A7 Téléphone : 819-377-4391	Institution d'enseignement	Récupération Réemploi	Papier (fin, journal, livres et revues), carton (ondulé, non ondulé), boîtes pour réemploi, matériel informatique, téléphones cellulaires et cartouches d'encre
Clic informatique	121, rue Saint-Antoine Trois-Rivières (Québec) G9A 2J3 Téléphone : 819-376-2542	Entreprise privée	Récupération Réemploi	Vente de pièces d'ordinateurs, récupération d'ordinateurs, de téléphones cellulaires et de cartouches d'encre
Comptoir d'occasion (Église Sainte-Thérèse)	1350, 7 ^e Rue Trois-Rivières (Québec) G8Y 4P7 Téléphone : 819-375-8111	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Vente de vêtements, articles de maison, livres et musique, ordinateurs et accessoires, articles de sport et téléphones cellulaires à prix modique



Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Comptoir économique Saint-Lazare (Presbytère)	35, rue Toupin Trois-Rivières (Québec) G8T 3Y4 Téléphone : 819-379-1357	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Vente de vêtements, articles de maison, meubles, livres et musique, ordinateurs et accessoires et articles de sport à prix modique
Comptoir vestimentaire Saint-Vincent de Paul	2525, rue Royale Trois-Rivières, (Québec) G9A 4L7 Téléphone : 819-697-1162	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Vente de vêtements, articles de décoration, petits électroménagers et meubles d'appoint à prix modique
Construction et pavage Maskimo Ltée	80, rue Jacques-Létourneau Pointe-du-Lac (Québec) G9B 7Y5 Téléphone : 819-601-2999	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de CRD
Coopsco Trois-Rivières	3351, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Téléphone : 819-371-1004	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Matériel informatique et produits électroniques divers
CRI – Centre de recyclage informatique inc.	5435, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y 5L5 Téléphone : 819-691-4444	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Matériel informatique et produits électroniques divers
Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières	294, boulevard Sainte-Madeleine Trois-Rivières (Québec) G8T 3M1 Téléphone : 819-376-5666	Entreprise d'économie sociale	Récupération Réemploi	Articles de sport
Destination Plein Air	2475, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 4G1 Téléphone : 819-375-5777	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries
Électronique Noroy	5715, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A 4N9 Téléphone : 819-376-2554	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Matériel informatique et produits électroniques divers
Entraide diabétique du Québec inc.	3372, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières Ouest (Québec) G9A 4M3 Téléphone : 819-694-9990	Organisme à but non lucratif	Récupération	Textiles (vêtements, cuir), meubles, accessoires de maison, articles de sport
Entraide Saint-Gabriel	102, rue du Frère-Séverin Trois-Rivières (Québec) G8T 3B7 Téléphone : 819-378-2939	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Accessoires de maison. Livres et musique, articles de sport, vêtements et accessoires
Ferme G.-H. Denoncourt	9290, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec) G9B 6T3	Entreprise privée	Recyclage	Compostage agricole de résidus verts
Ferme Les Vieilles Forges S.N.C.	11 625, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-376-8085	Entreprise privée	Recyclage	Compostage agricole de résidus verts
Fondation d'aide aux jeunes musiciens	4115, rue Louis-Franquet Trois-Rivières (Québec) G8Y1R3 Téléphone : 819-371-2831	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Prêt d'instruments de musique et de partitions aux élèves et aux écoles ayant un programme d'option musique



Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Foyer du marin	1545, rue du Fleuve Trois-Rivières (Québec) G9A 6K4 Téléphone : 819-373-7187	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Dons de vêtements pour les marins effectuant une escale au port de Trois-Rivières
Friperie Maryse Béliveau	315, rue des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 2G9 Téléphone : 819-379-0577	Entreprise privée	Récupération Réemploi	Vêtements et accessoires griffés et usagés à vendre
Friperie Nouveau Départ (Centre régional de récupération de vêtements de la Mauricie)	676, rue Champflour Trois-Rivières (Québec) G9A 1Z4 Téléphone : 819-371-0377	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Vêtements
Future Shop	4520, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 4N2 Téléphone : 819-379-6161	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Matériel informatique et produits électroniques divers Piles et batteries Téléphones cellulaires
Garage Daniel Ouelette	2535, rue Saint-Philippe Trois-Rivières (Québec) G9A 4W2 Téléphone : 819-371-3636	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Garage Deshaies Pouliot	2815, rue de l'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 3X9 Téléphone : 819-374-3465	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Garage Jean Bureau	3120, de Beaujeu Trois-Rivières (Québec) G8Z 1T4 Téléphone : 819-374-1124	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Garage Normandin E. et fils	4230, rue Notre-Dame Trois-Rivières (Québec) G8V 2W2 Téléphone : 819-374-8420	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Garage Réjean Blais	232B, rue Saint-Laurent Trois-Rivières (Québec) G8T 6G7 Téléphone : 819-373-5599	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc. Pneus de route (résidentiels)
Gaston Thériault et fils inc.	10 750, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec) G9B 6V9 Téléphone : 819-377-3231	Entreprise privée	Récupération	Récupération de ferrailles et métaux
Gestion sanitaire David Morin inc.	160, rue Dubois Trois-Rivières, (Québec) G9B 6Z4 Téléphone : 819-692-9107	Entreprise privée	Transport	Service de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens et ICI sur son territoire
GM – Trois-Rivières Chevrolet	4201, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A 4M9 Téléphone : 819-376-3791	Entreprise privée	Récupération	Pneus de route (résidentiels) Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Groupe Bellemare Division Recyclage & Environnement	11 450, boulevard Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-697-1366	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Centre de tri de résidus de CRD
Groupe CLR	7200, boulevard Jean-XXIII Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9 Téléphone : 819-377-2424	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries
Hamel Pièces d'auto	1739, rue Jérôme-Hamel Trois-Rivières (Québec) G8V 1W2 Téléphone : 819-374-1556	Entreprise privée	Récupération	Voitures
Home Depot	4500, rue Réal-Proulx Trois-Rivières (Québec) G9A 6P9 Téléphone : 819-379-3990	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries
Jean Coutu	200, rue Fusey Trois-Rivières (Québec) G8T 2V8 Téléphone : 819-375-8941 10 300, chemin Sainte-Marguerite Trois-Rivières (Québec) G9B 6M4 Téléphone : 819-377-2211	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries
La Petite Maison verte de Pointe-du-Lac	10 629, rue Sainte-Marguerite Trois-Rivières (Québec) G9B 6N6 Téléphone : 819-377-0420	Organisme à but non lucratif	Récupération Réemploi	Vente de vêtements, d'articles de maison et de jouets à prix modique
La Recharge (Trois-Rivières)	1380, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec), G8Z 4L5 Téléphone : 819-374-9995	Entreprise privée	Récupération	Cartouches d'imprimante à jet d'encre et laser
L'Armée du Salut (Trois- Rivières)	770, boulevard Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3P6 Téléphone : 819-373-0831	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Jouets, accessoires de mode (foulards, chaussures, chapeaux, lunettes, etc.), vêtements pour enfants, vêtements pour adultes
La Source	4225, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W2 Téléphone : 819-379-7567	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries
L. Bélanger métal inc.	2850, rue Sidbec Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4E1 Téléphone : 819-375-6600	Entreprise privée	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux
Le Bon Citoyen	45, rue Fusey Trois-Rivières (Québec) G8T 2T6 Téléphone : 819-693-5581	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Accessoires pour la cuisine (vaisselle, décoration, literie, etc.), petits électroménagers (grille-pain, cafetière, etc.), accessoires de mode (foulards, chaussures, chapeaux, lunettes, etc.), vêtements pour enfants, vêtements pour adultes
Le Centre de la Batterie	469, rue Bertrand Trois-Rivières (Québec) G8T 5Y4 Téléphone : 819-374-0716	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> Piles et batteries



Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Les Artisans bénévoles de la paix en Mauricie	700, rue Sainte-Cécile Trois-Rivières (Québec) G9A 1L2 Téléphone : 819-371-3366	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Vélos et accessoires, films (DVD et Bluray) et CD, jouets, livres et revues, accessoires pour la cuisine (vaisselle, décoration, literie, etc.), électroménagers (four, réfrigérateur, etc.), meubles intérieurs, petits électroménagers (grille-pain, cafetière, etc.), accessoires de mode (foulards, chaussures, chapeaux, lunettes, etc.), vêtements pour enfants, vêtements pour adultes, textiles (vêtements, chiffons, cuir, fourrure)
Logesco Informatique	35 355, boulevard Jean-XXIII Trois-Rivières (Québec) G8Z 4A6 Téléphone : 819-293-5643	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Matériel informatique et produits électroniques divers
Marchand Audio Video – Stereo Plus	345, boulevard Thibeau Trois-Rivières (Québec) G8T 6Y6 Téléphone : 819-379-4366	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
Marina de Trois-Rivières	1, chemin Île St-Quentin, CP 11 Trois-Rivières (Québec) G9A 5E3 Téléphone : 819-374-5862	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Maskimo Constructions inc.	80, rue Jacques-Létourneau Trois-Rivières (Québec) G9B 7Y5 Téléphone : 819-601-2999	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération et recyclage de matériaux secs (briques, maçonnerie, béton, asphalte)
Matériaux recyclés Trois-Rivières	1147, chemin des Petites Terres Trois-Rivières (Québec) G9B 7H1 Téléphone : 819 377-1490	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération de matériaux de construction et plateforme de tri manuel (bois, brique, maçonnerie, béton, asphalte et métaux)
Monsieur Muffler (Trois-Rivières)	430, boulevard Ste-Madeleine Trois-Rivières (Québec) G8T 3N3 Téléphone : 819-376-8556	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Nedco Trois-Rivières	2400, rue de L'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5 Téléphone : 819-961-3188	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
OCTO Mécanique 500 Enr.	3050, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V5 Téléphone : 819-697-1500	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Ordichef	162, St-Laurent, suite 206 Trois-Rivières (Québec) G8T 7C8 Téléphone : 819-694-0188	Entreprise privée	Récupération Réemploi	Récupération et vente d'ordinateurs et accessoires, consoles de jeux vidéo et accessoires
Ordivert.ca inc.	5355, boulevard Jean-XXIII, suite # 2 Trois-Rivières (Québec) G8Z 4A6 Téléphone : 819-601-2323	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération et recyclage de cartouches d'encre, de métaux, d'ordinateurs et accessoires ainsi que de téléphones cellulaires
Outibo Inc.	351, rue Vachon Trois-Rivières (Québec) G8T 8P6 Téléphone : 819-373-7518	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Outil Mag	2415, rue de la Sidbec S Trois-Rivières (Québec) G8Z 4M6 Téléphone : 819-370-4848	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
Papiers de Publication Kruger inc.	3735, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A 5P6 Téléphone : 819-375-1691	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Patrick Morin Inc.	450, rue Barkoff Trois-Rivières (Québec) G8T 9P5 Téléphone : 819-375-1111	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries • Peintures et leurs contenants
Pièces d'Autos Marc Laroche Inc.	1151, chemin des Petites Terres, Succ. A Trois-Rivières (Québec), G9B 7Y6 Téléphone 819-377-4815	Entreprise privée	Récupération Réemploi Recyclage	Récupération de pièces d'autos et recyclage de métaux
Pièces d'autos Turcotte (1997) inc.	2905, boulevard St-Michel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-378-4846	Entreprise privée	Récupération	Carcasses d'automobiles
PM Vac	8500, boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-379-8004	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
Proxim Annie-Louise Turcotte	6625, boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9C 0K7 Téléphone : 819-840-4244	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
Récupération de ferraille C.G.	624, rue Whitehead Trois-Rivières (Québec) G9A 3M2 Téléphone : 819-693-9883	Entreprise privée	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux, accessoires de maison, électroménagers, équipements électriques
Récupération pièces d'autos Morrissette inc.	8660, boulevard Jean-XXIII Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 5C9 Téléphone : 819-377-1202	Entreprise privée	Récupération	Métaux ferreux (acier inoxydable) métaux non ferreux (aluminium, plomb), carcasses d'automobiles, équipements électriques
Récupération Tersol inc.	600, rue Godin Trois-Rivières, (Québec) G8Z 3H2 Téléphone : 819-691-4149	Entreprise privée	Transport	Service de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens et ICI sur son territoire
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	1921, rue des Toitures Trois-Rivières (Québec) G8V 1W1 Téléphone : 819-373-3130	Organisation municipale	Récupération	Écocentre de Trois-Rivières, secteur est
	2455, rue Charbonneau Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9 Téléphone : 819-373-3130	Organisation municipale	Récupération	Écocentre de Trois-Rivières, secteur ouest

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Rona (H Matteau)	15, rue Philippe-Francoeur Trois-Rivières (Québec) G8T 9L7 Téléphone : 819-374-6141	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Piles et batteries • Peintures et leurs contenants
Rona L'Entrepôt Trois-Rivières	4025, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 6M1 Téléphone : 819-693-0855	Entreprise privée	Récupération	Accessoires d'outils électriques (lames, forets, etc.) Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Ampoules fluocompactes • Peintures et leurs contenants • Piles et batteries
Rubilog inc.	500, rue Godin Trois-Rivières (Québec) G9A 5J3 Téléphone : 819-379-0074	Entreprise privée	Récupération	Cartouche d'imprimante à jet d'encre et laser
Services des bénévoles de Pointe-du-Lac	9830, chemin Ste-Marguerite Trois-Rivières (Québec) G9B 6L4 Téléphone : 819-377-2057	Organisme à but non lucratif	Récupération	Comptoir d'aide alimentaire pour les familles à faible revenu du secteur de Pointe-du-Lac
Service d'intégration au travail (SIT) de Trois-Rivières	1090, rue de La Vérendrye Trois-Rivières (Québec) G9A 2S8 Téléphone : 819-694-0704	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Plastique, métaux, fils et câblages électriques
Société St-Vincent-de-Paul	2525, rue Royale Trois-Rivières (Québec) G9A 4L7 Téléphone : 819-697-1162	Entreprise d'économie sociale	Récupération	Vêtements
Tabagie du Boulevard	3760, boulevard Des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Y 4R2 Téléphone : 819-372-3867	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Piles et batteries
Technic Alarm	2720, Côte Richelieu Trois-Rivières (Québec) G8Z 3Y5 Téléphone : 819-691-1937	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Piles et batteries
Trois-Rivières Toyota	5110, boulevard Jean XXIII Trois-Rivières (Québec) G8Z 4A7 Téléphone : 819-374-5323	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.
Trafic Pneus et Mécanique	1195, rue Bellefeuille Trois-Rivières (Québec) G9A 3T8 Téléphone : 819-375-1273	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : <ul style="list-style-type: none"> • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc.

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Uniprix	12-4520, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 4N2 Téléphone : 819-375-9686	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries
	15, rue Fusey Trois-Rivières (Québec) G8T 2T3 Téléphone : 819-378-2828			
	385, boulevard Sainte-Madeleine Trois-Rivières (Québec) G8T 3M6 Téléphone : 819-376-6333			
	701, boulevard Thibeau Trois-Rivières (Québec) G8T 7A2 Téléphone : 819-378-4549			
	4400, Côte Rosemont Trois-Rivières (Québec) G8Y 0A5 Téléphone : 819-378-0303			
Uptimum Informatique	525, rue Grande-Allée Trois-Rivières (Québec) G9B 7R9 Téléphone : 819-690-6734	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Matériel informatique et produits électroniques divers
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	2895, rue Jules Vachon Nord Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819-372-0803	Entreprise privée	Récupération	Boues et boues de papetières Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : • Piles et batteries • Peintures et leurs contenants • Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigels, etc.
Village des Valeurs	6055, boulevard Jean-XXIII Trois-Rivières, Québec G8Z 4N8 Téléphone : 819-694-9929	Entreprise privée	Récupération Réemploi	Vente de vêtements, d'articles de maison et de décoration, de petits meubles, de livres et de petits électroménagers à prix modique

Adapté de : Appel à Recycler Canada, 2015; ARPE-Québec, 2015; Éco-peinture, 2015; Équiterre, 2007; MRC de Maskinongé, 2015; RecycFluo, 2015; RECYC-QUÉBEC, 2015a; SOGHU, 2015 et Ville de Trois-Rivières, s.d.



5.0 Installations de traitement des matières résiduelles

Cette section décrit les installations de traitement des matières résiduelles de la RGMRM (voir carte 3 à l'annexe B) ainsi que les autres qui composent le système de gestion des matières résiduelles de la Ville de Trois-Rivières.

5.1 Lieu d'enfouissement technique

Les lieux d'enfouissement techniques situés à Saint-Étienne-des-Grès et à Champlain sont tous deux de propriété publique. La RGMRM est propriétaire et exploitant de ces deux lieux d'élimination, et les municipalités membres de la RGMRM sont conjointement responsables des deux sites.

5.1.1 LET de Champlain

En vertu d'une entente conclue entre la RGMRM et l'entreprise Services Matrec, le LET de Champlain est un site public sous opération privée depuis mars 2014. Le LET de Champlain est aménagé conformément aux dispositions du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) et dispose de ses propres installations de traitement des eaux usées ainsi que des équipements de captation et de traitement des biogaz. La chronologie récente du LET est la suivante :

- De 2002 à 2012, la RGMRM a engagé et mené à terme les procédures d'expropriation en vue d'acquérir des terrains utilisés à des fins d'enfouissement. Le caractère public du lieu d'enfouissement est confirmé.
- Dans le contexte de l'entrée en vigueur du REIMR, d'importants travaux de mise aux normes furent réalisés, représentant un investissement de l'ordre de 9 M\$. La RGMRM acquiert également les terrains nécessaires à l'aménagement d'une route d'accès au site, ce qui permettra de dévier la circulation des camions lourds du village.
- Depuis 2012, la fusion administrative et financière des lieux d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain fait en sorte que l'ensemble des municipalités membres de la RGMRM sont conjointement propriétaires et responsables des deux sites.
- En 2013, la RGMRM devient officiellement, par décret, l'exploitant du lieu d'enfouissement de Champlain. La région de la Mauricie dispose alors d'une surcapacité d'espace d'enfouissement avec les deux sites de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain, et les pressions financières que les municipalités qui en sont membres doivent assumer quant à la gestion de ces sites sont considérables. Il devenait incontournable pour la RGMRM de développer un projet de valorisation du site de Champlain.
- En 2014, la RGMRM conclut une entente avec l'entreprise Services Matrec. L'espace d'enfouissement est réservé à l'usage de Services Matrec qui y reçoit des matières résiduelles générées par des ICI de l'extérieur du territoire jusqu'à une limite de 100 000 tonnes par année.



Le tableau 5.1 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du LET de Champlain.

Tableau 5.1 Fiche descriptive du LET de Champlain

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	295, route Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0
Propriétaire	RGMRM
Opérateur	Services Matrec (depuis mars 2014)
Gestion	Propriété publique - Opération privée
Durée de l'entente	Pas de durée déterminée, l'entente porte sur la capacité (volume) résiduelle
Provenance des matières résiduelles éliminées	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC des Chenaux (sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel dont les déchets sont éliminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès) • Clientèle extra régionale (ICI) de Services Matrec
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Décret : 929-2013 et 980-2013 • Capacité : 100 000 t/an (annuel) 1 490 000 m³ (total) • Durée : Jusqu'à l'atteinte du volume autorisé, à un rythme n'excédant pas 100 000 t/an
Quantité annuelle enfouie	19 568,41 tonnes (2014) Il est à noter que l'entente avec Services Matrec a débuté en mars. Ainsi, les quantités reçues au LET en 2014 ne sont pas représentatives des quantités qui seront reçues dans les prochaines années.
Capacité résiduelle	1 118 920 m ³ (en date de : fin 2014)
Durée de vie estimée	Jusqu'en 2024, en tenant compte des permis, des autorisations et des décrets gouvernementaux et de l'exploitation actuelle
Activités	Réception, détection de radioactivité, pesée (balances), compaction, captage et traitement du lixiviat et du biogaz
Recouvrement journalier	Résidus de déchetage d'automobile (« fluff »)
Gestion du biogaz	Captage, valorisation énergétique (par Nutra Canada et par le traitement du lixiviat) et destruction du surplus (torchère)
Gestion du lixiviat	Système indépendant de traitement et rejet au cours d'eau
Comité de vigilance	Comité existant
Tarif	150 \$/tonne (Règlement 2014-02-18 de tarification pour l'année 2014)
Projet à venir	Construction d'une route alternative faisant la jonction entre l'autoroute 40 et la route Sainte-Marie pour dévier la circulation des camions lourds du village (échancier : automne 2015).
Droit de regard	Droit de regard non exercé par la MRC des Chenaux



5.1.2 LET de Saint-Étienne-des-Grès

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès est un site public sous opération publique. Il reçoit, à des fins d'enfouissement, les matières résiduelles générées par 28 municipalités situées sur le territoire des membres de la RGMRM. Le LET reçoit également des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire des membres de la RGMRM. Le LET est aménagé conformément aux dispositions du REIMR et dispose de ses propres installations de traitement des eaux usées ainsi que des équipements de captation et de traitement des biogaz.

Le tableau 5.2 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 5.2 Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	RGMRM
Opérateur	RGMRM
Gestion	Propriété publique - opération publique
Provenance des matières résiduelles éliminées	<ul style="list-style-type: none"> - 28 Municipalités membres de la RGMRM - Clientèle ICI de la Mauricie - Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska - Ville de La Tuque - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny - Régie intermunicipale de la région de Thetford
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Décret : nd • Capacité : 6 042 000 m³ (total) • Durée : Jusqu'à l'atteinte du volume autorisé
Quantité annuelle enfouie	209 056,72 tonnes (2014)
Capacité résiduelle	3 339 700 m ³ (en date de : fin 2014)
Durée de vie estimée	Au-delà de 2024, en tenant compte des permis, des autorisations et des décrets gouvernementaux et de l'exploitation actuelle.
Activités	Réception, détection de radioactivité, pesée (balances), compaction, captage et traitement du lixiviat et du biogaz
Recouvrement journalier	Résidus de CRD et de déchetage d'automobile (« fluff »)
Gestion du biogaz	Captage, valorisation énergétique (par Les Serres Sagami et par le traitement du lixiviat) et destruction du surplus (torchère)
Gestion du lixiviat	Système indépendant de traitement et rejet au cours d'eau
Comité de vigilance	Comité existant
Tarif	74,30 \$/tonne (Règlement 2013-09-15 de tarification pour l'année 2014)
Projet à venir	Optimisation et amélioration en continu des opérations
Droit de regard	Droit de regard non exercé par la MRC de Maskinongé



5.2 Centre de tri des matières recyclables

Il est la propriété de Récupération Mauricie, une société en nom collectif, détenue à 51 % par le Groupe RCM et à 49 % par la RGMRM.

Depuis son démarrage en 2005, la quantité annuelle traitée a doublé, passant de 18 000 tonnes en 2005 à près de 38 000 tonnes en 2014.

Dans le contexte de la compétition des marchés et du renforcement des exigences de qualité de ses acheteurs, Récupération Mauricie a commandé un diagnostic et plan d'amélioration du centre de tri. L'étude de 2014 conclut que Récupération Mauricie doit pouvoir augmenter sa capacité de production, son taux de récupération des matières recyclables encore présentes, notamment dans la fibre et dans les rejets, et augmenter la qualité des matières vendues. Le plan d'amélioration proposé est basé sur l'installation d'équipements de haute technologie et prévoit recourir au *Programme d'amélioration des centres de tri* de RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 5.3 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de tri de Récupération Mauricie.

Tableau 5.3 Fiche descriptive du centre de tri de Récupération Mauricie

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	Groupe RCM et RGMRM
Opérateur	Groupe RCM
Gestion	Société en nom collectif entre un OBNL et un organisme municipal
Provenance des matières résiduelles reçues	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités desservies par la RGMRM - ICI sur le territoire des membres de la RGMRM - Municipalités et ICI d'ailleurs au Québec
Durée de l'entente	20 ans
Date de mise en opération	2005
Activités	Tri des matières recyclables (papiers, cartons, verre, métal, plastiques)
Capacité de traitement	Entre 35 000 à 40 000 tonnes/an
Quantité annuelle reçue	37 680 tonnes (2014) <ul style="list-style-type: none"> • Collecte sélective par la RGMRM : 25 335 tonnes • Clients privés du territoire des membres de la RGMRM : 5252 tonnes • Autres clients municipaux et privés : 7093 tonnes
Taux de rejet	7,94% (2014)
Tarif	nd
Projet à venir	Modernisation : installation d'équipements de haute technologie



5.3 Réseau d'écocentres

La RGMRM a développé un réseau de six écocentres permanents (tableau 5.4) réservés à l'usage des citoyens de ses municipalités membres. Seules les matières générées dans le cadre d'activités domestiques (résidentielles) et non lucratives y sont acceptées.

Ces écocentres sont des lieux dédiés à la récupération de matières résiduelles pouvant être valorisées. Des conteneurs ou enclos s'y trouvent pour différentes catégories de matières. Les utilisateurs déchargent eux-mêmes leurs matières par catégories dans les conteneurs ou enclos correspondants. Les objets ou résidus apportés dans les écocentres sont démantelés afin de récupérer les matières premières dont ils sont constitués. Par la suite, ces matières sont valorisées.

Tableau 5.4 Emplacements des six écocentres de la RGMRM

TERRITOIRE	Municipalité	Adresse
MRC de Maskinongé	Louiseville	760, avenue Deveault (J5V 3C2)
	Saint-Étienne-des-Grès	440, boulevard de la Gabelle (G0X 2P0)
MRC des Chenaux	Champlain	295, route Sainte-Marie (G0X 1C0)
Ville de Shawinigan	Shawinigan	2132, avenue de la Transmission (G9N 8N8)
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières – secteur ouest	2455, rue Charbonneau (G9A 5C9)
	Trois-Rivières – secteur est	1921, rue des Toitures (G8V 1W1)

Le tableau 5.5 à la page suivante fournit une description sommaire de la politique d'utilisation des écocentres de la RGMRM.

Depuis 2007, la RGMRM propose aussi un service d'écocentre mobile pour les citoyens de ses municipalités membres. Lors de journées spécifiques, l'écocentre mobile s'installe dans un endroit central d'une municipalité hôte avec un camion et des conteneurs. Les écocentres mobiles acceptent les mêmes matières que les six écocentres permanents. Du personnel prend en charge les matières apportées par les citoyens. À la fin de la journée, les matières récupérées sont transportées à un des écocentres permanents pour être triées par filière de valorisation.

Chaque année, quatre municipalités différentes sont visitées. En 2014, l'écocentre mobile s'est rendu dans les municipalités suivantes :

- 31 mai : Saint-Édouard-de-Maskinongé (MRC de Maskinongé)
- 7 juin : Saint-Stanislas (MRC des Chenaux)
- 20 septembre : Saint-Paulin (MRC de Maskinongé)
- 27 septembre : Sainte-Anne-de-la-Pérade (MRC des Chenaux)



Tableau 5.5 Fiche descriptive des écocentres de la RGMRM

CARACTÉRISTIQUE	Description
Horaire	Voir détails à l'annexe D
Propriétaire	RGMRM
Opérateur	RGMRM
Matières acceptées sans frais	<p>Gratuit pour les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois (branches, bois de démolition, de construction) • Résidus verts (gazon, feuilles, résidus de jardin) • Métaux • Pneus de route déjantés • Collecte sélective (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre) • Électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, etc.) • Appareils électriques et informatiques • Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, bonbonnes de propane, etc.) acceptés entre le 1er avril et le 31 octobre) • Bardeaux d'asphalte de couverture de toit • Briques et maçonnerie, béton et asphalte • Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable)
Matières acceptées avec frais exigibles	<p>Frais de 10\$ par chargement pour les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matelas • Panneaux de gypse, laine minérale • Parement de maison non métallique • Tapis, meubles rembourrés • Bois traité
Matières refusées en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • BPC • Déchets radioactifs ou biomédicaux • Munitions, produits explosifs; • Terre contaminée • Chargement supérieur à une remorque domestique (type 6 roues)
Quantité annuelle reçue	Voir le tableau 7.5 pour les quantités annuelles reçues aux écocentres de la RGMRM sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (secteur est et secteur ouest) ¹
Clientèle admise	Citoyens des municipalités membres de la RGMRM (preuve de résidence demandée)
Tri et déchargement des matières	Responsabilité des utilisateurs
Types de véhicules admis	Camionnette, camion cube, remorque (déchargement manuel pour favoriser le tri par catégorie)
Possibilité de réemploi	Non (valorisation des matières seulement)
Prise en charge des matières	ARPE-Québec, Éco-Peinture, RECYC-QUÉBEC et différents valorisateurs
Projet à venir	Réfection de l'écocentre de Shawinigan

1- Les quantités annuelles reçues dans les autres écocentres de la RGMRM sont fournies dans les autres parties du PGMR conjoint, soit Partie 1 de 6, 3 de 6 et 4 de 6.



5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques

À la demande de ses municipalités membres, la RGMRM a mis sur pied un programme complet de vidange d'installations septiques incluant la coordination, la vidange (selon la fréquence établie dans la réglementation), le transport et le traitement des boues. Les boues vidangées sont acheminées au centre de traitement aménagé à même les installations de la RGMRM à Saint-Étienne-des-Grès.

Les municipalités suivantes ont confié à la RGMRM le mandat de vidanger les installations septiques de leur territoire et de traiter les boues septiques (compétence 4) :

Tableau 5.6 Liste des municipalités membres desservies par la RGMRM (compétence 4)

TERRITOIRE	Municipalité
MRC de Maskinongé	Charrette Saint-Boniface Saint-Élie-de-Caxton Saint-Étienne-des-Grès Sainte-Ursule Saint-Mathieu-du-Parc Saint-Sévère
MRC de Mékinac	Grandes-Piles Hérouxville Lac-aux-Sables Notre-Dame-de-Montauban Saint-Adelphe Sainte-Thècle Saint-Roch-de-Mékinac Saint-Séverin Saint-Tite Trois-Rives TNO
MRC des Chenaux	Notre-Dame-du-Mont-Carmel Sainte-Anne-de-la-Pérade Sainte-Geneviève-de-Batiscan Saint-Prosper-de-Champlain Saint-Stanislas
Ville de Shawinigan	Shawinigan
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières

Le tableau 5.7 à la page suivante fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de traitement des boues de fosses septiques de la RGMRM.



Tableau 5.7 Fiche descriptive du centre de traitement des boues de fosses septiques de la RGMRM

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	RGMRM
Opérateur	RGMRM
Gestion	Propriété publique - opération publique
Provenance des boues reçues	- Secteur résidentiel et secteur des ICI des municipalités membres desservies (tableau 5.6) - Entrepreneurs en vidange d'installations septiques qui œuvrent sur le territoire des municipalités membres de la RGMRM
Date de mise en service	2001
Intrants reçus	Boues de fosses septiques
Capacité de traitement	nd
Quantités annuelles traitées	Environ 40 000 m ³ (2013)
Procédé	Déshydratation par sac filtrant (Géotube®) Les boues sont d'abord filtrées et ensuite conditionnées par l'ajout d'un polymère ce qui entraîne la floculation des boues. Le floc ainsi obtenu est retenu par la membrane du sac filtrant. Le filtrat (la partie liquide) s'écoule par les pores puis de façon gravitaire dans le bassin d'accumulation. Ce bassin fait partie du système de traitement du lixiviat du LET. Les sacs sont ouverts après un ou deux cycles de gel-dégel, à l'atteinte de la siccité recherchée.
Traitement des eaux	Traitement conjoint avec le lixiviat du LET de Saint-Étienne-des-Grès
Système de surveillance	Analyses de laboratoire
Disposition des boues traitées	Les boues déshydratées (partie solide) sont utilisées comme matière fertilisante sur le recouvrement final des cellules complétées du LET de Saint-Étienne-des-Grès ou sur les terres agricoles de la région (valorisation agricole).
Tarif	Le tarif varie selon le service (Règlement 2013-09-15 de tarification pour l'année 2014). Pour une vidange régulière en saison le coût (2014) est de 165 \$/vidange, incluant la vidange, le transport et le traitement.

5.5 Centre de compostage

Une plateforme de compostage sur aire ouverte est aménagée à l'intérieur de l'enceinte du mur d'argile-bentonite au site du LET de Champlain.

Le tableau 5.8 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de compostage de la RGMRM.

Tableau 5.8 Fiche descriptive du centre de compostage de la RGMRM

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	295, route Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0
Propriétaire	RGMRM
Opérateur	RGMRM
Gestion	Propriété publique - opération publique
Provenance des matières reçues	- Collectes municipales des municipalités membres de la RGMRM - Réseau d'écocentres de la RGMRM
Date de mise en opération	1997
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 4630 m³/an • Intrants : Résidus de taille, de feuilles et de gazon
Quantités annuelles traitées	1752,39 tonnes (2014)
Technologie	Andains retournés sur aire ouverte
Traitement des eaux	Traitement conjoint avec le lixiviat du LET de Champlain
Taux de rejet	nd
Quantité de compost produit	nd
Disposition du compost	Le compost produit est utilisé comme matière fertilisante.
Coûts	74,30 \$/tonne (Règlement 2013-09-15 de tarification pour l'année 2014)



5.6 Centre de tri de résidus de CRD

L'entreprise privée Groupe Bellemare opère un centre de tri des résidus de CRD à Trois-Rivières.

Le centre de tri est majoritairement fréquenté par une clientèle de la Mauricie et il dessert aussi d'autres régions du Québec.

Tous les résidus de CRD récupérés dans les écocentres de la RGMRM sont notamment acheminés chez Groupe Bellemare, à l'exception des résidus de CRD non valorisés (gypse, PVC, résidus de CRD mélangés) qui sont enfouis.

Le tableau 5.9 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de tri des résidus de CRD de Groupe Bellemare.

Tableau 5.9 Fiche descriptive du centre de tri de résidus de CRD de Groupe Bellemare

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	11 450, boulevard Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1
Propriétaire	Groupe Bellemare
Opérateur	Groupe Bellemare (Division Recyclage & Environnement)
Gestion	Entreprise privée
Provenance des matières résiduelles reçues	- Environ 80 % de clients municipaux et privés de la région de la Mauricie - Environ 20 % de clients municipaux et privés d'ailleurs au Québec
Date de mise en opération	2007
Capacité de traitement	nd
Résidus acceptés ¹	Asphalte Brique Pierre
Quantité reçue (2014)	24 835 tonnes
Mode de gestion	Concassé et revendu en agrégat 0"-3/4" et 0"-2 1/2"
	Bardeaux
	Béton
	Bois
	Gypse
	5246 tonnes
	7294 tonnes
	21 964 tonnes
	167 tonnes
	Broyé et revendu comme matière combustible pour des cimenteries ²
	Concassé et revendu en agrégat 0"-3/4"
	Broyé et dédié à la fabrication de panneaux de particules
	Trié et réacheminé vers un transformateur pour la valorisation comme engrais agricole
Taux de rejet	nd

Référence : Pierre-Alexandre Grenier, Directeur des opérations, Division Environnement, Groupe Bellemare, communication personnelle, 26 mai 2015.

- Des tarifs différents sont appliqués aux résidus de CRD en fonction du type de résidus. Par ailleurs, les résidus triés sont acceptés à moindre coût que les résidus apportés pêle-mêle.
- Les fines de bardeaux sont incorporées dans des enrobés bitumineux pour la fabrication de routes et d'aires de stationnement.



6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles

6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Plusieurs activités d'ISÉ sont réalisées par la RGMRM et la Ville de Trois-Rivières auprès de l'ensemble de la population afin de fournir de l'information sur les services offerts ainsi que d'encourager les meilleures pratiques et une bonne gestion des matières résiduelles.

Le tableau 6.1 présente les principales activités d'ISÉ réalisées par la RGMRM en 2014 en fonction des différents moyens de communication déployés.

Tableau 6.1 Activités d'ISÉ organisées par la RGMRM (année 2014)

MOYEN DE COMMUNICATION	
Visites	• 7 visites scolaires des installations de la RGMRM (écocentre, LET, centre de tri)
Expositions	• Participation à l'évènement EXPO habitant organisé par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
Formations	• 4 séances de formation sur le compostage domestique (662 participants)
Imprimées	• Calendrier de récupération • Billets de courtoisie • Dépliants variés (voir exemples à l'annexe D)
Site Internet	• Information sur les écocentres, les points de dépôt des RDD, calendrier de collecte des matières recyclables, liste des fermes participant au programme de récupération des résidus verts, etc.

Quant à la Ville de Trois-Rivières, les canaux de communication qu'elle privilégie pour informer, sensibiliser et éduquer ses citoyens sont les suivants :

- Le site Internet de la Ville;
- Les kiosques lors d'évènements.



6.2 Services municipaux

6.2.1 Déchets

En vertu de l'entente intermunicipale créant la RGMRM (voir annexe C) et de la demande de la Ville de Trois-Rivières à l'égard de l'exercice des différentes compétences de la RGMRM (se référer au tableau 3.1), le service de collecte et transport des déchets demeure la responsabilité de la Ville.

Toutes les unités d'occupation résidentielle de la Ville de Trois-Rivières sont desservies par une collecte de porte en porte des déchets. La collecte est hebdomadaire pendant la saison estivale (mai à mi-octobre) et bimensuelle pendant la période hivernale (mi-octobre à avril), pour un total de 38 collectes par an. La zone du centre-ville ainsi que les multilogements (immeubles de 8 à 79 logements) sont desservis de façon hebdomadaire, tout au long de l'année.

Le choix du format du bac roulant (240 ou 360 L) est laissé aux citoyens. Les multilogements sont équipés de conteneurs.

La Ville de Trois-Rivières gère par contrat avec l'entreprise privée la collecte des déchets. Les entreprises Récupération Tersol et de Gestion Sanitaire David Morin offrent le service, en fonction des différents secteurs de la Ville.

Les modalités de collecte applicables aux déchets, en vigueur en 2014, sont résumées au tableau 6.2.

Les déchets de la Ville de Trois-Rivières sont transportés au LET de la RGMRM à Saint-Étienne-des-Grès. La RGMRM gère ensuite l'ensemble des opérations relatives à l'élimination des matières résiduelles (compétence 3).

6.2.2 Matières recyclables

En vertu de l'entente intermunicipale créant la RGMRM (voir annexe C) et de la demande de la Ville de Trois-Rivières à l'égard de l'exercice des différentes compétences de la RGMRM (se référer au tableau 3.1), le service de collecte et transport des matières recyclables jusqu'au centre de tri Récupération Mauricie est assuré par la RGMRM.

Toutes les unités d'occupation résidentielle de la Ville de Trois-Rivières sont desservies par une collecte de porte en porte des matières recyclables. La collecte des matières recyclables est bimensuelle. La zone du centre-ville ainsi que les multilogements (immeubles de 8 et plus) sont desservis de façon hebdomadaire, tout au long de l'année.

Le choix du format du bac roulant (240 ou 360 L) est laissé aux citoyens, mais ce sont majoritairement des bacs de 360 L qui sont utilisés.



La RGMRM gère la collecte et le transport des matières recyclables par contrat avec l'entreprise privée.

Les modalités de collecte applicables aux matières recyclables, en vigueur en 2014, sont résumées au tableau 6.2.

Les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès. Les coûts spécifiques au traitement (tri) sont inclus dans une quote-part, laquelle englobe tout ce qui a trait à la récupération (frais de gestion, services aux écocentres, collecte, transport et tri des matières recyclables).

6.2.3 Matières organiques

Les seules matières organiques actuellement récupérées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières sont les résidus verts :

- La Ville offre trois collectes spéciales de porte en porte (une collecte printanière des résidus verts et deux collectes de feuilles à l'automne);
- Tous les citoyens des municipalités membres de la RGMRM peuvent apporter leurs résidus verts aux six écocentres de la RGMRM, dont deux se trouvent sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (écocentres de Trois-Rivières secteur ouest et de Trois-Rivières secteur est). Les résidus verts suivants y sont acceptés (gratuitement) : branches, gazon, feuilles, sapins et résidus de jardin. Les résidus verts ainsi récupérés sont ensuite transportés pour compostage au site de la RGMRM à Champlain et/ou chez des agriculteurs locaux. Les branches et les sapins sont toutefois gérés avec le bois.
- Les citoyens peuvent aussi apporter leurs feuilles mortes à l'automne dans des fermes locales. Au total, une trentaine de fermes participent au programme en partenariat avec la RGMRM et la Fédération de l'UPA de la Mauricie. Les feuilles mortes doivent être dans des sacs en papier. Si les sacs sont en plastique, ils doivent être vidés sur place.

Aucune collecte spéciale pour les arbres de Noël n'est offerte. Les citoyens sont invités à les apporter à l'écocentre, car les arbres sont ramassés de porte en porte avec les déchets éliminés.

Les modalités de collecte applicables aux résidus verts, en vigueur en 2014, sont résumées au tableau 6.2.

6.2.4 Encombrants

La Ville de Trois-Rivières permet à ses citoyens de déposer en bordure de rue leurs encombrants lors de la collecte des déchets. Tous les appareils contenant des gaz réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, thermopompe) ne sont cependant pas ramassés. Les citoyens sont invités à apporter ces appareils à un écocentre ou à communiquer avec la Direction des travaux publics de la Ville pour que ces appareils soient récupérés sur place et transportés vers un écocentre.



Les collectes d'encombrants visent les gros objets non fonctionnels, et les citoyens sont invités à se départir des objets qui pourraient être réutilisés auprès des organismes et entreprises du territoire qui œuvrent dans le réemploi (voir tableau 4.1).

Tous les citoyens des municipalités membres de la RGMRM peuvent aussi apporter leurs encombrants non valorisables aux six écocentres de la RGMRM, dont deux se trouvent sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (écocentres de Trois-Rivières secteur ouest et de Trois-Rivières secteur est). Les électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, etc.) sont acceptés gratuitement, et des frais de 10 \$ par chargement sont applicables aux matelas, tapis et meubles rembourrés.

Les modalités de collecte applicables aux encombrants, en vigueur en 2014, sont résumées au tableau 6.2.



Tableau 6.2 Modalités de collecte des matières résiduelles (année 2014)

MATIÈRE	Secteur	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Déchets	nd	Récupération Tersol	5 ans	15/04/2017	48,85 (8 zones)	1,29	Mardi au jeudi (selon les zones)	38	Hebdomadaire (avril à oct.) Bimensuelle (oct. à avril)	Bac roulant de 240 ou 360 L
	nd	Récupération Tersol	5 ans	14/04/2018	46,72 (8 zones)	1,23				
	nd	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans + 1 an option	14/04/2018	44,43 (4 zones)	1,17				
Matières recyclables	Cap-de-la-Madeleine	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	30/09/2019	29,09	1,12	Mardi au vendredi (selon les zones)	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
	Pointe-du-Lac	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	30/09/2019	29,09	1,12	Mardi	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
	Sainte-Marthe-du-Cap	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	30/09/2019	29,09	1,12	Vendredi	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
	Saint-Louis-de-France	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	30/09/2019	29,09	1,12	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
	Trois-Rivières	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	30/09/2015	18,00	0,69	Mardi au vendredi (selon les zones)	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
	Trois-Rivières Ouest	Gestion sanitaire David Morin	5 ans	31/05/2019	19,00	0,73	Mardi au jeudi (selon les zones)	26	Bimensuelle	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
Résidus verts	nd	Récupération Tersol	5 ans	15/04/2017	s.o. ³	s.o. ³	s.o.	3	3x/an	Sacs transparents, oranges ou en papiers, branches ficelées
	nd	Récupération Tersol	5 ans	14/04/2018	s.o. ³	s.o. ³				
	nd	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans + 1 an option	14/04/2018	s.o. ³	s.o. ³				
Encombrants	nd	Récupération Tersol	5 ans	15/04/2017	s.o. ^{3,4}	s.o. ^{3,4}	Mardi au jeudi (selon les zones)	38	Hebdomadaire (avril à oct.) Bimensuelle (oct. à avril)	s.o.
	nd	Récupération Tersol	5 ans	14/04/2018	s.o. ^{3,4}	s.o. ^{3,4}				
	nd	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans + 1 an option	14/04/2018	s.o. ^{3,4}	s.o. ^{3,4}				

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.

2- Des conteneurs de 4 à 10 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir des immeubles résidentiels de neuf logements et plus ainsi que des ICI.

3- La collecte, le transport et la disposition des encombrants et des résidus verts font partie du contrat des déchets, et les coûts sont inclus

4- Les encombrants sont ramassés avec les déchets lors de la collecte de ceux-ci.

6.2.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

En plus des écocentres de la RGMRM, il existe sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières plusieurs points de dépôt pour la récupération des RDD, notamment ceux visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il y a cinq catégories de produits assujettis à la législation encadrant la REP, et pour chaque catégorie une organisation est responsable d'administrer le programme de récupération et de valorisation.

Les coordonnées des points de dépôt listés au tableau 6.3 sont fournies à la section 4.

Tableau 6.3 Points de dépôt des produits visés par la REP

PRODUIT	Organisme	Point de dépôt
Batteries et piles	Appel à Recycler Canada inc.	Batterie Et Équipement Inc.
		Bureau en Gros
		Canadian Tire
		Destination Plein Air
		Future Shop
		Groupe CLR
		Home Depot
		Jean Coutu
		La Source
		Le Centre de la Batterie
		Marchand Audio Video - Stereo Plus
		Nedco Trois-Rivières
		Outibo Inc
		Outil Mag
		Patrick Morin Inc.
		Proxim Annie-Louise Turcotte
		Rona (H Matteau)
Rona L'Entrepôt Trois-Rivières		
Tabagie du Boulevard		
Technic Alarm		
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.		
Uniprix		



Tableau 6.4 Points de dépôt des produits visés par la REP (suite)

PRODUIT	Organisme	Point de dépôt
Huiles, liquides de refroidissement, antigel, leurs filtres, leurs contenants et autres produits assimilables	SOGHU	Atelier Mécanique Beaudry
		Canadian Tire
		Garage Daniel Ouelette
		Garage Deshaies Pouliot
		Garage Jean Bureau
		Garage Normandin E. et fils
		Garage Réjean Blais
		GM - Trois-Rivières Chevrolet
		Marine de Trois-Rivières
		Monsieur Muffler (Trois-Rivières)
		OCTO Mécanique 500 Enr.
		Papiers de Publication Kruger inc.
		TOYOTA - Trois-Rivières Toyota
Trafic Pneus et Mécanique		
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.		
Lampes au mercure	APR (programme RecycFluo)	Canac
		Rona L'Entrepôt Trois-Rivières
Peintures et leurs contenants	Éco-Peinture	Bétonel-Dulux - Trois-Rivières
		Canac
		Canadian Tire
		Patrick Morin Inc.
		Rona (H Matteau)
		Rona L'Entrepôt Trois-Rivières
Produits électroniques	ARPE-Québec	Veolia ES Canada Services Industriels Inc.
		Ameublements Tanguay
		Bureau en Gros
		Coopsco Trois-Rivières
		CRI - Centre de recyclage informatique inc.
		Électronique Noroy
		Future Shop
Logesco Informatique		
		Uptimum informatique

Tiré de : RecycFluo, 2015; SOGHU, 2015; Éco-peinture, 2015; Appel à Recycler Canada, 2015 et ARPE-Québec, 2015.



6.2.6 Autres matières résiduelles

D'autres lieux d'apport volontaire sont aussi accessibles pour les citoyens, que ce soit pour les résidus de CRD, les dons de biens fonctionnels et réutilisables (meubles, vêtements, etc.), les dons de denrées alimentaires ou pour se départir de manière sécuritaire et environnementale de cartouches d'encre, de médicaments périmés, etc.

À cet effet, le tableau 4.1 présente un inventaire des organismes et des entreprises qui œuvrent dans le réemploi, la récupération, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

6.3 Secteurs des industries, commerces, institutions et de la construction, de la rénovation et de la démolition

6.3.1 Déchets

Une partie des ICI de la Ville de Trois-Rivières est desservie par la collecte municipale. Il s'agit des ICI qui utilisent un maximum de quatre bacs roulants. Pour les ICI qui ne sont pas admissibles à la collecte municipale des déchets, ils doivent disposer de leurs déchets via l'entreprise privée.

En vertu de l'article 16 de l'entente constitutive de la RGMRM (annexe C), la totalité des déchets produits et recueillis sur le territoire des municipalités membres devrait être éliminée exclusivement dans les lieux d'élimination sous la responsabilité de la RGMRM. A priori, tous les déchets collectés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (collectes municipales et privées) sont éliminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Cependant, en dépit de cet article, un déplacement des déchets d'origine ICI s'opèrerait graduellement vers les autres LET à proximité (voir section 7.1).

6.3.2 Matières recyclables

L'offre de services pour la récupération des matières recyclables auprès des ICI de la Ville de Trois-Rivières est la suivante :

- Certains ICI admissibles sont intégrés à la collecte municipale des matières recyclables gérée par la RGMRM via un contrat avec l'entreprise privée;
- La RGMRM est propriétaire d'un camion de collecte et dessert certains ICI avec son camion;
- Les ICI qui ne sont pas desservis par la RGMRM font affaire directement avec l'entreprise privée.

Depuis 2004, la RGMRM a déployé d'importants efforts auprès des ICI pour augmenter la performance de ce secteur dans le domaine de la récupération des matières recyclables. Le tableau 6.4 à la page suivante présente une rétrospective de la démarche entreprise par la RGMRM jusqu'en 2012.



Tableau 6.4 Démarche de la RGMRM auprès des ICI pour la récupération des matières recyclables

ANNÉE	Réalisation
2004	Mise en place d'un cadre réglementaire Les membres de la RGMRM, soit les villes de Trois-Rivières ² , de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, ont adopté des règlements dont l'objet est l'obligation pour les ICI à récupérer les matières recyclables générées au sein de leurs établissements.
	Construction d'un nouveau centre de tri régional L'exploitation est assurée par Récupération Mauricie, une société en nom collectif, dont les partenaires sont la RGMRM et le Groupe RCM.
2006	Acquisition de connaissances et ISÉ Correspondance, évaluation des besoins et création d'une base de données
	Intégration de certains ICI à la collecte sélective Maximum de 4 bacs roulants, sauf Shawinigan (illimité) Location et levée de conteneurs
	Mise en place d'un service de location et levée de conteneurs La RGMRM est propriétaire d'un camion de collecte et dessert certains ICI avec son camion.
2008	Tournée d'information et collecte d'information
2010	Tournée d'inspection Émission de constats d'infraction (le cas échéant)
2011-2012	Suivi de cas spécifiques Suivi de constat d'infraction et de signalement

6.3.3 Résidus de CRD

Tous les citoyens des municipalités membres de la RGMRM peuvent apporter leurs résidus de CRD aux six écocentres de la RGMRM (ainsi que lors du passage des écocentres mobiles), dont deux se trouvent sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (écocentres de Trois-Rivières secteur ouest et de Trois-Rivières secteur est). Le bois de démolition, le bois de construction, le bardeau d'asphalte et les agrégats (briques, maçonnerie, béton et asphalte) sont acceptés gratuitement, et des frais de 10 \$ par chargement sont applicables aux panneaux de gypse, à la laine minérale, au parement de maison non métallique (PVC) et au bois traité.

Des entreprises privées dans la région mettent à la disposition des ICI et des entrepreneurs en construction un centre de conditionnement des résidus de CRD.

² Règlement sur la collecte sélective des matières recyclables produites dans les ICI (2005, chapitre 121).



6.4 Gestion des boues

6.4.1 Boues issues des stations d'épuration

Le tableau 6.5 fournit les données de conception des stations d'épuration présentes sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, et le tableau 6.6 dresse le portrait de la gestion des boues à ces stations. Des moyens sont par ailleurs prévus à la mesure 1.5 du plan d'action conjoint (partie 6 de 6 du PGMR conjoint 2016-2020) pour bonifier ce portrait.

Tableau 6.5 Données de conception des stations d'épuration sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières

STATION D'ÉPURATION	Type de station	Date de mise en opération (an.mois)	Population (hab.)	Débit moyen (m ³ /jour)	Charge moyenne DBO ₅ (kg/jour)	Matières en suspension (MES) (kg/jour)	Phosphore total (kg/jour)	Azote total Kjeldahl (NTK) (kg/jour)	
43200-1	Pointe-du-Lac EA	Étangs aérés	1990.10	3066	1313	185	185	7,4	nd
37067-2	Red Mill FS	Fosse septique	2001.12	24	9,1	1,2	1,4	0,05	nd
32310-1	Saint-Louis EA	Étangs aérés	1983.08	4000	2370	418	240	21,4	nd
37050-1	Sainte-Marthe FIR	Filtre intermittent à recirculation	1995.01	100	49,5	5	6	0,2	nd
32260-1	Trois-Rivières Métropolitain EA	Étangs aérés	1994.05	101 615	97 037	8343	8704	306	nd
37067-1	Valley Inn ¹ FT (ECO)	Filtre à tourbe	2001.12	30	9,6	1,5	1,8	0,06	nd

Adapté de : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013; Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2014.

1- La station d'épuration Valley Inn n'est pas de propriété municipale.



Tableau 6.6 Gestion des boues municipales sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières

STATION D'ÉPURATION		Date de mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion	Lieu de disposition
43200-1	Pointe-du-Lac	1990.10	6 ans	2014	633 tonnes	15,0 %	Recyclage au sol	Terres agricoles de la MRC du Domaine-du-Roy
37067-2	Red Mill	2001.12	1 an	2015	2 tonnes	nd	Relocalisation	Étangs aérés de Trois-Rivières Métropolitain
32310-1	Saint-Louis	1983.08	6 ans	2010	1151 tonnes	27,5 %	Recyclage au sol	Terres agricoles de la MRC Nicolet-Yamaska et de la MRC de Maskinongé
37050-1	Sainte-Marthe	1995.01	1 an	2015	2 tonnes	nd	Relocalisation	Étangs aérés de Trois-Rivières Métropolitain
32260-1	Trois-Rivières Métropolitain	1994.05	4 ans	2015	13 470 tonnes	29,0 %	Recyclage au sol	Terres agricoles ¹
37067-1	Valley Inn	2001.12	1 an	2015	2 tonnes	nd	Relocalisation	Étangs aérés de Trois-Rivières Métropolitain

1- Sur des terres agricoles de plusieurs municipalités, lesquelles sont situées dans un rayon de 100 km de la station.



6.4.2 Boues de fosses septiques

La RGMRM a mis en place un programme de vidange et de traitement des boues de fosses septiques. Les fosses septiques sont vidangées tous les deux ans dans le cas d'une résidence permanente et tous les quatre ans dans le cas d'une résidence secondaire. Une lettre est envoyée, environ deux semaines à l'avance, aux propriétaires concernés les informant du jour prévu de la vidange de leur fosse septique (voir annexe D).

La Ville de Trois-Rivières a adopté un règlement en ce sens et oblige les résidents (propriétaires) sur son territoire à recourir au service de la RGMRM.

En 2013, 2240 installations septiques ont été vidangées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, pour un total de 8263 m³. L'année 2013 a été retenue, car les données disponibles pour 2014 sont partielles.



7.0 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, un effort important a été consenti pour obtenir des données propres au territoire, fiables et détaillées.

Les sources de données locales suivantes ont notamment été utilisées :

- Les bilans annuels compilés par la RGMRM (déchets, matières recyclables, résidus apportés dans les écocentres et boues de fosses septiques);
- Une enquête réalisée au printemps 2015, pour les fins de la révision du PGMR, auprès de la Ville (résidus verts, encombrants, textiles, résidus de CRD, autres) (les réponses obtenues sont regroupées au tableau 7.1);
- Une enquête réalisée au printemps 2015, pour les fins de la révision du PGMR, auprès des industries du territoire susceptibles de générer des résidus de deuxième transformation du bois ou des résidus spécifiques pour documenter les modes de gestion de leurs résidus et les quantités générées (les réponses obtenues sont regroupées au tableau 7.2);
- Une enquête réalisée au printemps 2015, pour les fins de la révision du PGMR, auprès des centres de tri de matières recyclables et de résidus de CRD de la région (tableaux 5.3 et 5.9).

Tableau 7.1 Résultats de l'enquête auprès de la municipalité

RÉSIDU	Quantité récupérée (tonnes/an)	Mode de collecte	Année
Textiles	324	Apport volontaire (Artisans de la paix et Le bon citoyen)	2014
Encombrants			
Encombrants métalliques	125	Apport volontaire (Artisans de la paix et Le bon citoyen)	2014
Encombrants non métalliques	308	Apport volontaire (Artisans de la paix et Le bon citoyen)	2014
Matières organiques			
Feuilles	1737	Collecte municipale	2014
Feuilles	640	Balai de rue et souffleuse	2012

Des vérifications ont été réalisées dans le répertoire des entreprises d'Emploi-Québec pour identifier les industries susceptibles de générer :

- Des **résidus spécifiques de transformation industrielle** (ex. : résidus marins, sables de fonderies et scories d'aciérie, poussières de cimenteries, boues de forage, poussières de chaux, autres résidus chaulant, pierre de taille);
- Des **résidus de bois de deuxième transformation** (copeaux et sciures), telles que des fabricants de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois.



Aucune industrie de transformation du bois du secteur primaire n'a été identifiée dans le répertoire des entreprises d'Emploi-Québec, mais d'autres industries à résidu spécifique ont été recensées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Il s'agit de : Carrières Trois-Rivières, Cascade Lupel, Groupe Bellemare (Division Béton), Kruger Papiers Publication, Kruger Wayagamack et Marmen.

Les industries de deuxième transformation du bois suivantes ont été recensées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières : Industries Parent (Arbec), Brouillette Portes et Fenêtres, Portes et Fenêtres Nouvel Horizon, Atelier Bro-Bois, Maison. S. Turner et Boiserie Expert.

Des vérifications ont été entreprises auprès de ces industries. Des réponses ont été obtenues pour toutes les industries, à l'exception des trois papetières, de Atelier Bro-Bois et de Marmen.

Pour les papetières (Cascade Lupel, Kruger Papiers Publication et Kruger Wayagamack), le Bilan annuel de conformité environnementale 2012 : secteur des pâtes et papiers (MDDELCC, 2015b) a été consulté, comme le suggère l'Outil d'inventaire. Parmi les matières résiduelles générées par ces papetières, les boues mélangées ont été traitées de manière distinctes au tableau 7.7 dans la catégorie des boues de papetières, alors que les autres matières, détaillées au tableau 7.2, ont été regroupées dans la catégorie des résidus spécifiques au tableau 7.7.

Dans le cas de Atelier Bro-Bois, les données considérées sont tirées d'une étude antérieure (Centre national en électrochimie et en technologies environnementales, 2013).



Tableau 7.2 Résultats de l'enquête auprès des industries

Code SCIAN	Établissement	Nombre d'employés ¹	Quantité récupérée (tonnes/an)	Quantité éliminée (tonnes/an)	Résidu	Mode de gestion
RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE						
212315	Carrières Trois-Rivières	20 à 49	nd		Pierre de taille et poussière de roche	Vente
322121	Kruger Wayagamack ²	200 à 499	12 593	21	Écorces et résidus de bois	Valorisation énergétique
			104	77	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton	nd
				11 068	Boues de caustification	Enfouissement
			177	1086	Autres	nd
322122	Kruger Papiers Publication ²	200 à 499	162		Rebuts de pâtes, de papiers et de carton	nd
				15 546	Cendres	Enfouissement
326198	Cascade Lupel ²	20 à 49		1140	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton	Enfouissement
			270	573	Boues primaires	Valorisation énergétique
				887	Cendres	Enfouissement
327320	Groupe Bellemare (Division Béton)	20 à 49	5600		Résidus de lavage des bétonnières	Réutilisation (dans le procédé)
RÉSIDUS DE DEUXIÈME TRANSFORMATION DU BOIS						
321111	Industries Parent (Arbec) ⁴	50 à 99	28 000 ²		Broyures et planures	Litière animale
321911	Brouillette Portes et Fenêtres ⁴	20 à 49	10 ²		Sciures	Litière animale
			6 ²		Débris	Valorisation énergétique
321911	Portes et Fenêtres Nouvel Horizon ⁵	50 à 99	0	853 ³	Divers	Enfouissement
321919	Atelier Bro-Bois ⁴	5 à 19	30 ³	nd	nd	Litière animale
321992	Maison S. Turner ⁵	50 à 99	74 ³	nd	Divers	Centre de tri de CRD (Groupe Bellemare)
33710	Boiseries Expert ⁵	20 à 49	147 ³	0	Poussières	Fabrication de granules
			187 ³		Baguettes de délimage	Centre de tri de CRD (Groupe Bellemare)

1- Emploi-Québec, 2015a.

2- MDDELCC, 2015b.

3- Les quantités sont exprimées en tonnes métriques vertes (tmv), soit sur une base humide.

4- Centre national en électrochimie et en technologies environnementales, 2013.

5- Les réponses ont été fournies par les industries contactées dans le cadre de la révision du PGMR de la Ville.



Portrait sommaire des grands générateurs

Le tableau qui suit présente les grandes catégories de matières résiduelles générées par les plus grands établissements (500 employés et plus) présents sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

Tableau 7.3 Principales matières résiduelles générées par les grands établissements

ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN	Activité	Nombre d'employés	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus industriels	Résidus de CRD	Autres
Centre Jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec Centre administratif	624110	Services à l'enfance et à la jeunesse	500 à 999	✓	✓			
Centre Cloutier-du-Rivage (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	621494	Soins de santé	500 à 999	✓	✓			Déchets biomédicaux
Centre St-Joseph, Centre administratif (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	912910	Soins de santé (administration)	500 à 999	✓	✓			
Centre Hospitalier Affilié Universitaire (CSSS de Trois-Rivières, CHAU Régional)	622111	Soins de santé	4800	✓	✓			Déchets biomédicaux
Marmen inc.	332710	Services d'usinage, de fabrication et d'assemblage mécanique	500 à 999			✓		
UQTR Campus Principal (Pavillon Pierre-Boucher)	611310	Établissement d'enseignement	1700	✓	✓			



7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

Le tableau 7.4 trace l'évolution de 2010 à 2014 des quantités de matières résiduelles qui font l'objet d'une collecte de porte en porte, soit :

- Les collectes municipales de déchets qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles;
- Les collectes privées de déchets qui desservent des ICI;
- Les collectes municipales de matières recyclables qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles.

Toutes les données ont été fournies par la RGMRM.

Tableau 7.4 Quantités annuelles de déchets et de matières recyclables

MATIÈRE	2010	2011	2012	2013	2014
Déchets - Résidentiel ¹ (tonnes/an)	43 346	44 788	41 968	43 669	43 661
Déchets - ICI (tonnes/an)	28 885	28 778	26 609	26 109	24 210
Matières recyclables ^{2,3,4} (tonnes/an)	13 406	14 267	14 596	13 898	13 697

- 1- Les déchets des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi inclus.
- 2- La RGMRM dessert l'ensemble du secteur résidentiel et une partie des ICI (admissibles à la collecte municipale ou via des contrats de location et de levée de conteneurs).
- 3- Les données par municipalité sont le résultat d'une redistribution, au prorata de la population de chacune, de la quantité totale de matières recyclables récupérées par les services de la RGMRM.
- 4- Sont exclues les quantités de matières recyclables ramassées par des services privés.

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Dans le secteur résidentiel, les quantités de déchets ramassés de 2010 à 2014 sont stables, somme toute, alors que la population a légèrement augmenté (se référer au tableau 2.3);
- Le taux d'élimination unitaire (quantité de déchets résidentiels éliminés par habitant) a diminué de moins de 1 % au cours de cette période, contrairement à la population qui a augmenté de 1,5%;
- Malgré une augmentation des quantités de déchets d'origine résidentielle en 2011 et une diminution des quantités en 2012, les quantités de 2014 sont revenues au niveau de 2010;



- Chez les ICI, les quantités de déchets ont diminué d'environ 16 %. En dépit de l'article 16 de l'entente constitutive de la RGMRM (annexe C), à l'effet que la totalité des déchets produits et recueillis sur le territoire des municipalités membres doit être éliminée exclusivement dans les lieux d'élimination sous la responsabilité de la RGMRM, un déplacement des déchets d'origine ICI s'opèrerait graduellement vers les autres LET à proximité;
- Les quantités de matières recyclables ramassées de 2010 à 2014 sont stables, somme toute, alors que la population a légèrement augmenté se référer au tableau 2.3);
- Le rendement unitaire de récupération (quantité de matières recyclables récupérées par habitant) a augmenté de moins de 1 % au cours de cette période, et la variation quinquennale de la population a augmenté de 1,5 %;
- Alors que les quantités de matières recyclables avaient augmenté en 2011 et 2012, les quantités de 2014 sont revenues au niveau de 2010.

Le tableau 7.5 trace l'évolution de 2010 à 2014 des quantités de matières résiduelles apportées dans les deux écocentres de la RGMRM situés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, c'est-à-dire l'écocentre du secteur Ouest et l'écocentre du secteur Est (Cap-de-la-Madeleine). Les données ont été fournies par la RGMRM.



Tableau 7.5 Quantités annuelles de matières récupérées dans les écocentres ¹

RÉSIDU	Écocentre de Trois-Rivières - Ouest (tonnes/an)					Écocentre de Trois-Rivières - Est (tonnes/an)					Total (tonnes/an)				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Matières recyclables	107	111	136	135	109	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	55	107	111	136	135	165
Matières organiques ^{2,3}	447	337	360	603	576	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	240	447	337	360	603	816
Encombrants	911	1254	1228	1398	877	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	445	911	1254	1228	1398	1323
Métalliques	118	136	148	167	137	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	107	118	136	148	167	244
Non-métalliques ⁴	792	1118	1080	1231	740	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	339	792	1118	1080	1231	1079
CRD	3101	3930	4263	4561	3295	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2438	3101	3930	4263	4561	5733
Agrégats	635	731	1071	990	856	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	821	635	731	1071	990	1676
Bois	1462	1528	1712	1960	1423	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1035	1462	1528	1712	1960	2458
Bardeaux d'asphalte	212	554	400	380	276	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	244	212	554	400	380	520
Non valorisés ⁴	792	1118	1080	1231	740	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	339	792	1118	1080	1231	1079
RDD ⁵	207	266	267	282	301	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	66	207	266	267	282	367
Pneus	53	51	59	75	41	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	29	53	51	59	75	71
TOTAL	4825	5950	6313	7053	5200	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3273	4825	5950	6313	7053	8474

- 1- Le réseau d'éco-centres (six au total) de la RGMRM est accessible à tous les citoyens des municipalités membres de la RGMRM. Toutefois, pour les fins de l'inventaire, il a été considéré que les citoyens de la Ville de Trois-Rivières n'ont utilisé que les éco-centres sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (éco-centres de Trois-Rivières secteur Ouest et de Trois-Rivières secteur Est (Cap de la Madeleine), et que les matières récupérées à ces deux éco-centres de Trois-Rivières y ont été apportées exclusivement par les citoyens de la Ville de Trois-Rivières.
- 2- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées aux éco-centres de Trois-Rivières secteur Ouest et de Trois-Rivières secteur Est, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.
- 3- Il s'agit de résidus verts (feuilles mortes, gazon et résidus de jardin).
- 4- Parmi les matières apportées aux éco-centres, principalement deux types de résidus sont éliminés. Il s'agit des encombrants non-métalliques (matelas, meubles rembourrés, tapis, etc.) et des résidus de CRD non triés ou non valorisables (gypse, PVC, etc.). Par défaut, car aucune donnée n'est disponible, il a été supposé que 50 % des résidus éliminés en provenance des éco-centres étaient des encombrants non-métalliques, et 50% des CRD non valorisés.
- 5- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).



7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2014

La méthodologie générale qui a été utilisée pour dresser le bilan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières pour l'année 2014 est la suivante :

- Privilégier les données existantes propres au territoire;
- Compléter à l'aide d'outils d'estimation :
 1. Calculateurs de RECYC-QUÉBEC pour les pneus (RECYC-QUÉBEC, s.d.-a), les véhicules hors d'usage (VHU) (RECYC-QUÉBEC, s.d.-b) et les contenants consignés (RECYC-QUÉBEC, s.d.-c).
 2. L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (Outil d'inventaire) proposé par RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2015b, 2015c, 2015d) pour les données manquantes, non disponibles ou incomplètes, soit principalement pour la ventilation des matières éliminées et des matières recyclables récupérées.

Les sources d'information sont précisées après chacun des tableaux de résultats sommaires présentés dans les sous-sections qui suivent, et ce, en fonction des générateurs, c'est-à-dire :

- Le secteur résidentiel;
- Le secteur des ICI;
- Le secteur de la CRD;
- Les autres programmes de récupération qui ne visent pas une seule catégorie de générateurs.

Les résultats bruts et ventilés obtenus avec l'Outil d'inventaire peuvent être consultés à l'annexe E.

Mise en garde

Il est important de noter que tous les résultats, obtenus par calcul, présentés dans cette section comportent une marge d'erreur. Cette dernière s'explique notamment par le fait que différentes sources de données sont utilisées et que certains résultats ont été calculés à l'aide de l'Outil d'inventaire qui emploie des moyennes québécoises, des indicateurs socioéconomiques et des données tirées d'une revue de la littérature. Les écarts de validation obtenus sont discutés à la fin de la présente section.



7.2.1 Secteur résidentiel

Les données que possède la Ville de Trois-Rivières sur les collectes municipales de déchets et de matières recyclables sont globales et incluent les quantités attribuables aux ICI desservis en plus des quantités collectées auprès des unités résidentielles. Pour exprimer les quantités par générateur, des ajustements ont donc été apportés pour soustraire la part des quantités attribuables aux ICI desservis. Leur part a été estimée à :

- 20,2% des quantités de matières recyclables récupérées, à partir d'une comparaison théorique du volume potentiel annuel de matières recyclables récupérables par les ICI desservis au volume potentiel annuel de matières recyclables récupérables par les unités résidentielles. L'estimation des volumes de matières recyclables récupérables est basée sur le nombre de contenants de récupération, la capacité (volume unitaire) des contenants et la fréquence de collecte.
- 21,4 % des quantités éliminées (déchets), selon la moyenne québécoise suggérée par l'Outil d'inventaire, en l'absence d'une donnée plus spécifique.

En 2014, environ 45 000 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel ont été enfouies, et les matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) constituent la plus grande part des matières éliminées (tableau 7.6).

Compte tenu de la spécificité locale de la production de résidus verts comparativement aux résidus alimentaires, une analyse détaillée des variations mensuelles des quantités de déchets éliminés en 2014 a été effectuée afin de déterminer la quantité de résidus verts éliminés sur le territoire de la Ville.

Sachant que la quantité de déchets éliminés augmente considérablement d'avril à novembre chaque année, et qu'une fraction importante est attribuable aux résidus verts saisonniers (jusqu'à 80%, selon les résultats d'une étude réalisée par SOLINOV en 2005), il a été possible d'évaluer la quantité de résidus verts actuellement éliminés. Ainsi, des 28 447 tonnes de matières organiques éliminées en 2014, 10 854 tonnes seraient des résidus verts.

Par ailleurs, les quantités générées de résidus alimentaires ont été estimées à partir des taux moyens de génération par type de logement rapportés dans l'*Étude de caractérisation 2012-2013 des matières résiduelles du secteur résidentiel* réalisée par Éco Entreprises Québec en collaboration avec RECYC-QUÉBEC. Il s'agit de données préliminaires non publiées, mais qui ont été reprises dans l'Outil d'inventaire.



Tableau 7.6 Inventaire 2014 des résidus du secteur résidentiel

RÉSIDU		Récupération ¹ (tonnes)		Élimination ² (tonnes)		Génération ³ (tonnes)		Taux de récupération ³	
Matières recyclables		11 100 ⁴		8099		19 199		58 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	5420	3499 ⁵	28 447	28 447 ⁶	33 867	31 946 ⁷	16 %	11 %
	Boues municipales ^{8,9}		1921		0 ¹⁰		1921		100 %
Encombrants ¹¹		566		5593 ¹²		6159		9 %	
Textiles ¹³		444		1467		1911		23 %	
RDD ¹⁴		367		70		437		84 %	
Rejets ¹⁵ et résidus ultimes ¹⁶		0		1353		1353		s.o.	
TOTAL		17 898		45 028		62 927		28 %	

- 1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire de la Ville de Trois-Rivières, sauf indication contraire.
- 2- Les quantités éliminées ont été estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire, sauf indication contraire.
- 3- Les données ont été obtenues par calcul à partir des quantités récupérées et éliminées, sauf indication contraire.
- 4- Les quantités ont été ajustées de manière à exclure les ICI qui sont desservis par la collecte municipale. Leur part a été estimée à 20,2 %, conformément à l'explication fournie à la page précédente.
- 5- Les quantités récupérées correspondent aux résidus verts apportés dans les écocentres (des branches y sont aussi récupérées, mais elles sont mélangées au bois et leur proportion n'est pas connue) et aux résidus verts ramassés par la collecte municipale. Sont aussi ajoutés des résidus verts laissés au sol (en supposant un taux de recyclage de 2 %, comme le suggère l'Outil d'inventaire pour une organisation municipale qui réalise des activités d'ISÉ promouvant l'herbicyclage).
- 6- Les quantités indiquées ont été obtenues par calcul à partir des quantités générées et des quantités récupérées.
- 7- Les quantités générées de résidus alimentaires ont été estimées à partir des taux suggérés dans l'Outil d'inventaire. Les quantités de résidus verts générés ont été estimées à partir de la méthode de calcul développée par SOLINOV qui repose sur l'analyse des variations mensuelles des quantités de déchets résidentiels et des résidus verts actuellement ramassés.
- 8- Les boues municipales incluent les boues des stations d'épuration présentes sur le territoire qui ont été valorisées ou éliminées durant l'année de référence 2014 ainsi que les boues de fosses septiques (secteurs résidentiel et ICI) vidangées en 2013 par la RGMRM. L'année 2013 a été retenue pour les boues de fosses septiques, car les données disponibles pour 2014 sont partielles. Les quantités de boues municipales sont exprimées sur une base humide.
- 9- Les quantités de boues indiquées sont exprimées sur la base d'un taux de siccité commun de 20 %.
- 10- Les quantités éliminées correspondent à des données existantes sur le territoire.
- 11- La catégorie des encombrants inclut les encombrants métalliques et non-métalliques. Les encombrants récupérés par les organismes Artisans de la paix et Le bon citoyen (tableau 7.1) sont inclus dans les quantités récupérées.
- 12- La quantité estimée d'encombrants éliminés est vraisemblablement surestimée; ce qui s'explique en partie par l'absence de données sur les quantités d'objets métalliques ramassés par des ferrailleurs itinérants.
- 13- Les taux de récupération et d'élimination suggérés par l'Outil d'inventaire ont été utilisés, combinés aux données propres au territoire, soit les quantités de textiles récupérés par les organismes Artisans de la paix et Le bon citoyen (tableau 7.1).
- 14- Les RDD comprennent les RDD d'usage courant collectés aux écocentres, ainsi que des produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), dont des restes de peinture et leurs contenants et des produits électroniques rapportés aux écocentres.
- 15- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet fourni par Récupération Mauricie pour l'année 2014 : 7,94 %) et par le centre de compostage, le cas échéant (taux de rejet moyen des centres de compostage au Québec suggéré par l'Outil d'inventaire : 3,4 %).
- 16- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les déchets.



La figure 7.1 présente la répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées en 2014 en fonction des filières de gestion (boues exclues) :

- La collecte de porte en porte (matières recyclables et feuilles mortes) constitue la filière de récupération la plus importante en termes de quantités récupérées (63 %);
- L'apport volontaire à l'écocentre est une habitude bien implantée chez les citoyens qui y transportent près d'un tiers des matières résiduelles résidentielles récupérées sur le territoire (31 %);
- Il est à noter que les résidus de CRD récupérés par le secteur résidentiel sont inclus à la figure (dans la filière écocentre), mais ne se retrouvent pas au tableau 7.6 (ils sont présentés au tableau 7.8 qui traite de l'ensemble du secteur de la CRD).

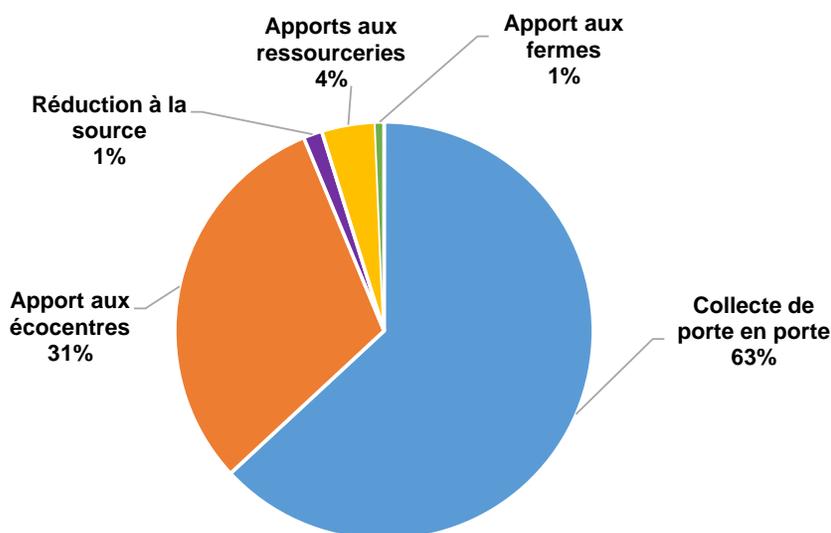


Figure 7.1 Répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées par filière de gestion

7.2.2 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI)

En 2014, près de 114 600 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur des ICI ont été enfouies, et les matières organiques constituent la plus grande part des matières éliminées (tableau 7.7). Par ailleurs, plus des trois quarts de ces matières organiques éliminées sont des boues de papetières.

En dépit des quantités de boues de papetières éliminées en 2014, 53 % des matières organiques générées par les ICI auraient été récupérés. Cette performance s'explique par la récupération de près de 62 000 tonnes de boues de papetières en vue de leur valorisation³ et par la présence d'industries agroalimentaires (15 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières).

³ Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques et des opérations qui visent le réemploi, l'épandage, le recyclage, le traitement biologique (incluant le compostage et la biométhanisation), le traitement thermique ou la régénération à partir de matières résiduelles en vue d'obtenir des produits ou composés utiles incluant de l'énergie (RECYC-QUÉBEC, 2015c).

Or, selon l'étude de SOLINOV réalisée pour le MDDELCC (SOLINOV, 2013), suggérée par RECYC-QUÉBEC pour estimer les quantités de matières organiques récupérées et éliminées par l'industrie agroalimentaire à l'échelle d'une région administrative ou d'une MRC, le taux de récupération des résidus organiques par l'industrie agroalimentaire est très élevé au Québec.

De plus, 12 des 15 industries agroalimentaires sur le territoire de la Ville se retrouvent dans des groupes d'activité où le taux de récupération moyen au Québec serait supérieur à 99 %. Il s'agit de la mouture de céréales et de graines oléagineuses (code SCIAN 3112), de la fabrication de produits laitiers (code SCIAN 3115), de la fabrication de produits de la viande (code SCIAN 3116), des boulangeries et de la fabrication de tortillas (code SCIAN 3118) et de la fabrication de boissons et de produits du tabac (code SCIAN 312).

Les filières de valorisation sont, en ordre d'importance : alimentation animale et équarrissage, traitement biologique, traitement thermique et alimentation humaine.

Il importe de préciser qu'aucune enquête n'a été réalisée, dans le cadre de la révision du PGMR, auprès des industries agroalimentaires de la Ville pour valider les données de l'étude menée à l'échelle de la province.

En ce qui concerne les matières recyclables, la quantité récupérée estimée est possiblement sous-estimée, puisque les quantités récupérées par de grands générateurs ne transitent pas nécessairement par le centre de tri de Récupération Mauricie. En effet, certains commerces de grande surface, par exemple, sont munis de presse à carton et retournent les ballots à leur siège social.

De plus, comme une partie des matières recyclables récupérées par les ICI est ramassée par les collectes municipales avec les matières d'origine résidentielle, la proportion des matières attribuables aux ICI est hypothétique (établie à 20,2 %).

Des plastiques agricoles sont possiblement aussi présents sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Ils sont acceptés dans la collecte sélective. Cependant les quantités spécifiques ne sont pas connues.

Finalement, des résidus d'activités municipales ont été recensés. Il s'agit de feuilles mortes ramassées par les balais et souffleuses de rues. La quantité récupérée s'élève à 640 tonnes (tableau 7.1). Aucune quantité éliminée n'est disponible.



Tableau 7.7 Inventaire 2014 des résidus du secteur des ICI

RÉSIDU		Récupération ¹ (tonnes)		Élimination ² (tonnes)		Génération ³ (tonnes)		Taux de récupération ³	
Matières recyclables		5569		19 691		25 260		22 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires ⁴	10 189		147		10 336		99 %	
	Boues de papetières ^{5,6}	72 061	61 872	62 649	48 640	134 711	110 512	53 %	56 %
	Autres résidus organiques ICI ⁷		0		13 862				13 862
Résidus spécifiques de transformation industrielle ⁸		18 906		30 398		49 304		38 %	
Rejets ⁹ et résidus ultimes ¹⁰		0		1840		1840		s.o.	
TOTAL		96 537		114 578		211 115		46 %	

- 1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire, sauf indication contraire.
- 2- Les quantités éliminées ont été estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire.
- 3- Les données indiquées ont été obtenues par calcul à partir des quantités récupérées et des quantités éliminées.
- 4- Les quantités ont été estimées à partir des résultats de l'enquête à l'échelle québécoise (SOLINOV, 2013).
- 5- Les quantités sont tirées du Bilan annuel de conformité environnementale 2012 : secteur des pâtes et papiers (MDDELCC, 2015b), tel que le suggère l'Outil d'inventaire.
- 6- Les quantités indiquées correspondent à des boues mélangées et sont attribuables à Cascade Lupel, Kruger Papiers Publication et Kruger Wayagamack.
- 7- Les résidus organiques des autres ICI sont majoritairement des résidus alimentaires, mais incluent aussi des résidus verts et d'autres résidus organiques (cendres, papiers essuie-tout, bâtons de popsicle, etc.).
- 8- Des vérifications ont été réalisées auprès des industries susceptibles de générer des résidus spécifiques de transformation industrielle (se référer au tableau 7.2 pour plus de détails).
- 9- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet fourni par Récupération Mauricie pour l'année 2014 : 7,94 %) ainsi qu'aux quantités rejetées par les recycleurs de métaux (encombrants métalliques seulement; les véhicules hors d'usage étant traités au tableau 7.9).
- 10- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les matières éliminées.



7.2.3 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

En 2014, 75 % des résidus de CRD ont été récupérés (tableau 7.8). Cette performance s'explique par les résidus de bois de deuxième transformation industrielle dont près de 28 500 tonnes ont été récupérées en vue de leur valorisation⁴. En excluant ces résidus, ce sont plutôt 59 % des résidus de CRD qui ont été récupérés, et ce en grande partie (80 %) par le secteur des ICI.

Tableau 7.8 Inventaire 2014 des résidus du secteur de la CRD

RÉSIDU	Récupération ¹ (tonnes)		Élimination ² (tonnes)	Génération ³ (tonnes)	Taux de récupération ³
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	1676	11 287	2879	15 842	82 %
Bois de construction ⁴	2458	6143	6077	14 678	59 %
Gypse	0	67	2781	2848	2 %
Bardeaux d'asphalte	520	1597	2330	4447	48 %
Non-agrégats – Autres ⁵	0	0	2405	2405	0 %
Résidus de deuxième transformation du bois ⁶	0	28 451	853	29 304	97 %
TOTAL	4654	47 546	17 325	69 525	75 %

1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire.

2- Les quantités éliminées ont été estimées sur la base des données à l'élimination du MDDELCC pour 2013 (MDDELCC, 2015a), et la ventilation retenue est celle proposée par l'Outil d'inventaire.

3- Les données indiquées ont été obtenues par calcul à partir des quantités récupérées et des quantités éliminées.

4- Les branches récupérées aux écocentres sont mélangées au bois de CRD, et leur proportion n'est pas connue.

5- Exemple : verre plat, etc.

6- Des vérifications ont été réalisées auprès des industries susceptibles de générer des résidus de bois de deuxième transformation (se référer au tableau 7.2 pour plus de détails).

Deux méthodologies ont été employées pour évaluer les quantités éliminées de résidus de CRD, soit :

- a. À l'aide de l'Outil d'inventaire qui se base sur la **valeur des permis de bâtir pour l'année 2014** (Institut de la statistique du Québec, 2015k).

Les résultats obtenus avec cette méthodologie de calcul sont fournis à l'annexe E.

- b. Selon les **données d'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013** (MDDELCC, 2015).

Les résultats obtenus avec cette méthodologie et ont retenus et sont présentés au tableau 7.8 ci-dessus.

⁴ Ibid., 2.



Il est apparu que la méthodologie basée sur la valeur des permis de bâtir donnait des résultats d'élimination invraisemblablement élevés. Aussi, la méthodologie basée sur les données d'élimination du MDDELCC a été retenue aux fins de l'inventaire, bien qu'elle sous-estime certainement les quantités éliminées. Les quantités réelles de résidus de CRD éliminés devraient se situer entre les deux résultats, mais se rapprochent probablement davantage des quantités éliminées retenues.

7.2.4 Autres systèmes de récupération

Pour certaines matières résiduelles, gérées au sein de systèmes de récupération distincts ou assujetties à des réglementations, RECYC-QUÉBEC obtient des données annuelles, soit :

- Le programme de consignation;
- Le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage;
- Les véhicules hors d'usage (VHU);
- Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Pour ces matières, la Ville de Trois-Rivières ne dispose que de données partielles, notamment pour les produits sous la REP provenant des écocentres. Les RDD d'usage courant, qui sont collectés aux écocentres, se distinguent des cinq produits sous REP. Il s'agit des batteries et piles, des huiles usées, filtres, liquides de refroidissement, antigel et leurs contenants, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants et des produits électroniques. Ces derniers sont collectés dans les écocentres, mais également dans les différents points de dépôt présents sur le territoire (tableau 6.3) pour ensuite être pris en charge par chacun des organismes. Dans le cadre de la révision du PGMR, les produits sous REP n'ont pas à être intégrés à l'inventaire, puisque les données ne sont pas disponibles pour le territoire d'application spécifiquement. Toutefois, les données partielles connues sur ces produits sont incluses au tableau 7.6 (RDD).

Les résultats présentés au tableau 7.9 ont tous été obtenus à l'aide de calculateurs (documents Excel) développés par RECYC-QUÉBEC.



Tableau 7.9 Inventaire 2014 des matières résiduelles gérées via d'autres systèmes de récupération

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)
Pneus	1311 ^{1,2}	nd ³	nd ³
Véhicules hors d'usage	6297 ^{4,5}	2960 ^{5,6}	nd
Contenants consignés à remplissage unique	685 ^{7,8}	nd ⁹	917 ^{7,8}
Aluminium	194	nd	273
Plastique	98	nd	125
Verre	394	nd	519
TOTAL	8293		

- 1- Les quantités récupérées correspondent aux quantités de pneus récupérés par le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par RECYC-QUÉBEC, pour l'année 2014.
- 2- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur pneus » de RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, s.d.-a).
- 3- Il existe un marché du pneu, parallèle au Programme, qui empêche leur traçabilité : une partie étant réemployée (revendue par des collecteurs itinérants) et pouvant parfois être récupérée plus tard par le Programme de gestion; une partie étant exportée à l'extérieur du Québec et pour laquelle l'information n'est pas disponible.
- 4- Les quantités récupérées proviennent des quantités déclarées par les déchiqueteurs à RECYC-QUÉBEC.
- 5- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur véhicule hors d'usage (VHU) » de RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, s.d.-b).
- 6- Les quantités éliminées sont considérées dans le secteur ICI, puisque ce sont des rejets de recycleurs (résidus de broyage automobile (RBA), appelés "fluff").
- 7- Les quantités indiquées correspondent aux quantités de contenants consignés vendus et récupérés via le programme de consignation pour l'année 2013; les données 2014 n'étant pas disponibles au moment de réaliser l'inventaire.
- 8- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur contenants consignés » de RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, s.d.-c).
- 9- La quantité de contenants consignés vendus est plus élevée que la quantité de contenants consignés récupérés (via la consigne). La part manquante est incluse et distribuée dans la collecte sélective et les déchets éliminés.



7.2.5 Résultats globaux

Les résultats globaux sont présentés par catégorie de matières au tableau 7.10 et par générateur au tableau 7.11. Dans les deux cas, les pneus, les véhicules hors d'usage, les contenants consignés à remplissage unique et les produits sous REP ne sont pas inclus.

Tableau 7.10 Inventaire 2014 des matières résiduelles générées par catégorie de matières

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	16 670	27 790	44 460	37 %
Matières organiques	77 482	91 096	168 578	46 %
Résidus de CRD	52 200	17 325	69 525	75 %
Encombrants	566	5593	6159	9 %
Textiles	444	1467	1911	23 %
RDD	367	70	437	84 %
Résidus spécifiques de transformation industrielle	18 906	30 398	49 304	38 %
Rejets et résidus ultimes	0	3193	3193	s.o.
TOTAL	166 634	176 932	343 566	49 %

Tableau 7.11 Inventaire 2014 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	17 898	45 028	62 927	28 %
Secteur des ICI	95 537	114 578	211 115	46 %
Secteur de la CRD	52 200	17 325	69 525	75 %
TOTAL	166 634	176 932	343 566	49 %

Les résultats du tableau 7.11 suggèrent que le secteur des ICI est responsable de 65 % des quantités de matières éliminées sur le territoire et de 57 % des quantités de matières récupérées (contribution importante de l'industrie de la deuxième transformation du bois et des papetières).

En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 46 %, celui-ci diminue à 43 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et chute à 8 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues (municipales et de papetières).

Finalement, les quantités éliminées obtenues dans le cadre de la révision du PGMR sont comparées aux données à l'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013 (MDDELCC, 2015a), les données 2014 n'étant pas disponibles au moment de réaliser l'inventaire.



Les quantités éliminées présentées aux tableaux 7.6 à 7.11 ont été estimées, dans la plupart des cas, à l'aide de l'Outil d'inventaire. Or, ce dernier utilise des données moyennes québécoises. Ce faisant, il est normal qu'il y ait un écart entre les résultats obtenus et les données à l'élimination du MDDELCC.

Par ailleurs, deux autres facteurs sont susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats d'élimination obtenus et les données à l'élimination du MDDELCC :

- Une partie des déchets générés par les ICI est ramassée par les collectes municipales avec les matières d'origine résidentielle. La **proportion des déchets attribuables aux ICI** est hypothétique (établie à 21,4 % selon la moyenne québécoise suggérée par l'Outil d'inventaire, en l'absence d'une donnée plus spécifique). Aussi, il pourrait y avoir des différences entre les quantités éliminées par un même secteur (générateur), mais la quantité totale (résidentiel + ICI) de déchets ramassés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières est une donnée fiable, puisque les camions sont tous pesés aux sites d'élimination.
- L'**année référence** retenue pour l'inventaire est 2014 et les données d'élimination publiées par le MDDELCC se rapportent à l'année 2013. Les modes de gestion des matières résiduelles (des ICI notamment) pourraient avoir quelque peu changé entre les deux années.

L'Outil d'inventaire recommande de considérer comme acceptable les écarts de validation inférieurs à :

- 25 % pour les estimations du secteur résidentiel;
- 50 % pour les estimations du secteur des ICI;
- 50 % pour les estimations du secteur de la CRD.

Les écarts de validation calculés au tableau 7.12 sont tous largement inférieurs aux écarts recommandés et peuvent donc être considérés comme acceptables. Par conséquent, les quantités éliminées estimées sont jugées représentatives.

Tableau 7.12 Bilan 2014 des quantités éliminées par catégorie de générateurs (exprimé en kg/hab.)

GÉNÉRATEUR	Élimination PGMR ^{1,2,3} (kg/hab./an)	Élimination publiée MDDELCC ^{4,5} (kg/hab./an)	Élimination ajustée MDDELCC ⁶ (kg/hab./an)	Écart
Secteur résidentiel	327,24	325,86	324,53	1 %
Secteur des ICI	260,01	203,19	202,36	28 %
Secteur de la CRD	128,75	129,28	128,76	0 %
TOTAL	716,00	658,33	655,64	9 %
Population	134 561	134 012	134 561	

- 1- Résultats tirés de l'inventaire réalisé pour le présent PGMR.
- 2 Excluant les boues, les matières résiduelles éliminées dans des lieux assujettis au *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (RFPP) ainsi que les rejets des centres de valorisation, lesquels ne sont pas compris dans les données d'élimination des matières résiduelles du Québec publiées par le MDDELCC.
- 3- Quantités annuelles exprimées par habitant, considérant une population de 134 561 habitants en 2014 (Institut de la statistique du Québec, 2015b).
- 4- Données d'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013 (MDDELCC, 2015a).
- 5- Puisque le MDDELCC utilise ces données pour la redistribution des redevances de l'année suivante, la population utilisée dans le calcul est également celle de l'année suivante, soit 134 012 habitants (2014) pour Trois-Rivières.
- 6- Données d'élimination du MDDELCC ramenées à une hypothèse commune de population pour 2014 (134 561 hab.).



8.0 Bilan de la mise en œuvre du PGMR de 2005

Le PGMR 2005 comptait 29 mesures. L'état d'avancement de ce précédent PGMR est présenté à l'annexe F.

Près des trois quarts des mesures prévues ont été entièrement complétées ou partiellement réalisées. Deux des huit mesures non réalisées concernent les matières organiques, et les six autres le volet de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (ISÉ).



9.0 Références

- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. (s.d.). Atlas des inégalités de santé et de bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Tiré de: <http://aisbe-mcq.ca/mrc/shawinigan>, consultée le 7 mai 2015.
- Appel à recycler Canada. (2015). Trouvez des points de dépôts. Tiré de <http://www.appelarecycler.ca/trouvez-centre/>, consulté le 17 mars 2015.
- ARPE-Québec. (2015) Où recycler? Tiré de <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/ou-recycler/>, consulté le 17 mars 2015.
- Centre national en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE). (2013). Identification et quantification des ressources présentes sur le territoire. Inventorisation des ressources alternatives ayant un potentiel de revalorisation énergétique sur le territoire de la Mauricie. Rapport final. Mars 2013. 69 pages.
- Éco-peinture. (2015). Localisez le point de dépôt le plus près de chez vous. Tiré de <http://www.ecopeinture.ca/>, consulté le 17 mars 2015.
- Emploi-Québec. (2015a). Information sur le marché du travail. Entreprises dans la région de la Mauricie (Ville de Trois-Rivières) de 5 employés et plus. Tiré de http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&empMaxEnt=999999999999&entScroll=0®np4=04&municipalite=37067%24-&viensde=M&cregn=QC&empMinEnt=5, consulté le 9 avril 2015.
- Emploi-Québec. (2015b). Information sur le marché du travail. Entreprises dans la région de la Mauricie (Ville de Trois-Rivières) de 500 employés et plus. Tiré de http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&empMaxEnt=999999999999&PT4=54&entScroll=0&entpagefav=1®np4=04&municipalite=37067%24-&viensde=M&cregn=QC&PT1=8&empMinEnt=500&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01, consulté le 31 mars 2015.
- Équiterre. (2007). Bottin du consommateur responsable de Trois-Rivières. Tiré de http://www.equiterre.org/sites/fichiers/Bottin_Consommation_Responsable_TR.pdf, consulté le 7 mai 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2014a). Ménages privés par année, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036 [Document Excel].
- Institut de la statistique du Québec. (2014b). Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036. 15 pages.
- Institut de la statistique du Québec. (2014c). Estimation de la population du Québec par groupe d'âge et sexe, au 1er juillet, 2001 à 2014 [Document Excel].
- Institut de la statistique du Québec. (2014d). Bulletin statistique régional. Édition 2014. Mauricie. 33pages.



- Institut de la statistique du Québec. (2014e). Évolution du marché du travail dans les MRC. Bulletin FLASH. Avril 2014. 12 pages.
- Institut de la statistique du Québec. (2015a). Coup d'œil sur les régions et les MRC. Ville de Trois-Rivières. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_04/impr_mrc_04_371.htm, consulté le 19 mars 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2015b). La Mauricie ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC). Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_04/region_04_00.htm, consulté le 19 mars 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2015c). Estimation de la population des MRC, au 1^{er} juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc_total.htm, consulté le 19 mars 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2015d). Estimation de la population des régions administratives, au 1er juillet des années 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014 Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm, consulté le 19 mars 2015.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015e). Le Québec chiffres en main. Édition 2015. 73 pages.
- Institut de la statistique du Québec. (2015f). Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2014, selon le découpage géographique au 1er juillet 2014) [Document Excel].
- Institut de la statistique du Québec. (2015g). Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe, au 1er juillet des années 1996 à 2014 (découpage géographique au 1er juillet 2014) [Document Excel].
- Institut de la statistique du Québec. (2015h). Estimation de la population des MRC selon l'âge et le sexe, au 1er juillet des années 1996 à 2014 [Document Excel].
- Institut de la statistique du Québec. (2015i). Population active, emploi et nombre de chômeurs, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 4e trimestre 2013 au 4e trimestre 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/ra_nombre_trim.htm, consulté le 11 février 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2015j). Taux d'activité, d'emploi et de chômage, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 4^e trimestre 2013 au 4^e trimestre 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/ra_taux_trim.htm, consulté le 11 février 2015.
- Institut de la statistique du Québec. (2015k). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de l'Outaouais, 2010-2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil07/struct_econo/construct/permis07_mrc.htm, consulté le 22 septembre 2015.



- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2013). Portrait agroalimentaire de la Mauricie. Données d'enregistrement 2010. 55 pages.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). (2013). Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Liste des stations (2013-04-05). Tiré de http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/liste_station.pdf, consulté le 7 avril 2015.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). (2015). Répertoire des municipalités - Trois-Rivières. Tiré de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/37067/>, consulté le 25 mars 2015.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). (2006). Portrait territorial. Mauricie. 87 pages.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015a). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2013. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. [Document Excel]. Tiré de <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013-MRC.pdf>, consulté le 26 février 2015.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015b). Bilan annuel de conformité environnementale 2012. Secteur des pâtes et papiers. 14 janvier 2015. 14 pages + annexes.
- MRC de Maskinongé. (2015). Bottin des récupérateurs. Tiré de <http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/bottin-3rv-e>, consulté le 9 avril 2015.
- RecycFluo. (2015) Trouver un point de dépôt. Tiré de <http://www.recycflu.com/fr/trouver-un-point-de-depot?address>, consulté le 17 mars 2015.
- RECYC-QUÉBEC. (2015a). Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp>, consulté le 17 mars 2015.
- RECYC-QUÉBEC. (2015b). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Calculateur Excel – version janvier 2015. [Document Excel]. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>.
- RECYC-QUÉBEC. (2015c). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Guide d'utilisation et d'accompagnement. Version janvier 2015. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC. 62 pages.
- RECYC-QUÉBEC. (2015d). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique. Version janvier 2015. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC. 82 pages.
- RECYC-QUÉBEC. (s.d.-a). Pneus récupérés 2013. [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>, consulté le 23 avril 2015.



- RECYC-QUÉBEC. (s.d.-b). Grille de calcul – Véhicule hors d'usage (VHU). [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigreur-outils.asp>, consulté le 23 avril 2015.
- RECYC-QUÉBEC. (s.d.-c). Contenants consignés 2013. [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigreur-outils.asp>, consulté le 23 avril 2015.
- SNC Lavalin. (2012). Plan d'action pour la réduction des émissions de GES. Ville de Trois-Rivières. Rapport final. Février 2012. PROJET no 606418. 71 pages.
- Société d'habitation du Québec. (2005). Profil statistique de l'habitation – Mauricie. 88 pages.
- SOGHU. (2015). Point de récupération (points de collecte). Tiré de <http://soghu.com/fr/loc.aspx?langue=fr&prov=11>, consulté le 17 mars 2015.
- SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412. Mai 2013. 72 pages + annexes.
- Statistique Canada. (2011). Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Tiré de <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>, consulté le 20 mars 2015.
- Ville de Trois-Rivières. (2005). Règlement sur le plan de gestion des matières résiduelles. Chapitre 95. 50 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2006). Plan d'urbanisme. Version finale. Avril 2006. 202 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2009a). Le développement durable : Une démarche qui vise un équilibre entre le développement économique, la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement. Politique de développement durable. Version finale 31 mars 2009. 60 pages + annexes.
- Ville de Trois-Rivières. (2009b). Plan d'action 2009-2013. Politique de développement durable. 15 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2010). Règlement sur le plan d'urbanisme. 131 page + annexes.
- Ville de Trois-Rivières. (2014a). Vision stratégique 2015-2030. Transport et mobilité. 2 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2014b). Vision stratégique 2015-2030. Agriculture et foresterie. 2 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2014c). Vision stratégique 2015-2030. Planification et développement urbain. 2 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (2014d). Vision vers Trois-Rivières 2030. Énoncé de vision stratégique. 31 pages.
- Ville de Trois-Rivières. (s.d.). Entreprises et organismes de recyclage. Tiré de http://citoyen.v3r.net/portail/asp/vision_imprimable.aspx?IDItem=1266&sender=builder&CPage=1, consulté le 7 mai 2015.



ANNEXE A
Résolution de la Ville de Trois-Rivières d'élaborer un PGMR conjoint





Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 16 mars 2015 à 19 h 31.

Sont présents les membres suivants : M. Jean-François Aubin, M. François Bélisle, M^{me} Ginette Bellemare, M^{me} Marie-Claude Camirand, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Guy Daigle, M. Pierre A Dupont, M. Pierre-Luc Fortin, M. René Goyette, M. Yves Landry, M^{me} Joan Lefebvre, M. Jeannot Lemieux, M. André Noël, M. Jean Perron et M^{me} Sabrina Roy,

formant quorum sous la présidence de M. le maire Yves Lévesque.

RÉSOLUTION N° C-2015-0312

Révision du plan de gestion des matières résiduelles et élaboration d'un plan de gestion conjoint

ATTENDU que, par la résolution n° C-2013-336 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 mars 2013, la Ville a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec de l'autoriser à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité de procéder à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, dans une lettre qu'il a adressée au greffier le 26 avril 2013, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a autorisé la Ville à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la Ville, la Ville de Shawinigan et les Municipalités régionales de comté des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé désirent réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles conjointement;

ATTENDU que l'article 53.11 de cette Loi prévoit que le processus d'élaboration du plan de gestion débute par une résolution adoptée à cette fin par le Conseil, dont avis est donné dans un journal diffusé sur le territoire de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Goyette

APPUYÉ PAR : M^{me} Marie-Claude Camirand

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières :

- s'associe à la Ville de Shawinigan et aux Municipalités régionales de comté des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé pour établir, conjointement avec elles, un plan de gestion des matières résiduelles;

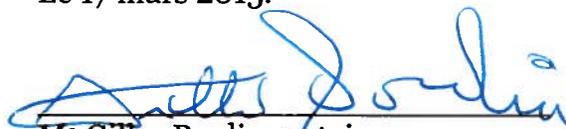
- transmette la présente résolution :
 - à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour qu'elle en donne avis dans un journal diffusé sur son territoire;
 - à ses quatre autres partenaires;
 - au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- débute le processus d'élaboration de ce plan de gestion dès maintenant.

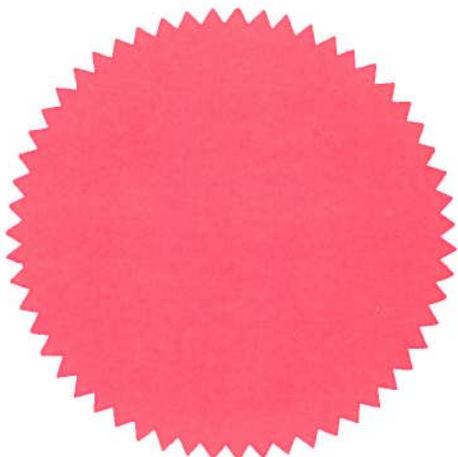
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Trois-Rivières, ce 16 mars 2015.

Yves Lévesque
M. Yves Lévesque, maire

Gilles Poulin
M^e Gilles Poulin, greffier

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 17 mars 2015.


M^e Gilles Poulin, notaire
Greffier de la Ville de Trois-Rivières



ANNEXE B

Cartes

Carte 1 Localisation géographique de la Ville de Trois-Rivières

Carte 2 Territoire de planification (secteurs et couronnes)

Carte 3 Installations publiques de traitement des matières résiduelles





LA TUQUE

MRC PORTNEUF

MRC MÉKINAC

MRC MATAWINIE

SHAWINIGAN

MRC LES CHENAUX

MRC MASKINONGÉ

TROIS-RIVIÈRES

MRC BÉCANCOUR

MRC D'AUTRAY

MRC NICOLET-YAMASKA

TROIS-RIVIÈRES



CHAMPLAIN

295, ROUTE SAINTE-MARIE

GRANDES-PILES

630, 4^E AVENUE

HÉROUXVILLE

RANG SAINT-PIERRE NORD

LAC-AUX-SABLES

900, CHEMIN DE LA BATISCAN

LOUISEVILLE

760, AVENUE DEVEAULT

SAINT-ADELPHÉ

191, RANG SUD-EST

SAINTE-THÈCLE

1951, ST-GEORGES

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

440, BOULEVARD DE LA GABELLE



400, BOULEVARD DE LA GABELLE

SAINT-MATHIEU-DU-PARC

561, CHEMIN DÉZIEL

SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

1210, ROUTE 155

SAINT-SÉVERIN

381, ROUTE 159

SAINT-TITE

1019, ROUTE 153

SHAWINIGAN

2132, AVENUE DE LA TRANSMISSION

TROIS-RIVES

CHEMIN DES CORBEAUX

TROIS-RIVIÈRES

2455, RUE CHARBONNEAU

RUE DES TOITURES

MRC MATAWINIE

MRC MASKINONGÉ

MRC D'AUTRAY

LA TUQUE

MRC MÉKINAC

MRC PORTNEUF

TROIS-RIVES

LAC-AUX-SABLES

SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

SAINTE-THÈCLE

SAINT-ADELPHÉ

GRANDES-PILES

SAINT-TITE

SHAWINIGAN

HÉROUXVILLE

SAINT-SÉVERIN

SAINT-MATHIEU-DU-PARC

MRC LES CHENAUX

CHAMPLAIN

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

MRC BÉCANCOUR

TROIS-RIVIÈRES

LOUISEVILLE

MRC NICOLET-YAMASKA

LÉGENDE



ÉCOCENTRE



CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES



PLATEFORME DE COMPOSTAGE



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE



CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES

ANNEXE C

Entente de constitution de la RGMRM



**ENTENTE CONSTITUTIVE
DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

ENTRE

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

VILLE DE SHAWINIGAN

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAU

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

ci-après appelées: «municipalités membres»

A cluster of handwritten signatures in blue ink, including several distinct cursive and stylized marks, located in the bottom right corner of the page.

LES PARTIES AUX PRESENTES DECLARENT ET CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DECLARATIONS PRELIMINAIRES

- a) Les municipalités membres ou les municipalités auxquelles elles succèdent ont conclu, le 9 juillet 1991, une entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, cette entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales donné le 11 septembre 1991 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 septembre 1991 (p. 3669).
- b) Les municipalités membres ont conclu, le 13 juin 2002, une entente refondue intégrant des amendements antérieurs à l'entente originale. Cette entente refondue a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de la Métropole donné le 4 novembre 2002 et publié dans la Gazette Officielle du Québec du 16 novembre 2002 (p. 1353).
- c) Les parties à la présente entente désirent se prévaloir des articles 468 de la *Loi sur les cités et villes* et 569 du *Code municipal* du Québec en vue de modifier et remplacer l'entente initiale et ses amendements.

ARTICLE 2 DEFINITIONS ET INTERPRETATION

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « **Boues** » : Résidus de siccité variable, produits par la décantation des matières solides présentes dans une fosse septique ou une station d'épuration d'un site d'enfouissement;
- b) « **Délégué** » : Membre d'un conseil municipal, mandaté par une municipalité membre ou par une municipalité locale ayant sur son territoire un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la Régie, aux fins de représenter cette municipalité membre ou cette municipalité locale au conseil d'administration de la Régie;
- c) « **Fosse septique** » : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur ou un champ d'évacuation ; peut aussi s'appliquer à un réservoir étanche destiné à emmagasiner les eaux d'une toilette à faible débit, d'une toilette chimique ou les eaux ménagères avant leur vidange et s'applique également à tout autre type de réservoir sanitaire ;
- d) « **Matière résiduelle** » : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon ;
- e) « **Municipalité locale** » : Toute municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit ;
- f) « **Population totale** » : La population totale des municipalités locales en regard de la population que reconnaîtra à ces municipalités le décret adopté par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. c. O-9), cette population totale étant révisée annuellement selon le dernier décret en vigueur ;
- g) « **Régie** » : la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ARTICLE 3 OBJET

- a) La présente entente a pour objet la gestion globale des matières résiduelles, y compris des boues, notamment mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, entre autres, la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles ;
- b) Le système faisant l'objet de la présente entente peut être réalisé par étape et il peut viser l'ensemble des matières résiduelles ou porter uniquement sur certaines de celles-ci ;
- c) Dans la réalisation de l'objet de la présente entente, la Régie doit s'appliquer à respecter et à promouvoir la protection de l'environnement.

ARTICLE 4 MODE DE FONCTIONNEMENT

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, créée par décret ministériel du 11 septembre 1991, est maintenue pour réaliser l'objet de la présente entente.

ARTICLE 5 RESPONSABILITES

La Régie a les responsabilités suivantes :

- a) Acquérir, de gré à gré ou par expropriation, par achat, donation, legs ou autrement, des biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet ;
- b) En matière de collecte et de transport des matières résiduelles, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la Régie peut, quant à celles qui l'ont demandée seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte et de transport des matières résiduelles (**Compétence 1)(C-1)** ;
- c) En matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la Régie peut, quant à celles qui l'ont demandée seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et de vente des matières récupérées (**Compétence 2) (C-2)** ;
- d) En matière d'élimination des matières résiduelles, établir et exploiter un lieu d'élimination des matières résiduelles, un système de gestion des matières résiduelles ou une usine de traitement des matières résiduelles (**Compétence 3) (C-3)** ;
- e) En matière de gestion de boues, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, la Régie peut, quant à celles qui l'ont demandée seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte, de transport et de traitement de boues (**Compétence 4) (C-4)** ;

- f) Fixer, selon la méthode qu'elle juge à propos, le tarif des contributions, prix ou droits exigibles des personnes physiques ou morales, ou catégories de personnes auxquelles elle rend des services et/ou qui utilisent, en tout ou en partie, ses services ou activités ;
- g) Assumer elle-même ou confier, en totalité ou en partie, à une personne physique ou morale, l'opération et/ou la gestion de l'une ou plusieurs des responsabilités décrites aux paragraphes b), c), d) et e) du présent article.

ARTICLE 6 POUVOIRS ACCESSOIRES

Dans le cadre de son objet et de ses responsabilités, la Régie peut:

- a) fonder et maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources, aider à leur création et à leur maintien et leur confier l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;
- b) accorder des subventions à des institutions, sociétés ou personnes morales vouées à la poursuite de fins ci-dessus mentionnées;
- c) confier à des institutions, sociétés ou personnes morales sans but lucratif l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités ou d'organismes visés aux paragraphes a) et b), et à cette fin, passer avec elles des contrats et leur accorder les fonds nécessaires;
- d) louer ses biens, ce pouvoir n'ayant pas pour effet de permettre à la Régie d'acquérir ou de construire des biens principalement aux fins de les louer.

ARTICLE 7 SIEGE SOCIAL

La Régie a son siège social sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ARTICLE 8 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE

Les affaires de la Régie sont administrées par un conseil d'administration formé de sept (7) délégués.

Chaque municipalité membre nomme un délégué au conseil d'administration. De plus, lorsque sur le territoire d'une municipalité locale il y a un lieu d'élimination de matières résiduelles appartenant à la Régie, le maire de cette municipalité locale est aussi désigné d'office comme délégué.

De plus, chaque municipalité membre et chaque municipalité locale visée par l'alinéa précédent désignent, en cas d'absence, un délégué substitut.

ARTICLE 9 NOMBRE DE VOIX

Les délégués possèdent des voix de classe « A » et de classe « B ».

Chaque municipalité membre détient deux (2) voix de classe « A » qui, lorsqu'il y a un lieu d'élimination de matières résiduelles sous la responsabilité de la Régie, sont partagées entre ses délégués.

Les municipalités membres détiennent aussi des voix de classe « B ». Elles en possèdent chacune deux (2), plus une (1) voix supplémentaire par tranche complète de 20 000 habitants, au-delà du premier 20 000 habitants, de la population totale des municipalités locales qu'elles représentent. Les voix de classe « B », de chacune des municipalités membres, sont partagées entre ses délégués.

ARTICLE 10 PARTICIPATION AUX DELIBERATIONS

- a) Pour l'exercice des pouvoirs généraux dévolus à la Régie, pour l'adoption du budget et pour toute matière relative à l'administration générale, tous les délégués sont habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil d'administration. De plus, en ces matières, la population totale des municipalités régionales de comté membres est celle des municipalités locales qui sont assujetties à au moins l'une des compétences déclarées par chacune d'elles.
- b) Pour les fins de l'exercice des pouvoirs spécifiques à l'une ou l'autre des compétences, les délégués des municipalités régionales de comté membres sont habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil d'administration, selon la population des municipalités locales assujetties à la compétence concernée.
- c) Pour les fins de l'exercice des pouvoirs spécifiques à l'une ou l'autre des compétences, les délégués des municipalités locales membres sont habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil d'administration, selon la population totale de la municipalité qu'il représente. Si l'ensemble du territoire d'une municipalité locale n'est pas assujetti à l'égard de certaines compétences des suites d'un regroupement, la population totale de cette municipalité, et ce, pour les douze premiers mois suivants le regroupement, est celle établie pour l'ensemble des municipalités locales assujetties avant le regroupement selon le dernier décret, adopté en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, en vigueur avant le regroupement. Par la suite, la population totale de cette municipalité est la population que reconnaîtra le décret adopté par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* telle que révisée annuellement en fonction du nouveau territoire de la municipalité regroupée.
- d) Tous les délégués des municipalités membres sont habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil d'administration pour déterminer si une question doit être décidée selon le paragraphe a) ou selon les paragraphes b) et c) du présent article.
- e) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la double majorité des voix de classes "A" et des voix de classe "B".

ARTICLE 11 MODE DE REPARTITION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES

La répartition des contributions financières des membres, pour l'ensemble des besoins financiers de la Régie, est basée sur le paiement de tarifs pour les services rendus à chacun des membres.

Tout règlement de tarification de la Régie doit prévoir des tarifs identiques pour tous ses membres.

ARTICLE 12 REPARTITION DES SURPLUS OU DES DEFICITS ACCUMULES

Si la Régie distribue un excédent accumulé ou, à l'inverse, renfloue un déficit accumulé, la répartition entre les municipalités membres est effectuée au prorata de la population des municipalités membres telle qu'établie par le décret annuel du gouvernement du Québec concernant notamment la population des municipalités locales. Cette répartition est arrondie au centième le plus près.

Pour l'année 2011, ce décret se nomme : *Décret 1069-2010 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2011.*

Annuellement, lors du dépôt du rapport financier par le trésorier de la Régie, un tableau illustrant la répartition indiquée à l'alinéa 1 du présent article est également déposé par celui-ci.

Dans la mesure où le gouvernement du Québec cesse de publier un décret annuel permettant d'établir la population des municipalités locales, la répartition entre les municipalités membres est effectuée au prorata de la population des municipalités membres telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec concernant la population des municipalités locales.

ARTICLE 13 ASSUJETTISSEMENT OU RETRAIT

La Régie doit, par règlement, établir les droits relatifs à l'assujettissement ou au retrait d'une municipalité membre de la compétence sur la collecte et transport des matières résiduelles (C1).

La Régie doit également, par règlement, établir les droits applicables à une municipalité régionale de comté membre dont l'une des municipalités locales situées sur son territoire demande à s'assujettir à une compétence de la Régie ou demande de se retirer d'une de ces compétences.

ARTICLE 14 INDEMNITE LIEE AU TONNAGE

La Régie verse annuellement aux municipalités locales sur le territoire desquelles est situé un site d'enfouissement sous sa responsabilité, une indemnité de 1,33 \$ pour chaque tonne de matières enfouie. Ce montant est ajusté le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ajustement correspond à la variation de l'indice moyen annuel de l'année écoulée par rapport à l'année précédente, la référence de ces indices étant l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada, avec un maximum de 4 % par année.

ARTICLE 15 REDUCTION DU TARIF D'ENFOUISSEMENT

Malgré l'article 11, le tarif d'enfouissement applicable aux municipalités locales sur le territoire desquelles est situé un site d'enfouissement sous la responsabilité de la Régie correspond à 50 % du tarif applicable aux municipalités membres.

À titre indicatif uniquement, en 2011, le coût des immobilisations représente approximativement 50 % du tarif applicable aux municipalités membres.

ARTICLE 16 OBLIGATIONS DES PARTIES

- a) Toutes et chacune des municipalités membres s'engagent à utiliser exclusivement le système de gestion des matières résiduelles sous la responsabilité de la Régie pour la disposition de la totalité des matières résiduelles produites et recueillies sur leur territoire. En cas de défaut, sans préjudice à tout autre recours, la municipalité membre devra contribuer aux revenus sur la base des quantités estimées.
- b) La Régie peut autoriser une ou plusieurs municipalités membres à éliminer une partie ou certaines catégories de matières résiduelles générées sur leur territoire à un endroit autre qu'aux lieux d'élimination ou de traitement des matières résiduelles sous sa responsabilité, si une telle autorisation vise la rentabilité du système de gestion, assure une meilleure protection de l'environnement ou contribue à une meilleure équité vis-à-vis la population desservie en tenant compte notamment des coûts de transport reliés à la distance.

ARTICLE 17 CLIENT ADDITIONNEL

La Régie peut recevoir des matières résiduelles, outre celles des municipalités membres, de toute autre personne, physique ou morale, selon que la Régie estime à propos et aux conditions qu'elle détermine, sous réserve des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

ARTICLE 18 PRIORITE

Les municipalités membres bénéficient d'un droit strict de priorité quant à l'usage du service intermunicipal de gestion des matières résiduelles de la Régie.

ARTICLE 19 PROPRIETE DES MATIERES RESIDUELLES

Les matières résiduelles deviennent la propriété exclusive de la Régie dès que cette dernière les reçoit et les accepte pour fins de traitement ou de disposition.

ARTICLE 20 COMITE DE LIAISON

Un comité ayant pour fonction de maintenir un canal d'information direct entre le personnel administratif de la Régie et le personnel administratif des municipalités membres doit être constitué et maintenu.

Le président et le directeur général de la Régie sont membres d'office de ce comité.

Les directeurs généraux des municipalités membres et leurs adjoints sont également membres d'office de ce comité.

Les membres d'office peuvent être accompagnés du personnel jugé pertinent et peuvent également être représentés par celui-ci.

Ce comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

ARTICLE 21 DUREE ET RENOUVELLEMENT

- a) La présente entente entre en vigueur à compter de la date de la publication, dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis de la délivrance du décret par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et elle expire le 31 décembre 2031.
- b) Par la suite, l'entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de dix (10) ans, à moins que l'une des municipalités membres n'informe les autres municipalités membres et la Régie, par résolution dûment signifiée, de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.
- c) Dans l'éventualité où une municipalité membre signifie son intention de mettre fin à l'entente tel que le prévoit le paragraphe précédent du présent article, les autres municipalités membres pourront alors demander au ministre le maintien de la Régie et la prolongation de l'entente pour une période n'excédant pas celle de l'entente originelle.

ARTICLE 22 PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

À la fin de la présente entente, la Régie aliène à titre onéreux l'ensemble de ses biens meubles ainsi que ses biens immeubles situés ailleurs que sur le territoire d'une municipalité membre et paie les créances qu'elle a encourues pour l'accomplissement de son objet. Les biens qui ne peuvent être aliénés à titre onéreux peuvent faire l'objet d'un don conforme à la Loi. L'excédent ou le déficit qui en résulte est réparti entre les municipalités membres selon les règles de répartition prévues à l'article 12.

La Régie dispose du reliquat de ses biens immeubles en les offrant en priorité à la municipalité locale où ils sont situés. Cette municipalité locale peut les acquérir à leur valeur nette comptable. Si cette municipalité locale n'accepte pas d'en faire l'acquisition dans les 90 jours de l'offre de cession faite par la Régie et s'il n'y a aucun autre acheteur dans les 60 jours subséquents, la municipalité membre où ils sont situés doit les acquérir à leur valeur nette comptable.

Les municipalités membres doivent intervenir aux actes de cession et s'engager à assumer, dans les mêmes proportions que celles prévues à l'article 12, toutes les dépenses rendues nécessaires par les lois alors en vigueur.

ARTICLE 23 REGLEMENTS, POLITIQUES, RESOLUTIONS ET ENTENTES INCOMPATIBLES

La présente entente constitutive prévaut sur tous les règlements, toutes les politiques, toutes les résolutions et toutes les ententes incompatibles conclus préalablement à l'entrée en vigueur de celle-ci.



SIGNÉE À Trois-Rivières, le 4 novembre 2011.

VILLE DE TROIS-RIVIERES


PAR YVES LEVESQUE
MAIRE


PAR ME GILLES POULIN
GREFFIER

SIGNÉE À Shawinigan, le 3 novembre 2011

VILLE DE SHAWINIGAN

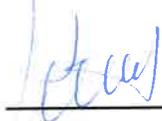

PAR MICHEL ANGERS
MAIRE


PAR ME YVES VINCENT
GREFFIER

SIGNÉE À Saint-Luc-de-Vincennes, le 2 novembre 2011

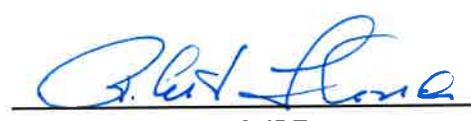
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES CHENAU


PAR GERARD BRUNEAU,
PREFET


PAR PIERRE ST-ONGE
DIRECTEUR GENERAL

SIGNÉE À Louiseville, le 3 novembre 2011

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE MASKINONGE


PAR ROBERT LALONDE
PREFET


PAR JANYSE L. PICHETTE
DIRECTRICE GENERALE

SIGNÉE À Saint-Tite, le 7/11/11

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE MEKINAC


PAR LUCIEN MONGRAIN
PREFET


PAR CLAUDE BEAULIEU
DIRECTEUR GENERAL

ANNEXE D

Dépliants de la RGMRM



Les écocentres sont réservés à l'usage des citoyens. Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.

Sécurité

- Respectez les consignes et la signalisation.
- **Ne fumez pas.**
- Éteignez le moteur du véhicule lors du déchargement.
- Ne descendez JAMAIS dans les conteneurs.
- Soyez prudent à proximité des conteneurs.
- Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-les la main.
- Les animaux de compagnie doivent demeurer dans le véhicule.

Refusés à l'écocentre

- **Ordures ménagères**
- Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI)
- BPC, amiante, cyanure
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Terre contaminée
- Munitions et explosifs

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais. Informez-vous à votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.



6 écocentres en Mauricie pour vous servir

Nouvel horaire depuis novembre 2014

Emplacements et horaires

Trois-Rivières secteur ouest
2455, rue Charbonneau
G9A 5C9

Trois-Rivières secteur est
1921, rue des Toitures
G8V 1W1

Horaires d'été
1^{er} avril au 31 octobre
Mardi au samedi
8 h 30 à 17 h 30

Horaires d'hiver
1^{er} novembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h à 16 h

Shawinigan
2132, avenue de la Transmission
G9N 8N8

Louiseville
760, avenue Deveault
J5V 3C2

Champlain
295, route Sainte-Marie
G0X 1C0

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle, entrée no. 4
G0X 2P0

Horaires d'été
1^{er} avril au 31 octobre
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaires d'hiver
1^{er} novembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h à 16 h

Tarifs

- Gratuit
- 10 \$ / chargement selon la catégorie des matériaux (payable comptant)

Information



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

rgmrm.com

819 373-3130 • 1 866 330-3130

rgmrm@rgmrm.com



L'ÉCOCENTRE

UN COMPLÉMENT ESSENTIEL à la collecte sélective



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Déménagement, grand ménage et travaux de construction vous laissent avec tout un lot d'articles et de résidus encombrants?

L'écocentre est là pour vous.

L'écocentre est un lieu dédié à la récupération de matières résiduelles pouvant être valorisées. On y retrouve des conteneurs ou des enclos, dédiés à la récupération de différentes catégories de matières.

Les objets ou résidus que vous apportez à l'écocentre seront démantelés afin de récupérer les matières premières dont ils sont constitués. Ces matières seront, par la suite, valorisées.

Favorisez le réemploi. Pensez à offrir vos biens réutilisables (en bon état) à des organismes à but non lucratif.

Fonctionnement

- À l'écocentre, vous présentez une preuve de résidence.
- Nos valoristes vous transmettront les consignes.
- Vous déchargez vous-même vos matières par catégorie dans les conteneurs ou enclos correspondants.
- **Respect obligatoire.** L'accès à l'écocentre sera refusé à toute personne qui use de violence ou d'intimidation.

Matières acceptées à l'écocentre

BOIS (gratuit)

Branches, planches, meubles, portes et fenêtres (sans vitre), armoires, plancher flottant, panneaux de fibres de bois, copeaux, marqueterie, mélamine, etc.

Destination > Recyclage / valorisation

Fabrication de panneaux de fibres de bois, paillis, litière ou valorisation énergétique.



APPAREILS DES TIC (gratuit) (Technologies de l'information et de la communication)

Destination > Recyclage

Ce ne sont pas des résidus dangereux, mais ils contiennent des substances dangereuses. Apportez-les à un écocentre, ils seront démantelés pour ensuite être recyclés.



MÉTAUX (gratuit) ferreux et non ferreux

Acier, fonte, cuivre, aluminium, acier inoxydable, etc.

Destination > Recyclage

Recyclage en fonderie.



COLLECTE SÉLECTIVE (gratuit)

Papiers et cartons, contenants et emballages de plastique, de métal et de verre (verre soufflé)

Destination > Centre de tri > Recyclage

Intégrés dans la fabrication de nombreux produits.



RÉSIDUS VERTS (gratuit)

Feuilles, gazon, tourbe, résidus de jardin, paille, etc.

Destination > Compostage

Utilisation comme matières fertilisantes par des fermes de la Mauricie.



AGRÉGATS (gratuit)

Béton, brique, pierre, etc.

Destination > Recyclage

Intégrés dans la construction de nouveaux chemins.



BARDEAUX D'ASPHALTE (gratuit)

Destination > Recyclage / valorisation

Recyclage dans de nouveaux pavages et valorisation énergétique.



AUTRES MATIÈRES (10\$ par chargement)

Bois traité ou créosoté, panneaux de gypse, laine minérale, tapis, pré-larts et meubles rembourrés, vitres (verre plat), etc.

Destination > Élimination

La Régie et ses partenaires sont constamment à la recherche de nouveaux débouchés afin de donner une deuxième vie aux matières actuellement non valorisées.



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS (gratuit)

Réfrigérateur, congélateur.

Destination > Recyclage

Ce ne sont pas des résidus dangereux mais ils contiennent des gaz nocifs pour l'atmosphère (halocarbures). Apportez-les à un écocentre, ils seront purgés de leur gaz. Le gaz et le métal seront recyclés.



PNEUS DE ROUTE DÉJANTÉS (gratuit)

Pneus d'automobiles, de camionnettes, de camions et de vélos SEULEMENT

Destination > Recyclage / valorisation

Remoulage de pneus, panneaux d'insonorisation, tapis, dos d'âne. Valorisation énergétique.



Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

On les reconnaît facilement aux symboles apparaissant sur leur emballage.



Ils sont partout, du sous-sol au garage, en passant par la remise, sans oublier la cuisine et la salle de bain.

Les méthodes d'élimination traditionnelles ne leur conviennent pas. Apportez-les à un écocentre.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont acceptés du 1^{er} avril au 31 octobre seulement. Seules les peintures, huiles et batteries d'automobiles sont acceptées toute l'année.

Conseils de sécurité

- Assurez-vous de l'étanchéité des contenants.
- Ne mélangez pas les produits ensemble.
- Conservez les produits dans leur contenant d'origine.
- Respectez les consignes de sécurité inscrites sur l'emballage.

ET SURTOUT

Ne déversez JAMAIS de RDD dans l'évier, la nature ou les ordures!

PEINTURES ET AUTRES PRODUITS DE REVÊTEMENT

Peintures, teintures, vernis, cires, polis, goudrons



PRODUITS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS

Piles (nickel-cadmium, lithium), ballasts, thermomètres au mercure, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes



PRODUITS AUTOMOBILES

Batteries d'automobiles, huiles usagées, contenants et filtres à l'huile, lubrifiants, graisses et dégraissants, antigels, essence



PRODUITS TRAITANTS

Bases, acides, colles, chlores, solvants, diluants, décapants, oxydants, pesticides, poisons, engrais chimiques, produits d'entretien pour la piscine ou les tuyaux, préservatifs pour le bois



PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Nettoyants, détachants, récurants, javellisants, assouplisseurs



COSMÉTIQUES

Vernis et dissolvants à ongles, alcool à friction, fixatifs, colorants capillaires



PRODUITS CONTENANT DES GAZ

Aérosols, bonbonnes de propane ou de butane



MÉDICAMENTS

Comprimés, sirops, crèmes, pâtes



Dans votre véhicule, triezy vos résidus par catégorie de matières afin de faciliter le déchargement

Fonctionnement du programme

L'installation et la vidange des fosses septiques sont encadrées par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Le gouvernement a confié aux municipalités du Québec la responsabilité de faire appliquer ce règlement.

Le Règlement vise à interdire le rejet dans l'environnement d'eaux usées ou d'eaux ménagères, à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié.

Une fosse septique doit être vidangée à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans dans le cas d'une résidence permanente et une fois tous les quatre ans dans le cas d'une résidence secondaire. Les fosses de rétention et les puisards doivent être vidangés à une fréquence qui varie selon l'utilisation et de manière à éviter les débordements.

Votre Municipalité a confié à la **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie** le mandat de vidanger toutes les fosses septiques de son territoire selon la fréquence établie dans la réglementation.

Durant la saison régulière (mai à octobre), vous recevez une lettre, environ deux semaines à l'avance, vous informant du jour prévu de la vidange de votre fosse septique. Vous êtes alors informé des mesures à prendre pour préparer votre fosse à être vidangée.



Rappelez-vous

Votre installation septique est un système de traitement pour les eaux usées de votre résidence. Il s'agit d'un équipement important et coûteux. Son bon fonctionnement demande d'user de précautions.

La fosse septique sert à retenir et favoriser le dépôt des boues au fond de la fosse. L'élément épurateur est conçu pour recevoir un liquide clarifié. Pour **éviter les bouchons dans les conduites et prévenir le colmatage** de votre champ d'épuration, évitez de déposer des substances difficiles à dégrader telles que les cheveux, les huiles et graisses, les essuie-tout, les serviettes humides de nettoyage, les serviettes hygiéniques et tampons.

Votre fosse septique est un milieu vivant

Plusieurs produits d'entretien ménager contiennent des désinfectants, javellisants et détergents difficilement biodégradables. Pensez à réduire la concentration de savons et de détergents et privilégiez l'emploi de produits biodégradables.

Ne versez **JAMAIS** de résidus domestiques dangereux dans votre évier.



Les couvercles de votre fosse doivent être accessibles en tout temps

Votre fosse ainsi que votre champ d'épuration doivent être exempts de toute construction et de tout aménagement, tels un patio ou un terrain de jeux.



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, QC G0X 2P0
gestiondesboues@rgmm.com

819 373-3130 • 1 866 330-3130

www.rgmm.com

l'environnement
j'y crois j'agis



Pour un environnement en santé, mon INSTALLATION SEPTIQUE

j'y vois

MEDIAMOX.COM



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie



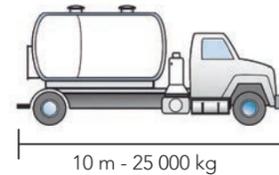
Vidange planifiée

Le jour prévu, le ou les couvercles (selon le type d'installation septique) doivent être déterrés de façon à laisser un dégagement d'environ 10 cm (4 po) autour de chaque couvercle. Votre installation septique doit être facile d'accès. **La présence du propriétaire n'est pas requise lors de la vidange.**

Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés à votre Municipalité. Informez-nous à l'avance si des contraintes nous empêchent de vidanger votre fosse.

Des frais supplémentaires s'appliquent dans les cas suivants :

- Déplacement inutile de l'entrepreneur (ex. : couvercles non dégagés, installation inaccessible, refus de vidange, etc.)
- Vidange de la fosse en urgence ou non planifiée
- Vidange de la fosse en dehors de la saison régulière (la saison régulière se déroule de mai à octobre)
- Changement de rendez-vous demandé par le propriétaire
- Accessibilité restreinte de la fosse nécessitant une unité spécialisée : vidange par bateau ou par camion de petite dimension.



Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 3,5 m de largeur et 4 m de hauteur.

Pour des raisons techniques, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu. La vidange serait alors reportée au lendemain.

Rendez votre fosse septique accessible

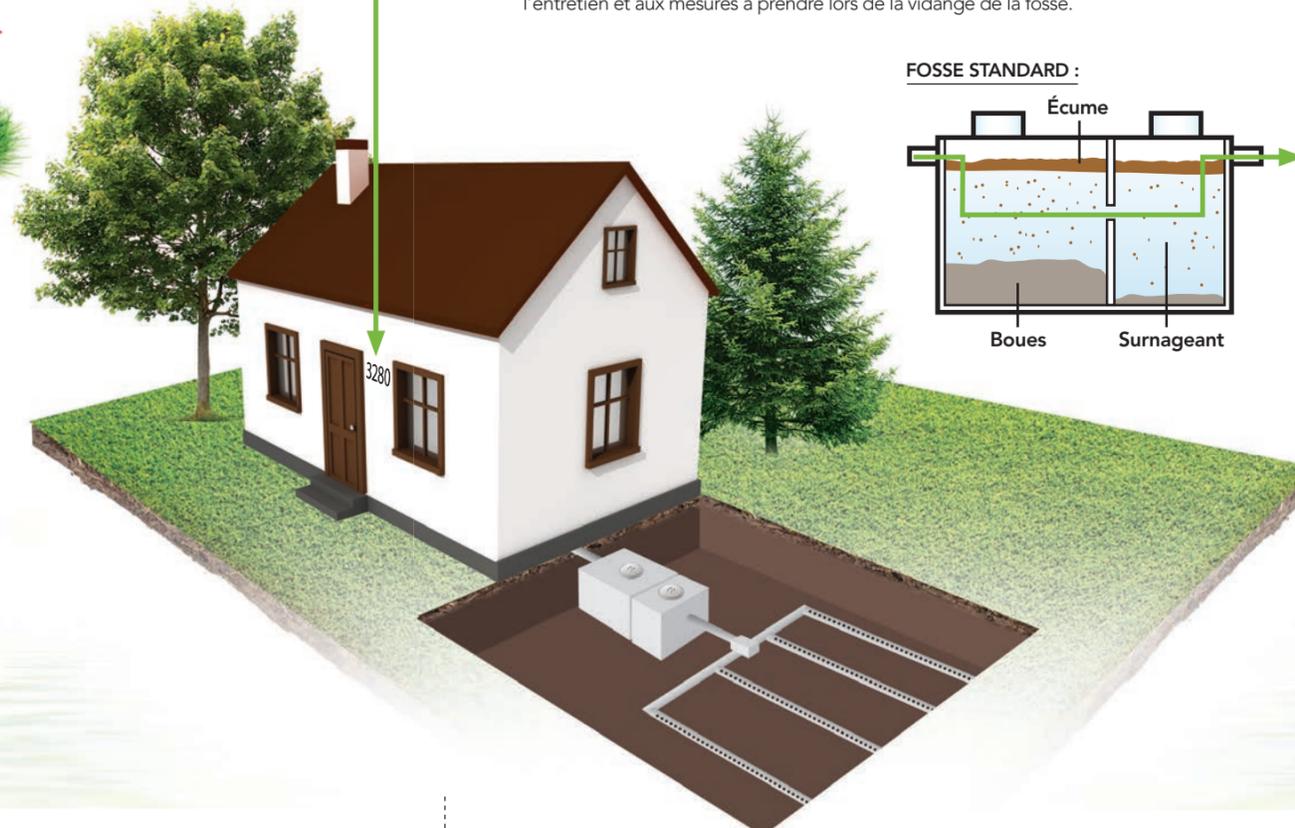
Tous les couvercles doivent être dégagés et facilement accessibles. Les couvercles ne doivent pas être sous une galerie, dans un cabanon étroit, dans votre résidence, sous votre chalet, etc.

- **Adresse** (numéro de la résidence) **visible du chemin principal**

3280

- Barrière ouverte
- Stationnement dégagé, sans véhicule, arbres élagués
- Accès rapide et facile à la fosse
- Accès rapide et facile à la fosse
- Repère visuel (fosse indiquée par un drapeau ou une perche)
- Couvercles déterrés (éloignez la terre)
- Chien attaché loin des couvercles
- Dégagement minimal autour des couvercles : 10 cm (4 po).
Diamètre minimal des couvercles : 50 cm (20 po).
- Certains éléments épurateurs demandent une intervention spéciale avant la vidange. Vous devez vous assurer que toute la procédure recommandée par le fabricant a été suivie.
- Dans les cas où les couvercles sont vissés ou boulonnés, vous devez dévisser les couvercles avec des outils, au préalable, afin que nous puissions vider votre fosse.

Pour éviter les risques d'accident, vous pouvez sécuriser les couvercles de la fosse en replaçant deux boulons à la main, jusqu'au moment de la vidange.



Installation septique standard

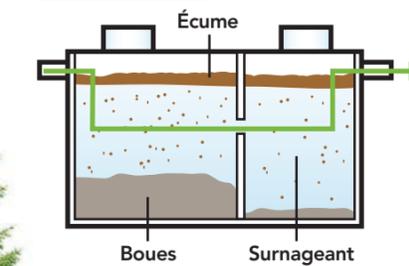
La fosse septique reçoit l'ensemble des eaux usées de la maison. Le premier compartiment de la fosse septique sert à retenir et emmagasiner les matières solides et les écumes (matière grasse). La partie liquide s'écoule dans la deuxième partie du bassin pour ensuite être dirigée vers le champ d'épuration. Le système est ainsi conçu afin que les boues et l'écume demeurent dans la fosse et que seuls les liquides migrent vers le champ d'épuration. La fosse septique est un milieu vivant, les nombreux microorganismes s'y trouvant contribuent à réduire le volume des boues (voir le schéma ci-dessous).

Le liquide clarifié est dirigé vers un système d'épuration. Le champ d'épuration est le système le plus courant, constitué d'un circuit de tuyaux perforés par lequel s'écoulent les liquides clarifiés dans le sol, qui agit comme un filtre.

Les systèmes d'épuration autonomes

Ils sont utilisés lorsque les conditions requièrent un élément épurateur modifié. Ces systèmes de traitement autonomes nécessitent un entretien périodique obligatoire et le propriétaire du système doit respecter les recommandations spécifiées par le fabricant relativement à l'entretien et aux mesures à prendre lors de la vidange de la fosse.

FOSSÉ STANDARD :



Vidange de la fosse

Seules les fosses septiques standards avec champ d'épuration seront vidangées selon la technique de la vidange sélective.

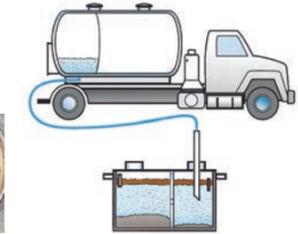
Les liquides et les solides sont pompés séparément. La partie liquide est filtrée à 99,98 % et retournée directement dans la fosse. Le liquide ainsi filtré contient des éléments qui favorisent le bon fonctionnement de la fosse septique.



Une fois la vidange de la fosse septique effectuée, vous en êtes informé par le biais d'une affichette.

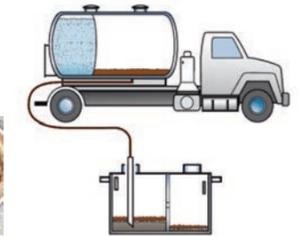
Étape 1

Aspiration du surnageant



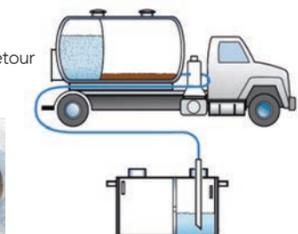
Étape 2

Aspiration des boues et des écumes



Étape 3

Traitement du surnageant et retour à l'installation



Fosse de rétention

On retrouve également des fosses scellées (rétention) sans système de traitement secondaire. Ces compartiments fermés ne laissent échapper aucun liquide. Ce type d'installation doit être vidangé au besoin, de manière à **éviter les débordements**. Vérifiez le niveau régulièrement. Installez un détecteur de niveau.

ANNEXE E

Résultats de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR



1. Informations générales sur le territoire

Version 2 - BÊTA

1.1 Année de référence :	2014				
1.2 Région administrative :	Mauricie	1.4 Nom de la MRC :	Trois-Rivières		
1.3 Population (hab.) :	266 794 hab.	lien	1.5 Population (hab.) :	134 561 hab.	lien
1.6 Personne-ressource :	Marie-Hélène Gravel, ing., M. Ing., SOLINO				

Légende des couleurs des cases

Cases orange :	Données à saisir.
Cases vertes :	Données saisies.
Cases grises :	Données calculées par l'outil.
Cases rouges :	Erreur dans le calcul des résultats.

[Lien](#) Lien internet vers un site contenant l'information.

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour toutes questions quant au fonctionnement de l'outil, veuillez vous référer au Guide de l'utilisateur.

Si vous possédez des données partielles, vous pouvez vous inspirer des données suggérées par l'outil pour les compléter.

Veillez lire attentivement la définition des catégories de matières présentée dans le lexique du Guide de l'utilisateur afin de vous assurer de fournir les données demandées.

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	7 493 t	3 603 t	11 096 t
Métal	466 t	755 t	1 221 t
Plastique	1 177 t	2 780 t	3 956 t
Verre	1 965 t	961 t	2 926 t
Total	11 100 t	8 099 t	19 199 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël			
Résidus verts	3 499 t	10 854 t	14 353 t
Résidus alimentaires	0 t	10 688 t	10 688 t
Autres résidus organiques	0 t	6 905 t	6 905 t
Total	3 499 t	28 447 t	31 946 t

BOUES MUNICIPALES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	475 t mh	0 t mh	475 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 446 t mh	0 t mh	1 446 t mh
Total	1 921 t mh	0 t mh	1 921 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	6 297 t	0 t	6 297 t

TEXTILE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	444 t	1 467 t	1 911 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'utilisateur)	0 t	995 t	995 t
↪ Centre de tri	0 t	881 t	881 t
↪ Centre de valorisation des M.O.	0 t	114 t	114 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	367 t	70 t	437 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	566 t	5 593 t	6 159 t
↪ Métalliques	258 t	4 514 t	4 772 t
↪ Non-métalliques	308 t	1 079 t	1 387 t
Total	934 t	6 658 t	7 591 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	358 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	7 493 t	3 603 t	11 096 t
Métal	466 t	755 t	1 221 t
Plastique	1 177 t	2 780 t	3 956 t
Verre	1 965 t	961 t	2 926 t
Branches et sapins de Noël			
Résidus verts	3 499 t	10 854 t	14 353 t
Résidus alimentaires	0 t	10 688 t	10 688 t
Autres résidus organiques	0 t	6 905 t	6 905 t
Véhicules hors d'usage	6 297 t	0 t	6 297 t
Textiles	444 t	1 467 t	1 911 t
Rejets des centres de tri	0 t	881 t	881 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	114 t	114 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	367 t	70 t	437 t
Encombrants métalliques	258 t	4 514 t	4 772 t
Encombrants non-métalliques	308 t	1 079 t	1 387 t
Résidus ultimes	0 t	358 t	358 t
TOTAL (sans boues)	22 274 t	45 028 t	67 303 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	25 184 t	40 039 t	65 223 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	475 t mh	0 t mh	475 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 446 t mh	0 t mh	1 446 t mh
TOTAL boues	1 921 t mh	0 t mh	1 921 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	3 983 t mh	7 455 t mh	11 438 t mh

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	4 531 t	10 886 t	15 417 t
Métal	413 t	1 488 t	1 901 t
Plastique	402 t	5 631 t	6 033 t
Verre	224 t	1 686 t	1 910 t
Total	5 569 t	19 691 t	25 260 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	10 189 t	147 t	10 336 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	61 872 t	48 640 t	110 512 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	0 t	13 862 t	13 862 t
↻ Résidus verts (t)	0 t	1 474 t	1 474 t
↻ Résidus alimentaires	0 t	10 257 t	10 257 t
↻ Autres résidus organiques	0 t	2 131 t	2 131 t
Total	72 061 t	62 649 t	134 711 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries	5 600 t		5 600 t
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	13 306 t	30 398 t	43 704 t
Matières résiduelles des papetières autres que les boues mélangées			
Total	18 906 t	30 398 t	49 304 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	442 t	442 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 071 t	3 071 t
Total	0 t	3 513 t	3 513 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	1 287 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	4 531 t	10 886 t	15 417 t
Métal	413 t	1 488 t	1 901 t
Plastique	402 t	5 631 t	6 033 t
Verre	224 t	1 686 t	1 910 t
Industries de transformation agroalimentaire	10 189 t	147 t	10 336 t
Boues de papetières	61 872 t	48 640 t	110 512 t
Résidus verts (t)	0 t	1 474 t	1 474 t
Résidus alimentaires	0 t	10 257 t	10 257 t
Autres résidus organiques	0 t	2 131 t	2 131 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries	5 600 t		5 600 t
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	13 306 t	30 398 t	43 704 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	442 t	442 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 071 t	3 071 t
Résidus ultimes	0 t	1 287 t	1 287 t
TOTAL	96 537 t	117 538 t	214 075 t
TOTAL estimé par l'outil	23 154 t	32 775 t	55 928 t

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	12 964 t	41 290 t	54 254 t
Non-agrégats :	10 785 t	12 073 t	22 858 t
↕ Bois de construction	8 601 t	10 224 t	18 825 t
↕ Gypse	67 t	539 t	607 t
↕ Bardeaux d'asphalte	2 117 t	770 t	2 887 t
↕ Autres	0 t	539 t	539 t
Total	23 749 t	53 363 t	77 111 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	28 451 t	853 t	29 304 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	12 964 t	41 290 t	54 254 t
Gypse	67 t	539 t	607 t
Bardeaux d'asphalte	2 117 t	770 t	2 887 t
Autres	0 t	539 t	539 t
Bois de construction	8 601 t	10 224 t	18 825 t
Résidus de bois de transformation industrielle	28 451 t	853 t	29 304 t
TOTAL	52 200 t	54 216 t	106 415 t
TOTAL estimé par l'outil	63 641 t	18 169 t	81 809 t

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	12 023 t	14 490 t	26 513 t
MÉTAL	879 t	2 243 t	3 122 t
PLASTIQUE	1 579 t	8 410 t	9 989 t
VERRE	2 188 t	2 647 t	4 835 t
MATIÈRES ORGANIQUES	75 561 t	91 096 t	166 657 t
RÉSIDUS DE CRD	52 200 t	54 216 t	106 415 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	18 906 t	30 398 t	49 304 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	367 t	70 t	437 t
AUTRES RÉSIDUS	7 308 t	11 567 t	18 875 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	1 645 t	1 645 t
TOTAL (sans boues)	171 010 t	216 783 t	387 793 t
BOUES MUNICIPALES	1 921 t mh	0 t mh	1 921 t mh

ANNEXE F

Suivi de la mise en œuvre du PGMR de 2005 par la RGMRM



Mesures	Calendrier de mise en œuvre	État d'avancement			Commentaires en vue du PGMR révisé
		Action complétée	Action partiellement réalisée	Action non réalisée	
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION					
Réalisation d'une stratégie de communication reliée à l'implantation des mesures contenues dans le projet de PGMR et favorisant la participation de la population, des organismes et des entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles sur le territoire. La stratégie de communication définira les moyens à utiliser, tout au long du PGMR, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de ce projet de plan de gestion.	2005	✓			Mesure réalisée en 2007 et mise en œuvre jusqu'en 2009 Maintenir et adapter
La Ville de Trois-Rivières contribuera à la mise en commun annuellement, d'une somme additionnelle totale de 60 000 \$ dédiée aux programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation.	2005-2008	✓			Mesure mise en œuvre jusqu'en 2009 via la RGMRM Adapter
Mise en place d'un programme de réduction à la source pour le secteur municipal par l'élaboration d'une politique d'achat environnementale.	2005-2008			✓	Abandonner
Sensibiliser les citoyens à modifier leurs comportements de consommation.	2005-2008			✓	Maintenir
Programme d'information des citoyens sur les différents services offerts par les organismes communautaires et d'économie sociale qui, de par leurs activités, favorisent le réemploi et la mise en valeur de matières résiduelles.	2005-2008			✓	
Promouvoir, conformément à toutes les normes de sécurité, les avantages des ventes de garage, marchés aux puces et autres activités similaires favorisant le réemploi de matières résiduelles.	2005-2008			✓	
Appuyer les entreprises d'économie sociale initiant des projets favorisant le réemploi et la mise en valeur des résidus.	2005-2008		✓		Soutien d'organismes qui font du réemploi (intéressant de développer autour de cette mesure pour les encombrants)
Promouvoir l'herbicyclage (laisser l'herbe sur place après la tonte de pelouse).	2005-2008		✓		Maintenir
Promouvoir le compostage domestique : organiser des ateliers, des conférences et des séances de formation sur le compostage.	2005-2008	✓			Maintenir
Vente annuelle de composteurs domestiques (achat regroupé).	2005-2008			✓	Réévaluer
Évaluer la pertinence d'instaurer un site de démonstration aux écocentres.	2005-2008			✓	Abandonner
RECYCLAGE					
Mise en place de la collecte des matières recyclables en concomitance (même jour) avec la collecte des ordures ménagères.	2004-2006	✓			
Desservir l'ensemble des unités d'occupation résidentielle du territoire (incluant les multi-logements).	2005	✓			
Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte de matières recyclables conjointement avec le centre de tri régional.	nd	✓			Exemple : contenants multicouches
Possibilité pour les citoyens d'obtenir un bac de 64 l ou un bac roulant.		✓			Bac roulant obligatoire

Mesures	Calendrier de mise en œuvre	État d'avancement			Commentaires en vue du PGMR révisé
		Action complétée	Action partiellement réalisée	Action non réalisée	
RDD					
Dépôt de RDD à l'écocentre.	2007	✓			Maintenir
Prévoir des moyens pour informer les citoyens des services de récupération permanents offerts par certains commerces (peintures, huiles, batteries, piles, etc.).	2005-2008		✓		Maintenir
ÉLIMINATION					
Diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères à 26 collectes par année, le même jour que la collecte des matières recyclables à compter de 2006 et selon l'échéance des contrats pour l'ensemble du territoire de la MRC.	2006-2008	✓			
Adapter la fréquence et le mode des différentes collectes aux réalités de certains secteurs de Trois-Rivières (centre-ville, premiers quartiers).	2006-2008	✓			
Harmoniser les horaires de collecte.	2006-2008	✓			Maintenir et revoir en fonction de la collecte à 3 voies
COMPOSTABLES					
Implanter la collecte à trois voies à l'ensemble du territoire de planification au fur et à mesure du renouvellement des contrats de collecte d'ordures ménagères ou de l'exercice de leur année d'option Cette collecte ne dessert que les unités d'occupation résidentielle unifamiliale permanente et secondaire.	2006-2008			✓	Maintenir
Collecte hebdomadaire (29 collectes) d'avril à octobre.	2006-2008			✓	Maintenir
Trois collectes porte à porte de feuilles à l'automne.	2006--2008	✓			Plus une collecte au printemps Maintenir
Collecte par apport volontaire des sapins de Noël.	2006-2008	✓			Maintenir
Étude de faisabilité pour l'établissement d'une plate-forme de compostage.	nd	✓			Plate-forme sur la rue DeGrandmont (balayage de rue)
ENCOMBRANTS					
Instauration d'une collecte sur appel (collecte mensuelle).	2006		✓		Collecte en place, mais les matières sont éliminées Collecte sur appel pour les réfrigérateurs
BOUES					
Mise en œuvre d'un contrôle de vidange des installations septiques sur tout le territoire de planification.	Déjà en place	✓			

Mesures	Calendrier de mise en œuvre	État d'avancement			Commentaires en vue du PGMR révisé
		Action complétée	Action partiellement réalisée	Action non réalisée	
ÉCOCENTRE					
Déjà en place.		✓			Deux écocentres
SUIVI					
Élaboration du programme de suivi des mesures et de l'atteinte des objectifs.	2005-2008		✓		Mesure abandonnée, car la méthode de calcul était trop complexe Revoir et maintenir